



6 BD'D5 F-6 5 G'D< =@=G

Rapport annuel au 31 Décembre
2019

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT FRANCE
Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES



**MULTIPAR ACTIONS
SOCIALEMENT RESPONSABLE**

Rapport annuel au 31 Décembre
2019

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT FRANCE
Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	8

Comptes annuels

Bilan actif	18
Bilan passif.....	19
Hors-bilan.....	20
Compte de résultat.....	21

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	22
Evolution de l'actif net	25
Ventilation des souscriptions/rachats	26
Complément d'information 1	27
Complément d'information 2	28
Ventilation par nature des créances et dettes	29
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	30
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	32
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	33
Affectation des résultats.....	34
Résultat et autres éléments	36
Inventaire	37

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Le compartiment est classé dans la catégorie suivante : « ACTIONS DE PAYS DE LA ZONE EURO ».

A ce titre, le compartiment est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont, éventuellement, le marché français.

L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

Zone géographique prépondérante : zone euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est de favoriser, sur une période minimum de 5 ans, l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale et d'être investi à au minimum à 90 % sur les marchés d'actions de la zone euro. Le compartiment cherche à avoir une performance nette de frais égale à l'indicateur de référence EURO STOXX calculé dividendes nets réinvestis.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice de référence est l'EURO STOXX, calculé dividendes nets réinvestis.

L'indice Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis) est un large sous-ensemble de l'indice Stoxx 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice Euro Stoxx représente les grandes, moyennes et petites sociétés de capitalisation de 12 pays de la zone euro. (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne).

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active qui suit une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyse extra-financière et financière. Cette stratégie concerne tous les investissements réalisés, qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC.

a) Analyse extra-financière

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation des titres. Ces critères extra-financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ce fonds met en oeuvre une gestion ISR dite « best in class » qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur catégorie selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes ISR. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur.

La méthode de sélection des titres des émetteurs est réalisée de la façon suivante :

La société de gestion établit une liste d'émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). Les entreprises, les Etats et les organismes supranationaux sont analysés individuellement par une équipe dédiée d'analyste ESG/ISR et ce à partir d'indicateurs ESG définis en interne ; puis sont comparés à leur secteur pour les entreprises ou à une zone géographique pour les Etats. Les émetteurs faisant preuve de meilleures pratiques sont éligibles au portefeuille (approche « Best In Class »). Les sociétés sont notées suivant une liste d'indicateurs propres à chacun des 3 critères « Environnement », « Social » et « Gouvernance » qui diffèrent en fonction du secteur et/ou sous-secteur d'activité de chaque société, et des pondérations distinctes sont attribuées à chacun des 3 critères pour chaque secteur d'activité. Les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG, notées 8, 9 ou 10 (sur une échelle en déciles), d'après la notation interne de la société de gestion, sont exclues. Celles impliquées dans une controverse sérieuse et avérée sont également écartées.

Pour les entreprises, à titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations.
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption.

Pour les Etats, le gestionnaire financier cherche à vérifier le respect de critères éthiques.

Pour cela, il s'intéresse au respect des droits de l'homme (discrimination et droits des minorités, politiques nationales d'intégration des immigrés), à la biodiversité (pourcentage de zones protégées), à la santé (accès et couverture des systèmes de santé, inégalité et espérance de vie).

L'analyse ESG est menée à partir d'indicateurs dont par exemple :

- Sur le plan environnemental : Efficacité énergétique, Eau (protection des ressources en eau), Pollution (air, eau, déchets)
 - Sur le plan Social : Egalité des droits et lutte contre la discrimination, parité au travail, accès à l'éducation, Services de soin pour populations vieillissantes.
- Sur le thème de la gouvernance des institutions : Droits civils, Transparence et lutte contre la corruption, Liberté de la presse, Indépendance de la justice.

b) Analyse financière

Le gérant applique ensuite son modèle d'analyse fondamentale et financière afin de sélectionner les titres dans le portefeuille.

La stratégie d'investissement s'appuie à la fois sur une allocation entre les marchés d'actions et de taux et sur une sélection active des instruments financiers émis sur ces marchés (actions, instruments du marché monétaire et actions ou parts d'OPC).

Cette allocation dynamique ainsi que la répartition géographique des classes d'actifs actions et monétaires reposent sur une approche fondée sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés et sont régulièrement revues en fonction de l'évolution de ces derniers par l'équipe de Gestion.

La sélection des actions est réalisée par nos gérants actions spécialisés, à partir d'une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant recherche fondamentale et analyse quantitative.

Les instruments monétaires sont sélectionnés par nos spécialistes en gestion monétaire, en fonction de la durée cible prédéfinie, selon des critères de maturité et de qualité de l'émetteur.

Les décisions d'allocation et de sélection des investissements sont prises dans un univers d'investissement global, puis déclinées dans le portefeuille de façon à ce que le risque de marché reste comparable à celui de l'indice de référence plus restreint.

COMPOSITION DU FCPE

Le compartiment est investi au minimum à 90% de son actif net en actions de la zone euro. Le solde pouvant être investi en liquidités ou en OPCVM et/ou en FIA monétaires.

Le compartiment est investi en ligne directe et à titre accessoire en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA pour les sommes reçues en attente d'investissement.

INSTRUMENTS UTILISES

Afin de répondre aux critères de développement durable, BNP Paribas Asset Management SAS utilise notamment les services des plus importantes agences de notation spécialisées dans le développement durable qu'elle a retenues dans le cadre du processus de sélection de ces sociétés, telles que VIGEO, INNOVEST ou DEMINOR. Le choix des actifs résulte de notre processus interne d'allocation et de gestion décrit ci-dessus et complété par les analyses des agences de notation.

Les instruments pouvant être utilisés sont les suivants :

- les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote admis à la négociation sur un marché réglementé ;
- les parts ou actions d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières et/ou de fonds d'investissement alternatifs ;
- les interventions sur les marchés à terme, dans le cadre de la réglementation en vigueur (cf. ci-dessus) ;
- les instruments du marché monétaire ;
- dans la limite de 10 % de l'actif net d'autres valeurs telles que décrites à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier : bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires, parts ou actions d'OPCVM ou de FIA décrits au 6° de ce même article.
- Instruments intégrant des dérivés : le compartiment pourra détenir des bons ou droits de souscription. Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le compartiment n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.
- Instruments dérivés :
Le FCPE peut intervenir sur les marchés à terme réglementés français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant et sur les marchés de gré à gré.
Sur ces marchés, le FCPE peut utiliser les instruments financiers en couverture ou en exposition suivants :
 - futures sur actions et/ou indices boursiers, sur taux d'intérêt, sur devises,
 - options sur actions et/ou indices, de taux (y compris caps et floors), de change,
 - swaps de taux, swaps actions, swaps de change,
 - contrats de change à terme,L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change.

Le FCPE n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des cessions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 100 % de l'actif net du fonds.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des acquisitions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds. Cette limite peut être portée à 100 % de l'actif net du fonds lorsque celui-ci remet des espèces en échange d'opération de prise en pension et à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Ces opérations ont pour objectif la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du Fonds et/ou la réalisation de l'objectif de gestion, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier.

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être très liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net du FCPE (sauf exception prévue dans le tableau). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCPE peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCPE peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres d'états émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding
Indices éligibles & actions liées
Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM coordonnés monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées ci-dessus, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCPE (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le compartiment, classé « Actions de pays de la zone Euro », comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions de la zone Euro, et dans une très faible mesure des risques liés à ses investissements sur les marchés monétaires.

Les risques auxquels le porteur s'expose au travers du compartiment sont principalement les suivants :

- Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que son capital n'étant pas garanti, il peut ne pas lui être entièrement restitué.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs par le gérant. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

- Risque actions : Le compartiment est exposé au risque actions entre 90 % et 100 % de son actif net. En conséquence, il supporte un risque lié à la fluctuation à la baisse de ces actifs pouvant avoir un impact positif ou négatif sur sa valeur liquidative.

- Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessous) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

- Risque de conflits d'intérêt potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions / acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCPE a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCPE.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 5 ans.

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Premier trimestre 2019

Les décisions des banques centrales ont gouverné les évolutions des marchés au 1er trimestre, expliquant l'impressionnante progression des indices actions (Euro Stoxx : +12,09%). En effet, face aux incertitudes sur la croissance mondiale et en l'absence de pressions haussières sur l'inflation, les attentes d'une normalisation des politiques monétaires en 2019 ont reflué, entraînant une détente des rendements des obligations gouvernementales. En conséquence, les actions se sont très vite inscrites sur une tendance haussière, corrigeant ainsi pratiquement toute la baisse enregistrée au 4e trimestre 2018 et enregistrant leur meilleur premier trimestre depuis 1998.

Sur le front des négociations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, les déclarations constructives de part et d'autre ont suffi à rassurer. Ce climat apaisé a aussi permis que les facteurs politiques, et en particulier les nombreuses péripéties autour du Brexit, ne pèsent pas sur les marchés financiers. En revanche, les doutes sur la santé de l'économie mondiale ont persisté, alimentés par des indicateurs toujours décevants, surtout en Chine.

Au sein de l'indice du portefeuille, les secteurs de la technologie, de l'industrie, de la consommation courante, de la consommation discrétionnaire, de l'immobilier et de l'énergie ont surperformé. A l'inverse, les secteurs des services de communication, de la santé, de la finance, des services aux collectivités et des matériaux ont sous-performé.

Sur la période, le fonds a eu une performance inférieure à celle de son indice de référence. La sélection de titres et dans une moindre mesure l'allocation sectorielle, ont contribué négativement.

En termes d'allocation sectorielle, la surpondération des secteurs de la technologie et de la consommation courante et la sous-pondération du secteur des services aux collectivités ont été favorables. La sous-exposition au secteur de l'industrie et à la consommation discrétionnaire, et la surpondération du secteur des services de communication ont été pénalisantes.

La sélection de titres a été positive au sein des matériaux (surpondération de DSM et CRH), de la technologie (surpondération d'ASML, SAP), des services aux collectivités (surpondération d'Enel) et de la consommation discrétionnaire (surpondération de Seb et Adidas, sous-pondération d'Essilor). Elle a été défavorable au sein de l'industrie (absence d'Airbus et surpondération de Siemens), de la consommation courante (surpondération d'Henkel et absence de AB InBev), de l'énergie (surpondération de Repsol et Total) et de la finance (surpondération de Abn Amro et Banco Bpm).

Durant le trimestre, nous avons cédé les titres RELX, BNP et BASF. Nous avons renforcé SAP, ASML, AXA et Total et allégé Nokia, Unilever, Enel et Deutsche Telekom.

Deuxième trimestre 2019

La variation heurtée des marchés actions au 2ème trimestre se solde par une progression de 4,22 % de l'indice Euro Stoxx.

En avril, la hausse qui avait caractérisé le 1er trimestre s'est poursuivie sur fond de commentaires apaisants des banques centrales et de données économiques plus solides que prévu. Les actions de la zone euro sont ainsi parvenues à totalement effacer la forte baisse survenue au 4ème trimestre 2018. Cette tendance a été remise en question début mai par la résurgence des craintes protectionnistes suite aux menaces de Donald Trump de relever à nouveau les droits de douane sur les produits chinois et de taxer les importations en provenance du Mexique. Ce thème a alors monopolisé l'attention des investisseurs et provoqué un net recul des actions européennes. L'Eurostoxx a ainsi, après avoir gagné 5,02% en avril, reculé de 5,7% en mai. La rapidité de cette baisse explique sans doute en partie le changement de ton des banques centrales en juin. La BCE (Banque centrale européenne) et de la Federal Reserve Board ont indiqué qu'elles étaient prêtes à assouplir davantage leur politique monétaire si l'inflation, déjà inférieure à l'objectif de 2 %, risquait de baisser encore davantage. La formule utilisée est peut-être moins percutante que le whatever it takes de juillet 2012 (nous ferons tout ce qu'il faut pour préserver l'euro) mais presque aussi claire et efficace.

Les commentaires de Mario Draghi le 18 juin (nous mettrons à profit toute la flexibilité permise par notre mandat pour le remplir), analysés par les observateurs comme un engagement de la BCE à mettre en place des mesures supplémentaires d'assouplissement monétaire, ont entraîné un net rebond des actions. Le lendemain, les conclusions du FOMC (Federal

Open Market Committee) de la Réserve fédérale américaine ont entretenu le mouvement et permis aux grands indices d'effacer presque en totalité la forte baisse survenue en mai.

Les investisseurs en actions ont salué cet engagement et ont également été rassurés par les nouvelles en provenance du front commercial. Le Président Trump a levé, au moins provisoirement, la menace d'imposer des droits de douane sur les produits en provenance du Mexique après des avancées sur l'immigration illégale. D'autre part, les déclarations chinoises comme américaines ont rapidement permis d'espérer qu'une rencontre se tiendrait en marge du sommet du G20 fin juin à Osaka. Donald Trump a confirmé cette nouvelle par un tweet le 18 juin dans lequel il signalait avoir eu une « bonne conversation téléphonique » avec le Président Xi et les autorités chinoises ont attesté cette information.

Le cours du baril de WTI, qui s'inscrivait à 60 dollars fin mars a baissé dans un premier temps avant de revenir au-dessus de 58 en fin de trimestre (-2,8 % en trois mois). Il a évolué au gré des nouvelles géopolitiques (plutôt haussières pétrole avec le retour des tensions dans le Golfe), et de l'évolution de la production (baisse au Venezuela, embargo sur le pétrole iranien d'une part ; hausse de la production et des stocks aux Etats-Unis d'autre part). Le recul du prix du baril en mai a amené l'OPEP et ses partenaires à envisager la prolongation de l'accord de réduction de la production.

La progression trimestrielle beaucoup moins nette qu'au 1er trimestre des actions mondiales et le léger recul des marchés émergents reflètent des variations très erratiques au fil des mois qui traduisent les hésitations des investisseurs dans cet environnement peu lisible où les attentes sur les politiques monétaires (en particulier celle de la Réserve fédérale américaine) et les négociations commerciales ont pris le pas sur la lecture des indicateurs économiques.

Sur le trimestre, les secteurs de la technologie, de la consommation discrétionnaire, des industrielles, des matériaux et des services aux collectivités ont surperformé. A l'inverse, les secteurs de l'immobilier, de l'énergie, des services de communication, de la finance, de la santé et de la consommation courante ont sous-performé.

Le fonds a réalisé une performance supérieure à celle de son indice de référence. La sélection de titres a eu un impact positif. L'allocation sectorielle a été décevante. En termes d'allocation sectorielle, la sous-pondération du secteur de l'immobilier et la surpondération du secteur de la technologie ont été favorables. A l'inverse, la surpondération du secteur de l'énergie et la sous-pondération des secteurs de la consommation discrétionnaire et des industrielles ont été pénalisantes.

La sélection de titres a été positive au sein des valeurs industrielles (surpondération de Schneider Electric et Siemens), de la consommation courante (surpondération de Danone et absence d'Ahold Delhaize) et de la technologie (surpondération de SAP et ASML). Elle a été défavorable au sein de la finance (surpondération d'Intesa Sanpaolo et ABN Amro) et de la santé (surpondération de Merck KGAA).

En termes de mouvements, nous avons cédé Valeo et introduit Michelin au sein du portefeuille.

Troisième trimestre 2019

Après la séquence de forte hausse entre fin décembre et début mai, les marchés actions de la zone euro sont entrés dans une phase de consolidation au cours de l'été, alternant les phases de hausse et de baisse. Le troisième trimestre s'est inscrit dans cette dynamique, l'indice Euro Stoxx terminant cette période agitée sur un gain de 2,47% toutefois.

Les négociations entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires commerciaux ont continué d'alimenter la volatilité, avec des hauts et des bas au gré des déclarations de Donald Trump. Début août, un tweet présidentiel annonçant l'application d'un relèvement de 10% des droits de douane sur 300 Mrds de dollars d'importations chinoises a déclenché une forte correction. Mais, début septembre, une détente sur le front de la guerre commerciale à l'initiative de Pékin a retourné la tendance. Les statistiques macro-économiques ont également joué un rôle important, en justifiant la posture des banques centrales. Elles ont confirmé la dichotomie entre la faiblesse de la sphère manufacturière et des investissements et la résilience de la consommation des ménages dans les économies développées. En Chine, le ralentissement de la croissance s'est poursuivi, le consensus en profitant pour abaisser ses prévisions 2020 sous le cap symbolique des 6%.

La majorité des banques centrales a continué d'afficher un biais accommodant. Rares sont celles qui n'ont pas pris de nouvelles initiatives. La Federal Reserve Board a abaissé ses taux deux fois de 25 points de base. La Banque Centrale Européenne a attendu sa réunion de septembre pour annoncer une série de mesures: baisse du taux de dépôt de 10 points de base, lancement d'une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme pour les banques (Targeted Longer-Term Refinancing Operations, TLTRO III) aux modalités plus favorables pour pouvoir atténuer les effets négatifs des taux bas sur les comptes des banques, communication repoussant le point d'inflexion sur les taux et reprise des rachats nets d'obligations à un rythme de 20 Mrds d'euros par mois à compter du 1er novembre. La Bank of England a, de son côté, préparé les esprits à une baisse des taux, avec ou sans Brexit. La Bank of Japan a évoqué l'abaissement du plafond de son taux à 10 ans. Seule la People Bank of China chinoise a maintenu sa position moins volontariste en envoyant des signaux parfois contradictoires: accommodants avec une baisse supplémentaire des taux de réserves obligatoires, moins accommodants en ne touchant pas à ses taux de refinancement.

Les taux d'intérêt ont atteint de nouveaux plus bas historiques même si la tendance s'est ponctuellement inversée sur la première quinzaine de septembre. Le taux des obligations d'état américaines à 30 ans est ponctuellement passé sous le seuil des 2%, avant de terminer septembre à 2,11% (-42 points de base), les taux américains à 10 ans ont reculé de 34 points de base à 1,66% après avoir cassé le niveau de 1,5%. Les taux allemands à 10 ans se sont repliés de 24 points de base à -0,57% après avoir touché un plus bas historique à -0,74%. Les taux à 30 ans se sont installés en territoire négatif (-33 points de base). Au Japon, les taux à 10 ans ont baissé de 6 points de base supplémentaires à -0,21%. En Chine, les taux des obligations d'état à 10 ans se sont repliés de 9 points de base à 3,13%. Les écarts de taux entre les différents pays européens ont très peu bougé à trois exceptions près. Ils se sont resserrés de 10 points de base au Royaume-Uni, où la Bank of England a laissé planer peu de doutes sur sa volonté d'assouplissement. En Italie (-104 points de base) et en Grèce (-86 points de base), les changements de gouvernement ont continué d'appuyer fortement sur les primes de risque de ces deux pays.

Sur le trimestre, les secteurs sensibles aux taux (services aux collectivités, immobilier, services de communication) et les valeurs défensives (santé, consommation courante) ont surperformé. A l'inverse, les secteurs de l'énergie, de la consommation discrétionnaire, de la technologie, de l'industrie, de la finance et des matériaux ont sous-performé.

Le fonds a réalisé une performance supérieure à celle de son indice de référence grâce à la sélection de titres. L'allocation sectorielle a eu un impact négatif. En termes d'allocation sectorielle, la sous-pondération des secteurs de la consommation discrétionnaire, de l'industrie et des matériaux et la surpondération du secteur de la consommation courante ont été favorables. A l'inverse, la sous-pondération des secteurs des services aux collectivités, de l'immobilier et de la santé et la surpondération des secteurs de l'énergie et de la technologie ont été pénalisantes.

La sélection de titres a été positive au sein de la santé (surpondération de Merck KGAA et Sanofi), de la technologie (surpondération d'ASML) et des matériaux (surpondération de CRH). Elle a été défavorable au sein des industrielles (surpondération de Siemens), de la finance (surpondération d'ABN Amro et Banco Santander) et de la consommation courante (surpondération de Carrefour).

En termes de mouvements, nous avons pris des bénéficiés sur Schneider Electric.

Quatrième trimestre 2019

Après un début de trimestre difficile en raison de la publication de plusieurs indicateurs économiques jugés préoccupants, les actions se sont orientées à la hausse. A l'issue de variations heurtées au gré des informations distillées par les autorités chinoises et américaines sur l'avancée des négociations commerciales, l'indice Eurostoxx terminant la période sur un gain de 5,4%.

La timide amélioration des enquêtes d'activité en fin d'année a fait refluer le scénario de récession que certains observateurs commençaient à envisager. La réaction des Banques centrales a rassuré les investisseurs. La Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque centrale européenne (BCE) et la banque de Chine (PBoC) apportent un soutien à l'activité qui commence à être visible (distribution de crédit au secteur privé, dynamisme du marché immobilier aux Etats-Unis). Même si la politique

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

monétaire n'apparaît plus comme la panacée, la Fed et la BCE ont fait comprendre que leurs politiques monétaires resteraient accommodantes en 2020 et la PBoC va continuer à baisser ses taux directeurs.

Les facteurs politiques ont bien sûr retenu l'attention des investisseurs. Les négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis semblent avoir trouvé, au moins temporairement, une conclusion heureuse. Au fil des semaines, les commentaires des deux parties se sont faits plus conciliants, avec parfois des informations contradictoires qui ont provoqué certains mouvements plus erratiques. Malgré tout, les espoirs de voir enfin les deux pays conclure la phase 1 d'un accord commercial ont permis une progression des marchés actions. En décembre, après quelques nouvelles alertes sur le commerce mondial, l'annonce officielle de la signature prochaine d'un « très large accord » a été saluée. Les nouvelles hausses des droits de douane sur les produits chinois (dont des biens électroniques), qui devaient entrer en vigueur le 15 décembre, ont été annulées. Les droits de douane en place depuis le 1er septembre ont été réduits et la Chine a annoncé une réduction des taxes sur les exportations américaines en 2020 (biens agricoles dès janvier, produits technologiques en juillet).

Parallèlement, les discussions entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ont pris un tour plus constructif à l'approche de l'échéance du 31 octobre qui devait marquer la date officielle du Brexit. Les européens ont accepté de repousser la date-butoir au 31 janvier 2020 et Boris Johnson a obtenu la tenue d'élections générales anticipées. La large victoire du parti conservateur britannique le 12 décembre donne une importante marge de manœuvre au Premier ministre après des mois de tergiversations parlementaires. Même si tout n'est pas réglé, la probabilité d'un Brexit sans accord est, à présent, considérée comme plus faible, ce qui éloigne un risque qui pesait sur les économies européennes.

Sur le trimestre, les secteurs de la technologie, de la consommation discrétionnaire, de la santé, des matériaux, de la finance et de l'industrie ont surperformé. A l'inverse, les secteurs de la consommation courante, des services de communication, des services aux collectivités et de l'énergie ont sous-performé.

Le fonds a réalisé une performance inférieure à celle de son indice de référence. L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont eu un impact négatif. En termes d'allocation sectorielle, la surpondération des secteurs de la consommation courante, de l'énergie et des services de communication ont été défavorables. A l'inverse, la sous-pondération des services aux collectivités et la surpondération de la technologie ont été favorables.

La sélection de titres a été positive au sein des industrielles (surpondération de Siemens, Schneider Electric et absence de Safran*) et des matériaux (surpondération de CRH). Elle a été défavorable au sein de la consommation discrétionnaire (absence de LVMH*, Kering), de la santé (absence de Bayer*) et de la technologie (surpondération de Nokia).

En termes de mouvements, nous avons vendu Nokia, acheté Infineon et renforcé BMW.

Le portefeuille présente un profil équilibré entre secteurs cycliques et défensifs. Il surpondère les secteurs de la technologie, de l'énergie, de la consommation courante et des services de communication. A l'inverse, il sous pondère les valeurs de l'industrie, des services aux collectivités, de l'immobilier, de la consommation discrétionnaire et des matériaux.

*titres exclus de l'univers d'investissement ISR

Performance

La performance du fonds ressort à 23.42 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

Effet de levier

Montant total du levier au	31/12/2019						
	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>montant total du levier</th></tr></thead><tbody><tr><td>méthode brute</td><td>95,55%</td></tr><tr><td>méthode de l'engagement</td><td>100,00%</td></tr></tbody></table>		montant total du levier	méthode brute	95,55%	méthode de l'engagement	100,00%
	montant total du levier						
méthode brute	95,55%						
méthode de l'engagement	100,00%						
Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement							
Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois							

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

L'épidémie de coronavirus (covid-19), qui s'est déclarée en Chine en fin d'année, touche désormais tous les continents, entraînant une crise sanitaire et économique sans précédent. Il est impossible pour l'heure d'évaluer avec précision l'impact de cette crise sur les sociétés en portefeuille, mais l'inquiétude s'accroît quant à ses répercussions sur l'économie mondiale.

La société de gestion reste à l'écoute des mesures prises par les gouvernements pour endiguer l'épidémie et continue d'évaluer son impact économique éventuel sur les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds.

La situation actuelle n'a aucune incidence sur les états financiers du fonds dans la mesure où la valeur nette d'inventaire utilisée est établie au 31 décembre 2019.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment :

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Démarche générale

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiqué dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

L'ensemble de nos fonds applique notre stratégie d'investissement durable qui repose sur quatre piliers :

Intégration ESG :

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas applicables aux fonds indiciels et aux fonds négociés en bourse (ETF). Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et les opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte donc un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels et supervisé par un comité de validation ESG. Notre objectif est que d'ici fin 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement ait été examiné et approuvé par ce comité.

En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse. Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées de niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse était extrêmement sérieuse ou avait des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.

En cas de d'exclusion, le gérant procédera au désinvestissement dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des investisseurs.

Vote, dialogue et engagement

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre politique de vote est disponible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/E5F49195-9D9E-41A0-B553-89EED19FBB11>

Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :

BNPP AM applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les mines, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

Une vision prospective :

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Notre approche détaillée est décrite dans notre « Politique de conduite responsable de l'entreprise » : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>

Nos pratiques de vote en Assemblées générales et d'engagement avec les émetteurs sont mentionnées dans le reporting 173 de notre société : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Moyens utilisés pour informer les clients

Nous mettons à la disposition des investisseurs de nombreuses informations relatives à nos engagements et réalisations en tant qu'investisseur responsable sur le site de BNP Paribas Asset Management <http://www.bnpparibas-am.com/fr>.

Plusieurs publications sont aussi disponibles depuis notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/>, et sont indiqués dans le reporting 173 de la BNP Paribas Asset Management : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Des documents sont disponibles sur notre site internet sur la page du fonds avec notamment des documents réglementaires (DIC, prospectus) et des rapports mensuels et annuels.

Pourcentage d'encours prenant en compte les critères ESG

Nous avons pour objectif que 100% des encours de nos fonds prennent en compte les critères ESG.

Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels

Nos adhésions à des chartes, codes ou initiatives sont indiquées dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Procédures internes pour identifier les risques associés aux critères ESG et l'exposition de ses activités à ces risques.

Les principaux risques ESG sont adressés via les standards minimum ESG requis avant chaque investissement tel que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissement sauf exception (fonds indicieux qui répliquent l'indice). Dans le cadre de l'adoption de notre stratégie climat, une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique. Les risques carbonés que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- risques de transition : risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques pourraient entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- risques physiques : conséquences engendrées par des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.
- risques en responsabilité : conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, leurs assureurs.

Dans la mesure où il n'existe pas encore à ce jour de méthode de place permettant d'évaluer l'impact des risques physiques du changement climatique, BNPP AM se trouve dans l'incapacité d'évaluer de manière exhaustive son exposition à ce type de risques. C'est pour cette raison que nous sommes co-financeurs du développement d'une méthodologie innovante et d'un outil, Climate Risk & Impact Screening (CRIS), lancés à l'initiative de Carbone 4. Cette méthode d'évaluation nous permettra d'évaluer à terme notre exposition aux risques physiques du changement climatique de manière objective.

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Ce fonds suit une approche nommée « ESG renforcé », pour BNP Paribas Asset Management, l'approche ESG renforcé conduit à des objectifs ESG et/ou performance carbone plus stricts. Cette approche intègre notamment des fonds « Best In Class » qui cible les entreprises et les Etats qui font preuve des meilleures pratiques sociales et environnementales, tout en respectant des règles de bonne gouvernance. D'autres stratégies avec une approche « ESG Renforcé » vont intégrer les critères ESG dans le processus de construction de portefeuille, à travers plusieurs critères comme par exemple :

- Augmentation d'au moins 20% de la note ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence
- Réduction d'au moins 50% de l'empreinte carbone du fonds comparée à son indice

Ce fond est labellisé ISR.

Pour notre fonds, nous mettons en ligne des codes de transparence et des reportings ESG dédiés : ce reporting permet d'évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence grâce à des indicateurs environnementaux (émissions de CO2), sociaux (controverses sociales) de gouvernance (taux d'indépendance du conseil d'administration) et de droit humain (Entreprise signataire du Pacte mondial des Nations Unis) Nous intégrons aussi dans ce document un reporting de la politique de droit de vote. Ils sont accessibles dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites web pays en sélectionnant l'Indicateur « Investissement Socialement Responsable » puis la rubrique documents.

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	772	86 447	29 076

¹ NB 1: Les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués à la clôture, en mai 2018, de la campagne annuelle de rémunération variable, sur la base du périmètre des effectifs arrêtés au 31 octobre 2017. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

NB 2 : Pour mémoire, le niveau 3 de la réglementation OPCVM V (fixant notamment les montants minimum de différés etc ...) a été publié en mars 2016 et a été appliqué pour la première fois à l'année de performance 2017, c'est-à-dire aux rémunérations variables qui ont été attribuées en mars 2018.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	152	29 351
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	128	23 876

Autres informations :

- **Nombre de fonds OPCVM et FIA sous gestion:**

	Nombre de fonds (31.12.2018)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2018 ⁴
OPCVM	252	72
Fonds d'Investissement Alternatifs	352	46

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2017/2018, a été réalisé entre mai et juillet 2018. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités du périmètre intégré de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Generally Satisfactory ». En effet, aucun problème majeur n'a été relevé. Cependant, conformément à l'approche d'amélioration continue de BNP Paribas Asset Management, une recommandation a été émise qui vise à mieux harmoniser les modalités de rémunération différée d'un dirigeant de BNP Paribas Asset Management, par ailleurs soumis à l'encadrement des rémunérations prévu par la transposition française de la directive CRD IV.
- En 2018, la politique de rémunération a été adaptée, sous la supervision de l'AMF et conformément aux exigences de la directive OPCVM, afin d'améliorer au moyen des instruments de rémunération différée, l'alignement de l'intérêt des collaborateurs identifiés. Notamment, la performance des fonds les plus représentatifs de BNP Paribas Asset Management a un poids accru dans ces nouveaux instruments.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société de gestion.

-
- 7 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont aucun n'a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 1,243 K EUR et 432 K EUR;
 - 59 collaborateurs de la succursale italienne, dont 7 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 6,256 K EUR et 1,831 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

⁴ Les montants ainsi communiqués tiennent compte des fonds maîtres-nourriciers.

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *



**MULTIPAR EQUILIBRE
SOCIALEMENT RESPONSABLE**

Rapport annuel au 31 Décembre
2019

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT FRANCE

Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	8

Comptes annuels

Bilan actif	18
Bilan passif.....	19
Hors-bilan.....	20
Compte de résultat.....	21

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	22
Evolution de l'actif net	25
Ventilation des souscriptions/rachats	26
Complément d'information 1	27
Complément d'information 2	28
Ventilation par nature des créances et dettes	29
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	30
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	32
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	33
Affectation des résultats.....	34
Résultat et autres éléments	36
Inventaire	37

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Le compartiment gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'objectif de gestion est de favoriser, sur une période de 4 ans minimum, l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale et d'être investi de manière équilibrée entre actions et obligations. Le compartiment cherche à avoir une performance nette de frais égale à l'indicateur de référence suivant : 50 % EURO STOXX (dividende net réinvestis) + 45 % BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGG (coupons réinvestis) + 5% EONIA plafonné à 1%.

Le compartiment est en permanence exposé à hauteur d'au moins 40% sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont, éventuellement, le marché français et à hauteur d'au moins 40% sur un ou plusieurs marchés des obligations émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont, éventuellement, le marché français.

L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation des titres. Ces critères extra-financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ce fonds met en œuvre une gestion ISR dite « best in class » qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur catégorie selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes ISR. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur.

La méthode de sélection des titres des émetteurs est réalisée de la façon suivante :

La société de gestion établit une liste d'émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). Les entreprises, les Etats et les organismes supranationaux sont analysés individuellement par une équipe dédiée d'analyste ESG/ISR et ce à partir d'indicateurs ESG définis en interne ; puis sont comparés à leur secteur pour les entreprises ou à une zone géographique pour les Etats. Les émetteurs faisant preuve des meilleures pratiques sont éligibles au portefeuille (approche « Best In Class »). Les sociétés sont notées suivant une liste d'indicateurs propres à chacun des 3 critères « Environnement », « Social » et « Gouvernance » qui diffèrent en fonction du secteur et/ou sous-secteur d'activité de chaque société, et des pondérations distinctes sont attribuées à chacun des 3 critères pour chaque secteur d'activité. Les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG, notées 8, 9 ou 10 (sur une échelle en déciles), d'après la notation interne de la société de gestion, sont exclues. Celles impliquées dans une controverse sérieuse et avérée sont également écartées.

Pour les entreprises, à titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations.
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption.

Pour les Etats, le gestionnaire financier cherche à vérifier le respect de critères éthiques.

Pour cela, il s'intéresse au Respect des droits de l'homme (discrimination et droits des minorités, politiques nationales d'intégration des immigrés), à la biodiversité (pourcentage de zones protégées), à la santé (accès et couverture des systèmes de santé, inégalité et espérance de vie).

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'analyse ESG est menée à partir d'indicateurs dont par exemple :

- Sur le plan environnemental : Efficacité énergétique, Eau (protection des ressources en eau), Pollution (air, eau, déchets)
- Sur le plan Social : Egalité des droits et lutte contre la discrimination, parité au travail, accès à l'éducation, Services de soin pour populations vieillissantes
- Sur le thème de la gouvernance des institutions : Droits civils, Transparence et lutte contre la corruption, Liberté de la presse, Indépendance de la justice.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice de référence est l'indice composite : 50 % EURO STOXX (dividendes nets réinvestis) + 45 % BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGG (coupons réinvestis) + 5% EONIA plafonné à 1%.

L'indice Euro Stoxx (dividende réinvesti) est un large sous-ensemble de l'indice Stoxx 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice Euro Stoxx représente les grandes, moyennes et petites sociétés de capitalisation de 12 pays de la zone euro. (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-bas, Portugal et Espagne). Il est disponible sur le site Internet www.stoxx.com

L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate est défini, calculé (coupons réinvestis) en euro. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les états et les émetteurs des secteurs public et privé européens notés au minimum (BBB- Standard & Poor's/Baa3 Moody's) et ayant une durée résiduelle d'un an minimum.

Composition du compartiment

Le compartiment est investi :

- entre 40% et 60% de son actif net en actions hors titres émis par des entreprises solidaires agréées,
- entre 35% et 55% de son actif net en produits de taux hors titres émis par des entreprises solidaires agréées,
- jusqu'à 10% en titres émis par des structures ou des organismes de placements agréées ou assimilées entreprise solidaire d'utilité sociale en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail modifié par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et les textes le modifiant. Les organismes de placement agréés ou assimilés solidaires d'utilité sociale peuvent notamment être constitués sous forme de fonds commun de placement.

Le compartiment peut être investi en OPCVM et/ou en FIA à concurrence de 20 % maximum de son actif net.

Instruments utilisés

Les instruments pouvant être utilisés sont les suivants :

- les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote admis à la négociation sur un marché réglementé ;
- les titres de créances, les obligations (à taux fixes, à taux variables, indexées ou convertibles).
- les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et/ou de fonds d'investissement alternatifs ;
- les contrats de cession ou d'acquisition temporaires ;
- dans la limite de 10 % de l'actif net d'autres valeurs telles que décrites à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier : bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires, parts ou actions d'OPCVM ou de FIA décrits au 6° de ce même article.

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

- dans la limite de 10% de l'actif net, les instruments suivants émis par des entreprises solidaires agréées : actions non cotées, titres associatifs, titres participatifs, obligations, obligations associatives, obligations convertibles, billets à ordre.

Instruments intégrant des dérivés :

Le compartiment pourra détenir des bons ou droits de souscription. Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le compartiment n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Instruments dérivés :

Le compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant et sur les marchés de gré à gré.

Sur ces marchés, le compartiment peut utiliser les instruments financiers en couverture ou en exposition suivants :

- futures sur actions et/ou indices boursiers, sur taux d'intérêt, sur devises,
- options sur actions et/ou indices, de taux (y compris caps et floors), de change,
- swaps de taux, swaps actions, swaps de change,
- contrats de change à terme,

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change.

Le compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des cessions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 100 % de l'actif net du fonds.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des acquisitions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds. Cette limite peut être portée à 100 % de l'actif net du fonds lorsque celui-ci remet des espèces en échange d'opération de prise en pension et à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Ces opérations ont pour objectif la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du Fonds et/ou la réalisation de l'objectif de gestion, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier.

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être très liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net du FCPE (sauf exception prévue dans le tableau). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
<u>Instruments de taux</u>
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le compartiment peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres d'états émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles.
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding
<u>Indices éligibles & actions liées</u>
<u>Titrisations(2)</u>

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM coordonnés monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE

Outre les garanties visées ci-dessus, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCPE (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion qui connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels le porteur s'expose au travers du compartiment sont principalement les suivants :

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que son capital n'étant pas garanti, il peut ne pas lui être entièrement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs par le gérant. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux : Le compartiment est exposé au risque de taux entre 35 % à 55 % de son actif net. Le risque de taux est le risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'en période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque actions : Le compartiment est exposé au risque actions entre 40 % à 60 % de son actif net. En conséquence, si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FIA peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple: paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

Risque de conflits d'intérêt potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions / acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCPE a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCPE.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : le FCPE peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCPE plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCPE est investi.

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Bourses

Les variations très heurtées des actions en 2019 se sont soldées par une progression de 24,1 % de l'indice MSCI AC World et de 15,4 % de l'indice MSCI Emerging exprimés en dollars. Après un net recul des marchés fin 2018 provoqué par la perspective de resserrements monétaires, le changement de ton des banquiers centraux, laissant espérer de nouvelles mesures d'assouplissement, a rassuré et permis un rebond spectaculaire des actions en janvier (+7,8 %) par rapport à un point de référence bas. A partir de ce moment, deux thèmes ont dominé les échanges et expliquent les phases haussières comme baissières qui se sont succédé : l'état des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et, d'autre part, les annonces en matière de politique monétaire et les préoccupations sur la conjoncture mondiale.

Après leur rebond en janvier, la hausse des actions s'est poursuivie à un rythme plus mesuré avant d'être remise en question début mai par la résurgence des craintes protectionnistes. Donald Trump menaçait alors de relever à nouveau les droits de douane sur les produits chinois et de taxer les importations en provenance du Mexique. La rapidité de la baisse des actions mondiales en mai (-6,2 %) explique sans doute la réaction des banques centrales. Leurs propos très accommodants, soulignant la faiblesse de l'inflation, ont été compris comme un engagement ferme pour des mesures supplémentaires, ce qui entraîné, à nouveau, un net rebond des actions. Les nouvelles en provenance du front commercial ont également rassuré les investisseurs. Le Président Trump a levé, au moins provisoirement, la menace d'imposer des droits de douane sur les produits mexicains après des avancées sur l'immigration illégale. D'autre part, les déclarations chinoises comme américaines ont rapidement permis d'espérer une rencontre en marge du sommet du G20 fin juin à Osaka qui s'est conclue par une trêve commerciale.

Au fil des mois, et alors que le feuilleton des négociations commerciales connaissait de nombreux rebondissements, la perplexité des investisseurs a grandi. Cette perplexité peut virer au désarroi comme l'illustre la baisse de 6,2 % des actions mondiales entre le 26 juillet et le 15 août. Elle a aussi permis de regagner du terrain en septembre malgré l'absence d'amélioration des fondamentaux et des événements politiques et géopolitiques potentiellement déstabilisateurs. Le début du 4^e trimestre a été difficile en raison de la publication de plusieurs indicateurs économiques jugés préoccupants. Il est toutefois rapidement apparu que les enquêtes d'activité reflétaient mal la résistance de la demande intérieure. Après avoir assoupli leurs politiques monétaires au cours de l'été, les grandes banques centrales ont fait comprendre qu'elles resteraient accommodantes en 2020. Même si la politique monétaire n'apparaît plus comme la panacée, cette attitude a rassuré les investisseurs. Ils ont ainsi pu saluer sereinement l'annonce d'un « très large accord » commercial entre les Etats-Unis et la Chine. Les avancées des négociations entre les deux parties ont permis d'annuler les nouvelles hausses de droits de douane qui auraient dû entrer en vigueur à la mi-décembre et de réduire les taxes sur certains produits importés. Cet accord, qui pourrait être signé en janvier 2020, est dit de « phase 1 », ce qui signifie qu'une autre vague de négociations devra avoir lieu. Les investisseurs se sont, malgré tout, réjouis de ces premières avancées qui lèvent quelques incertitudes. Il en est de même pour la « saga » du Brexit, la large victoire du parti conservateur aux élections du 12 décembre, ne résout pas toutes les questions mais devrait au moins, éviter un blocage législatif.

Au sein des grands marchés développés, les variations annuelles (prix des indices en devises locales, hors dividendes réinvestis) ressortent comme suit : +28,9 % pour le S&P 500 et +35,2 % pour le Nasdaq, qui ont établi de nouveaux records, +24,8 % pour l'EuroStoxx 50 et +18,2 % pour le Nikkei 225 japonais. Le secteur technologique a enregistré, partout dans le monde, une nette surperformance.

Politique monétaire

En décembre 2018, la Réserve fédérale américaine (Fed) avait remonté ses taux pour la quatrième fois de l'année. Le dynamisme de l'économie américaine avait alors conduit les membres du FOMC (conseil de politique monétaire) à envisager des hausses supplémentaires en 2019. Dès janvier, Jerome Powell a laissé comprendre qu'une pause dans le cycle de relèvement des taux était très probable. En mars, les conclusions du FOMC, les prévisions et diverses déclarations officielles ont confirmé cette approche. L'autre aspect de la normalisation de la politique monétaire a également pris un tour moins restrictif, la Fed annonçant que les opérations de réduction de la taille du bilan (en cours depuis octobre 2017) seraient stoppées en septembre, c'est-à-dire plus rapidement que prévu. Le vrai tournant de la politique monétaire est survenu en juin. A l'issue de la réunion du FOMC des 18 et 19 juin, le comité a indiqué qu'il « agira pour soutenir l'expansion » face à l'aggravation des incertitudes (tensions commerciales et croissance mondiale). En juillet, septembre et octobre, la Fed a mis ses actes en conformité avec ses paroles tout en continuant à estimer que l'économie américaine restait « en bonne santé ». A l'issue de ces trois baisses de 25 pb, l'objectif des fonds fédéraux a été ramené dans la fourchette 1,50 %-1,75 %. Dès

juillet, Jerome Powell a toutefois précisé que la baisse était un « ajustement de milieu de cycle ». Si cette formule n'a pas tout de suite été prise au sérieux par les observateurs, la teneur des commentaires à partir de septembre a fini par faire refluer les anticipations de baisse supplémentaire des taux directeurs, qui restaient présentes dans les contrats à terme. Dans ce contexte, la réunion du FOMC des 10 et 11 décembre s'est conclue, comme attendu, par un statu quo décidé à l'unanimité. La Fed considère que le niveau actuel des taux directeurs est neutre ou légèrement accommodant et elle devrait faire une longue pause. Le diagnostic sur la situation économique est un peu plus favorable qu'auparavant, reflétant l'amélioration des indicateurs en fin d'année, mais la faiblesse de l'inflation permet à la Fed de ne pas resserrer sa politique monétaire dans l'immédiat. Jerome Powell a précisé qu'il faudrait une accélération significative et durable de l'inflation pour justifier une hausse des taux directeurs. En l'état actuel, malgré une accélération un peu plus marquée des salaires, permise par le dynamisme du marché du travail, l'inflation reste inférieure à l'objectif de 2 %. Le déflateur des dépenses privées hors alimentaire et énergie a évolué sans tendance entre 1,5 % et 1,8 % en glissement annuel. Depuis septembre, la Fed intervient pour limiter les tensions sur le marché interbancaire. Ces actions entraînent une hausse de la taille de son bilan (à 4 166 milliards de dollars fin 2019 contre 3 760 fin août).

A l'automne 2018, la Banque centrale européenne (BCE) évoquait la normalisation de son QE (assouplissement quantitatif ou *Quantitative Easing*) et pilotait les anticipations d'une première remontée des taux un an plus tard. Début 2019, un changement radical de ton est survenu, Mario Draghi se montrant beaucoup plus prudent face à la dégradation persistante des enquêtes d'activité. A l'issue du Conseil des gouverneurs du 7 mars, la politique monétaire a pris un tour plus accommodant. Une troisième série de refinancement à long terme des banques (Targeted Longer-Term Refinancing Operations ou TLTRO-III) a été annoncée. Fin mars, Mario Draghi n'a pas hésité à déclarer que la BCE pourrait repousser la première hausse des taux si nécessaire. Les observateurs ont alors anticipé une baisse supplémentaire des taux directeurs. Le 6 juin, le Conseil des gouverneurs a assoupli sa *forward guidance* (indications sur l'orientation future de la politique monétaire) et, le 18 juin, à Sintra, les déclarations de Mario Draghi ont convaincu que la BCE allait prendre des mesures plus drastiques si l'inflation ne convergait pas vers son objectif de 2 %. En 2019, l'inflation sous-jacente (hors alimentaire et énergie) a évolué autour de 1 %, sans montrer le moindre signe d'accélération. La réunion de juillet a été marquée par la réintroduction d'un biais baissier sur les taux et un diagnostic très sombre sur l'économie, Mario Draghi évoquant des perspectives qui deviennent « de pire en pire dans le secteur manufacturier » en particulier en Allemagne. Dans ce contexte, le 12 septembre, la BCE a choisi d'annoncer un large éventail de mesures d'assouplissement dont une baisse de 10 pb du taux de dépôt porté à -0,50 % et une modulation (*tiering*) de ce taux appliqué sur les réserves excédentaires pour ne pas trop pénaliser les banques. Les deux autres taux directeurs restent inchangés depuis mars 2016 (0 % pour le taux des opérations principales de refinancement ; 0,25 % pour le taux de la facilité de prêt marginal). Les conditions du TLTRO-III ont été assouplies sans que ces opérations ne rencontrent un grand succès. L'annonce en septembre de la reprise du QE a suscité des dissensions au sein de la BCE, assombrissant la fin de la présidence Draghi. En prenant ses fonctions le 1^{er} novembre, Christine Lagarde a trouvé un Conseil des gouverneurs divisé et a préféré temporiser. Après les décisions importantes annoncées en septembre, la politique monétaire de la BCE n'a plus été modifiée. Comme annoncé, les achats nets de titres, qui avaient été interrompus en janvier, ont repris le 1^{er} novembre. Ils se sont élevés à 24 milliards d'euros en novembre (dont 14,5 d'obligations gouvernementales).

Taux longs

Jusqu'en février, le rendement du T-note américain à 10 ans a évolué autour de 2,60 % avant une détente rapide en mars marquant le début d'une tendance affirmée qui l'a ponctuellement ramené sous 1,50 % en août (plus bas en 3 ans). En septembre et octobre, il a connu une évolution plus heurtée en réaction aux inquiétudes sur la croissance, aux évolutions des actions, aux déclarations de la Fed et à plusieurs incidents comme l'attaque sur les installations pétrolières en Arabie Saoudite. Après cette phase de transition, le taux à 10 ans s'est un peu plus nettement redressé pour se diriger vers 2 % malgré les anticipations d'un assouplissement supplémentaire de la politique monétaire de la Fed. La troisième baisse consécutive depuis juillet des taux directeurs a été annoncée le 30 octobre. Elle a été accompagnée de propos officiels laissant envisager un statu quo ultérieur sur la politique monétaire. Les taux longs américains ont alors évolué au gré des indicateurs économiques et des nouvelles sur les négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. Le rendement du T-note à 10 ans termine l'année à 1,92 %. En douze mois, il s'est détendu de 76 pb. Ce mouvement significatif reflète le tournant accommodant pris par la politique monétaire de la Fed face aux risques exogènes sur la croissance américaine et à une inflation toujours modeste. L'ajustement à la baisse des anticipations sur les taux a été très rapide et, en partie, excessive. En août, sur fond de craintes sur la croissance, exacerbées par le renouveau des tensions commerciales, l'écart entre les échéances à 10 ans et à 3 mois s'est inscrit à -0,50 % environ fin août et l'écart entre le 10 ans et le 2 ans est devenu négatif (jusqu'à -5 pb le 28), ce qui ne s'était plus produit depuis la dernière récession. Le taux à 30 ans a enregistré un nouveau point bas historique courant août à moins de 2 %. Ces taux excessivement bas ont été corrigés quand il est plus clairement apparu qu'ils ne reflétaient pas la réalité des fondamentaux économiques et des intentions de la Fed pour 2020. L'écart entre le 10 ans et le 2 ans termine à 35 pb (contre 20 pb fin 2018).

Le rendement du Bund allemand à 10 ans, qui s'établissait à 0,24 % fin 2018, s'est inscrit dès le début de 2019 sur une tendance baissière qui l'a ponctuellement amené sous -0,70 % en août. Par la suite, il est remonté de façon un peu plus chaotique pour terminer à -0,19 %, soit une détente de 43 pb en douze mois. La première phase de ce mouvement reflète l'appétit, généralisé, pour les obligations gouvernementales résultant des anticipations d'assouplissement des politiques monétaires suite aux discours de la Fed et de la BCE. Le passage du taux à 10 ans allemand en territoire négatif le 22 mars a été déclenché par un nouveau recul des enquêtes d'activité (PMI) dans la zone euro. La détente des taux s'est accentuée dans un mouvement de fuite vers la sécurité en mai, le rendement du Bund à 10 ans passant alors sous ses précédents points bas, touchés en juillet 2016. Il a continué à se détendre par la suite, passant sous le taux de dépôt (alors à -0,40 %) début juillet. Les anticipations de baisse des taux directeurs de la BCE et des attentes de reprise du programme d'achats de titres expliquent cette évolution. La détente a été observée sur l'ensemble des marchés européens, les investisseurs se lançant à la quête du rendement. En août, toute la courbe des taux allemande est devenue négative, le taux à 10 ans s'inscrivant au plus bas à -0,71 %. A partir de ce moment, les taux sont remontés pour s'éloigner de ces points bas sous l'effet du regain de l'appétit pour le risque, de l'amélioration de la perception de la conjoncture économique mondiale et du reflux des attentes de mesures supplémentaires d'assouplissement monétaire de la BCE après les annonces de septembre. En quatre mois, le taux allemand à 10 ans s'est tendu de plus de 50 pb alors que la BCE a abaissé son taux de dépôt de 10 pb en septembre. En plus des éléments évoqués ci-dessus, un facteur spécifique est entré en ligne de compte. Plusieurs avancées à propos du Brexit (discussions plus constructives, situation politique britannique) ont fait disparaître, aux yeux des investisseurs, un des risques baissiers pesant sur les économies européennes. Le taux allemand à 2 ans a ainsi rapidement retrouvé son plus haut niveau depuis mai autour de -0,65 %. Les marchés périphériques ont nettement surperformé en 2019 (-133 pb pour le rendement du BTP italien à 10 ans à 1,41 % ; -128 pb pour le taux portugais à 0,44 % ; -95 pb pour le taux espagnol à -0,47 %). Ils ont essentiellement profité de la recherche de rendement dans un environnement où les taux « core » de la zone euro ont passé plusieurs mois en territoire négatif à l'image du rendement de l'OAT française à 10 ans qui s'est inscrit au plus bas à -0,43 % fin août et ne s'est réinstallé au-dessus de 0 % qu'en fin d'année pour terminer à 0,12 %.

Devises

Tout au long de l'année, la parité EUR/USD (1,1450 fin 2018) a connu des variations erratiques. Jusqu'en juin, elle a évolué dans un intervalle large (1,11 – 1,16) au gré des décisions et des commentaires sur la politique monétaire de part et d'autre de l'Atlantique. Elle s'est ensuite inscrite sur une tendance baissière qui l'a ramenée à 1,09 fin septembre, au plus bas depuis le printemps 2017. Cette évolution reflète les doutes sur la santé de l'économie européenne, allemande en particulier, et la mise en place de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire par la BCE. Toutefois, dès octobre, la parité est repartie à la hausse pour revenir rapidement vers 1,12. L'euro a alors profité de l'avancée des discussions entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Les investisseurs ont en effet considéré que la probabilité d'un Brexit sans accord avait diminué, ce qui éloigne aussi les risques sur l'activité de la zone euro. En outre, les interventions techniques menées par la Fed de New York sur le marché interbancaire ont pu jouer un rôle. Certains observateurs ont en effet interprété ces mesures comme une reprise de l'assouplissement quantitatif. Fin 2020, la parité a évolué sans direction entre 1,10 et 1,12, ne passant au-dessus de ce seuil qu'en toute fin d'année pour terminer à 1,1223, en baisse de 2 % en douze mois. Cette variation annuelle somme toute modeste reflète une certaine perplexité des opérateurs confrontés à des discours accommodants de la part de toutes les banques centrales. Par ailleurs, alors que le différentiel de croissance est plutôt favorable au dollar, l'année a été émaillée de commentaires du Président des Etats-Unis déplorant la force du dollar et enjoignant la Fed à baisser davantage ses taux directeurs. Ce n'est qu'en toute fin de période que des positions vendeuses dollar ont recommencé à se constituer, essentiellement en réaction au reflux des craintes sur la croissance mondiale.

Le 3 janvier 2019 en début de séance en Asie et dans de faibles volumes, la parité USD/JPY, a connu un « flash crash ». Elle est tombée à 105 (contre 109,72 fin 2018), en lien avec le violent recul des marchés boursiers. Après quoi, elle est rapidement revenue vers 108. Elle est restée orientée à la hausse jusqu'en mars pour s'établir autour de 112, la BoJ n'hésitant plus à reconnaître son impuissance à atteindre son objectif d'inflation et ouvrant ainsi la voie à une longue période de politique monétaire très accommodante. Après une évolution heurtée en avril, le yen a pourtant recommencé à nettement s'apprécier du fait de son caractère de devise refuge face au repli des actions. La parité USD/JPY est alors revenue fin mai sous 109, le seuil qui, fin 2018, avait conduit la BoJ à indiquer qu'elle était prête à intervenir sur le marché des changes. En août, le statut de devise refuge a entraîné une nouvelle hausse du yen, la parité s'inscrivant à 104,4 à l'occasion de la violente baisse des actions. Rapidement, la BoJ a laissé entendre que de nouvelles baisses des taux directeurs allaient probablement intervenir dans les prochains mois face aux risques extérieurs qui pèsent sur la croissance. Ces anticipations ont renvoyé la parité vers 110. En fin d'année, un ultime décrochage est survenu lorsqu'il est apparu que la BoJ paraissait soudainement moins disposée à assouplir davantage sa politique monétaire. En douze mois, et malgré des variations très heurtées, la parité USD/JPY (108,67 fin 2019) n'a reculé que de 1 %.

Les variations de la livre sterling en 2019 reflètent fidèlement les nombreuses péripéties autour du Brexit, qu'elles aient impliqué les autorités européennes et britanniques ou découlé de la politique intérieure du Royaume-Uni. Si le remplacement

de Theresa May par Boris Johnson à la tête du gouvernement le 24 juillet a, dans un premier temps, contribué à l'affaiblissement de la devise, les développements ultérieurs ont paru positifs. Le nouveau report de la date-butoir (du 31 octobre 2019 au 31 janvier 2020) décidé le 28 octobre a éloigné le risque d'une sortie sans accord et la large victoire de parti conservateur britannique lors des élections législatives du 12 décembre a un peu clarifié la situation. La livre sterling a retrouvé son plus haut niveau depuis mai 2018 face au dollar. Face à l'euro, elle s'est inscrite à son plus haut depuis fin juin 2016. En douze mois, elle a regagné 3,9 % contre dollar et 6,0 % contre euro.

Gestion

L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont été défavorables. Le choix de valeurs dans les matériaux, les services aux collectivités et la technologie a été positif. La sélection de titres dans la consommation courante, la santé, la finance et la consommation discrétionnaire a été défavorable. L'allocation sectorielle a été négative avec la surpondération de l'énergie, des services de communication et de la consommation courante et la sous-exposition aux industrielles et à la consommation discrétionnaire. En termes de mouvements, nous avons cédé les positions en actions RELX, Nokia, BNP Paribas, Valeo et BASF et nous avons introduit les titres Michelin et Infineon dans le portefeuille.

Perspectives

En 2019, les actions mondiales ont progressé de 24,1 % (indice MSCI AC World en dollars), ce qui correspond à la quatrième plus forte hausse annuelle depuis 1987, date de création de cet indice. La hausse a été généralisée sur les marchés boursiers et les obligations n'ont pas été en reste. Après le bilan, vient le temps des perspectives. Même si certains risques paraissent avoir été éloignés à court terme, les événements survenus fin 2019 ne nous semblent pas constituer un changement radical. La signature d'un premier accord commercial entre les Etats-Unis et la Chine en janvier serait une bonne nouvelle mais d'autres aspects touchant les relations entre les deux géants vont continuer à être négociés et la pression américaine pourrait s'exercer sur d'autres partenaires commerciaux. L'année électorale aux Etats-Unis ouvre une phase d'incertitudes où l'attention des investisseurs en actions devrait se reporter sur le déroulé des primaires au sein du Parti démocrate. Les sondages et les résultats des consultations des électeurs démocrates dans les Etats-clés pourront provoquer des mouvements erratiques des actions. Le procès en destitution de Donald Trump, qui va s'ouvrir en janvier par la lecture des chefs d'accusation, a de fortes chances de déboucher sur un acquittement dans la mesure où le Parti républicain est majoritaire au Sénat. Cette situation très particulière pour un président sortant est toutefois de nature à renforcer les doutes sur l'issue du scrutin de novembre, chaque étape du processus donnant lieu à de nombreux commentaires. Du point de vue économique, les perspectives se sont éclaircies au cours des dernières semaines. L'amélioration des enquêtes d'activité a éloigné les craintes de récession qui avaient amené les taux longs à de très bas niveaux au cours de l'été. Nous réitérons notre message d'une croissance modeste mais réelle en 2020. Les banques centrales devraient maintenir une position accommodante mais le risque d'une accélération de l'inflation ne peut être totalement écarté. L'environnement reste a priori plutôt favorable aux actifs risqués à moyen terme mais plusieurs éléments imposent de conserver une approche très réactive et de diversifier l'allocation d'actifs pour faire face à des scénarios alternatifs.

L'épidémie de coronavirus (covid-19), qui s'est déclarée en Chine en fin d'année, touche désormais tous les continents, entraînant une crise sanitaire et économique sans précédent. Il est impossible pour l'heure d'évaluer avec précision l'impact de cette crise sur les sociétés en portefeuille, mais l'inquiétude s'accroît quant à ses répercussions sur l'économie mondiale.

La société de gestion reste à l'écoute des mesures prises par les gouvernements pour endiguer l'épidémie et continue d'évaluer son impact économique éventuel sur les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds.

La situation actuelle n'a aucune incidence sur les états financiers du fonds dans la mesure où la valeur nette d'inventaire utilisée est établie au 31 décembre 2019.

Changements au cours de l'exercice :

14/11/2019 : création de la part Classe S

14/11/2019 : création de la part R

11/02/2019 : Mise à jour du règlement et DICI (frais courants + performances 2018)

Performance

Au cours de l'année, le fonds est en hausse de +13.26% (indice : +15.50%)

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2019	
	montant total du levier
méthode brute	95,31%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment.

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Service Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Démarche générale

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiqué dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

L'ensemble de nos fonds applique notre stratégie d'investissement durable qui repose sur quatre piliers :

Intégration ESG :

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas applicables aux fonds indiciels et aux fonds négociés en bourse (ETF). Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et les opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte donc un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels et supervisé par un comité de validation ESG. Notre objectif est que d'ici fin 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement ait été examiné et approuvé par ce comité.

En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse. Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées de niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse était extrêmement sérieuse ou avait des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.

En cas de d'exclusion, le gérant procédera au désinvestissement dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des investisseurs.

Vote, dialogue et engagement

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre politique de vote est disponible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/E5F49195-9D9E-41A0-B553-89EED19FBB11>

Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :

BNPP AM applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les mines, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

Une vision prospective :

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Notre approche détaillée est décrite dans notre « Politique de conduite responsable de l'entreprise » : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>

Nos pratiques de vote en Assemblées générales et d'engagement avec les émetteurs sont mentionnées dans le reporting 173 de notre société : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Moyens utilisés pour informer les clients

Nous mettons à la disposition des investisseurs de nombreuses informations relatives à nos engagements et réalisations en tant qu'investisseur responsable sur le site de BNP Paribas Asset Management <http://www.bnpparibas-am.com/fr>.

Plusieurs publications sont aussi disponibles depuis notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/>, et sont indiqués dans le reporting 173 de la BNP Paribas Asset Management : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Des documents sont disponibles sur notre site internet sur la page du fonds avec notamment des documents réglementaires (DIC, prospectus) et des rapports mensuels et annuels.

Pourcentage d'encours prenant en compte les critères ESG

Nous avons pour objectif que 100% des encours de nos fonds prennent en compte les critères ESG.

Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels

Nos adhésions à des chartes, codes ou initiatives sont indiquées dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Procédures internes pour identifier les risques associés aux critères ESG et l'exposition de ses activités à ces risques.

Les principaux risques ESG sont adressés via les standards minimum ESG requis avant chaque investissement tel que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissement sauf exception (fonds indiciaires qui répliquent l'indice). Dans le cadre de l'adoption de notre stratégie climat, une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique. Les risques carbone que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- risques de transition : risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques pourraient entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- risques physiques : conséquences engendrées par des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.
- risques en responsabilité : conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, leurs assureurs.

Dans la mesure où il n'existe pas encore à ce jour de méthode de place permettant d'évaluer l'impact des risques physiques du changement climatique, BNPP AM se trouve dans l'incapacité d'évaluer de manière exhaustive son exposition à ce type de risques. C'est pour cette raison que nous sommes co-financeurs du développement d'une méthodologie innovante et d'un outil, Climate Risk & Impact Screening (CRIS), lancés à l'initiative de Carbone 4. Cette méthode d'évaluation nous permettra d'évaluer à terme notre exposition aux risques physiques du changement climatique de manière objective.

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Ce fonds suit une approche nommée « ESG renforcé », pour BNP Paribas Asset Management, l'approche ESG renforcé conduit à des objectifs ESG et/ou performance carbone plus stricts. Cette approche intègre notamment des fonds « Best In Class » qui cible les entreprises et les Etats qui font preuve des meilleures pratiques sociales et environnementales, tout en respectant des règles de bonne gouvernance. D'autres stratégies avec une approche « ESG Renforcé » vont intégrer les critères ESG dans le processus de construction de portefeuille, à travers plusieurs critères comme par exemple :

- Augmentation d'au moins 20% de la note ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence
- Réduction d'au moins 50% de l'empreinte carbone du fonds comparée à son indice

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	772	86 447	29 076

¹ NB 1: Les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués à la clôture, en mai 2018, de la campagne annuelle de rémunération variable, sur la base du périmètre des effectifs arrêtés au 31 octobre 2017. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

NB 2 : Pour mémoire, le niveau 3 de la réglementation OPCVM V (fixant notamment les montants minimum de différés etc ...) a été publié en mars 2016 et a été appliqué pour la première fois à l'année de performance 2017, c'est-à-dire aux rémunérations variables qui ont été attribuées en mars 2018.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 7 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont aucun n'a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 1,243 K EUR et 432 K EUR;
- 59 collaborateurs de la succursale italienne, dont 7 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 6,256 K EUR et 1,831 K EUR.

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	152	29 351
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	128	23 876

Autres informations :

- **Nombre de fonds OPCVM et FIA sous gestion:**

	Nombre de fonds (31.12.2018)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2018 ⁴
OPCVM	252	72
Fonds d'Investissement Alternatifs	352	46

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2017/2018, a été réalisé entre mai et juillet 2018. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités du périmètre intégré de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Generally Satisfactory ». En effet, aucun problème majeur n'a été relevé. Cependant, conformément à l'approche d'amélioration continue de BNP Paribas Asset Management, une recommandation a été émise qui vise à mieux harmoniser les modalités de rémunération différée d'un dirigeant de BNP Paribas Asset Management, par ailleurs soumis à l'encadrement des rémunérations prévu par la transposition française de la directive CRD IV.
- En 2018, la politique de rémunération a été adaptée, sous la supervision de l'AMF et conformément aux exigences de la directive OPCVM, afin d'améliorer au moyen des instruments de rémunération différée, l'alignement de l'intérêt des collaborateurs identifiés. Notamment, la performance des fonds les plus représentatifs de BNP Paribas Asset Management a un poids accru dans ces nouveaux instruments.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société de gestion.

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

⁴ Les montants ainsi communiqués tiennent compte des fonds maîtres-nourriciers.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.



**MULTIPAR MONETAIRE
SOCIALEMENT RESPONSABLE**

Rapport annuel au 31 Décembre
2019

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT FRANCE
Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	10

Comptes annuels

Bilan actif	18
Bilan passif.....	19
Hors-bilan.....	20
Compte de résultat.....	21

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	22
Evolution de l'actif net	24
Ventilation des souscriptions/rachats	25
Complément d'information 1	26
Complément d'information 2	27
Ventilation par nature des créances et dettes	28
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	29
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	30
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	32
Affectation des résultats.....	33
Résultat et autres éléments	35
Inventaire	36

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Le compartiment est classé dans la catégorie suivante : « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ». Il est un compartiment nourricier du FCP « BNP PARIBAS MOIS ISR », également classé « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard » (le DICI du FCP est annexé au DICI du présent compartiment).

A ce titre, l'actif du compartiment « MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE » est investi jusqu'à 92,5% de son actif net en Parts « X » (FR0011482678) dudit FCP « BNP PARIBAS MOIS ISR », et accessoirement en liquidités.

Conformément au Règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, le compartiment MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE détiendra des titres à échéance journalière pour au moins 7,5% de son actif net et des titres à échéance hebdomadaire pour au moins 15% de son actif net (pouvant inclure jusqu'à 7,5% de son actif net en titres pouvant être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables).

La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le compartiment « MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE » ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et il verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier « MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE » sont identiques à ceux du fonds maître « BNP PARIBAS MOIS ISR ».

1. Objectif de gestion et stratégie d'investissement du Fonds maître « BNP PARIBAS MOIS ISR »

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS MAITRE « BNP PARIBAS MOIS ISR » :

L'objectif de gestion du FCP maître est, sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro EONIA Capitalisé (Euro Overnight Index Average) après prise en compte des frais courants, par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de responsabilité sociale et environnementale et de développement durable.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Compte tenu des propres frais de gestion du compartiment « MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE » fixés à 0,15% TTC l'an maximum, la performance du compartiment pourra être inférieure à l'indice de référence EONIA Capitalisé.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'EONIA Capitalisé (Euro Overnight Index Average). Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

« European Money Markets Institute » est l'administrateur de l'indice EONIA.

Pour toute information complémentaire concernant l'Indice, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indice a jusqu'au 1er janvier 2020 pour demander un agrément ou un enregistrement auprès de son autorité compétente afin d'exercer les fonctions d'administrateur d'indices de référence.

A la date du présent prospectus, il n'est pas encore inscrit sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de ce même règlement, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS MAITRE « BNP PARIBAS MOIS ISR » :

1) STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le processus d'investissement résulte d'une approche « top-down » et se décompose en quatre étapes, l'analyse extra-financière intervenant à la 3^{ème} étape.

1. Analyse macro-économique et prévisions de marché

L'équipe de gestion monétaire se réunit mensuellement en comité afin d'analyser :

- Les évolutions macro-économiques des principales zones géographiques (Etats-Unis, Europe...),*
- Les politiques monétaires des principales banques centrales (FED, BCE)*
- Les instruments monétaires des banques centrales : liquidité en circulation, niveau de réserves obligatoires, adjudications...*

Ces analyses conduisent à déterminer le scénario central de taux d'intérêt et à définir l'allocation d'actifs à implémenter dans les portefeuilles.

2. Allocation tactique d'actifs par type d'instrument

- Répartition entre instruments à taux fixes et/ou à taux variables,*
- Choix des maturités : au moins 7,5% de l'actif net en titres à échéance journalière et au moins 15% de l'actif net en titres à échéance hebdomadaire (pouvant inclure jusqu'à 7,5% de l'actif net en titres pouvant être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables)*

3. Sélection des secteurs et émetteurs

La sélection des secteurs et émetteurs (publics et privés) est déterminée en fonction de critères de solidités financières et d'analyse extra-financière :

- Analyse financière : Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes financiers spécialisés sur le risque de crédit*
- Analyse extra-financière : La recherche extra-financière s'appuie sur les recommandations des analystes spécialisés sur les critères recouvrant la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et le gouvernement d'entreprise.*

4. Sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux

A la suite de l'élaboration de la liste des émetteurs autorisés, l'équipe de gestion monétaire sélectionne les instruments financiers en fonction :

- de leur liquidité,*
- de leur rentabilité,*
- de la qualité de crédit,*
- de leur sensibilité,*

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres. Ces critères extra-financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) : Environnementaux : (par exemple : calcul de l'empreinte carbone, développement d'un programme pour les énergies renouvelables, ...), Sociaux (par exemple : gestion de la diversité, taux de rotation du personnel, ...) et de Gouvernance (par exemple : indépendance du conseil d'administration, séparation des pouvoirs entre le président et le

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

directeur général, ...), tels que définis par la recherche extra-financière de la société de gestion, réalisé en amont de l'analyse financière, et sont sélectionnées selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative.

Ce FCP met en oeuvre une gestion ISR dite « best in class » qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les entreprises) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes ISR. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur.

La méthode de sélection des titres des émetteurs est réalisée de la façon suivante :

La société de gestion a établi une liste d'émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). Les entreprises, les Etats et les organismes supranationaux sont analysés individuellement par une équipe dédiée d'analyste ESG/ISR et ce à partir d'indicateurs ESG définis en interne ; puis sont comparés à leur secteur pour les entreprises ou à une zone géographique pour les états. Les émetteurs faisant preuve des meilleures pratiques sont éligibles au portefeuille (approche « Best In Class »). A l'inverse, les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité sont exclus (élimination des 3 derniers déciles ESG sur une échelle de 1 à 10).

Pour les entreprises, à titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles,
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations,
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption.

Pour les Etats, le premier filtre est celui des indicateurs de Responsabilité, qui visent à vérifier le respect de critères éthiques :

- Respect des droits de l'homme (discrimination et droits des minorités, politiques nationales d'intégration des immigrés),
- Biodiversité (pourcentage de zones protégées),
- Santé (accès et couverture des systèmes de santé, inégalité et espérance de vie).

L'analyse ESG qui suit ce premier filtre est menée à partir des indicateurs dont par exemple :

- Sur le plan environnemental : Efficacité énergétique, Eau (protection des ressources en eau), Pollution (air, eau, déchets)
- Sur le plan Social : Egalité des droits et lutte contre la discrimination, parité au travail, accès à l'éducation, Services de soin pour populations vieillissantes
- Sur le thème de la gouvernance des institutions : Droits civils, Transparence et lutte contre la corruption, Liberté de la presse, Indépendance de la justice.

En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement du principal de l'instrument.

Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAM.

En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie résiduelles de chaque valeur détenue par le FCP, c'est-à-dire la durée de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du capital du titre.

Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAL.

Enfin, aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours.

Les titres en devises font l'objet d'une couverture systématique via des instruments dérivés.

Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone euro.

2) CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :**

Néant

• **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le FCP peut investir 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire, des titres de créances négociables ou obligations, libellés en euro et/ou en devises, avec dans ce cas la mise en place d'une couverture de change, émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays.

En application des dispositions dérogatoires de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 et conformément au principe de la répartition des risques, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs (20% pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les administrations, institutions ou organisations.

Les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 sont les suivants :

- l'Union européenne,
- les administrations nationales (pays ou agences étatiques – par exemple : Republic of Singapore ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale - CADES), régionales (par exemple : les 18 régions ou les 101 départements français) ou locales (par exemple : la Société du Grand Paris, Rennes Métropole mais également City of Stockholm ou City of Turin) des États membres ou leurs banques centrales,
- la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière,
- une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (comme entre autres la Norvège, la Suisse, le Canada, le Japon, l'Australie, les Etats-Unis...) telle que la Réserve fédérale des Etats-Unis (FED)...
- le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Le FCP peut investir jusqu'à 20 % maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.

L'ensemble de ces titres devra intégrer les critères de sélections liés à l'Investissement socialement responsable (ISR).
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité de crédit.

La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le FCP investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit.

La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le FCP peut investir à titre accessoire en obligations, titres de créances négociables et titres négociables à moyen terme non négociés sur des marchés réglementés. Ces titres devront respecter les critères d'éligibilité imposés par le règlement (UE) 2017/1131.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

• **Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements étrangers :**

Le FCP peut investir jusqu'à 9.99 % de son actif net :

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens de classification « Fonds monétaire court terme et/ou standard », conformes au règlement (UE) 2017/1131.

Les OPCVM dans lesquels le FCP investit peuvent être gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas et n'intègrent pas de filtre extra-financier.

3) INSTRUMENTS DERIVES

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt
- options de taux
- swaps de taux, de devises.

L'ensemble de ces instruments peut être utilisé pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change.

Le FCP n'a pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »)

Ces instruments financiers sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles peuvent être liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments dérivés.

4) INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés suivants : les titres « puttables » afin de réduire la WAL du portefeuille, sous réserve du respect des conditions prévues dans le règlement (UE) 2017/1131.

5) DEPOTS

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net. Ces dépôts sont effectués dans les conditions prévues par l'article 12 du règlement (UE) 2017/1131.

6) EMPRUNTS D'ESPECES

Néant.

Toutefois, en cas de rachat exceptionnel, le FCP peut se retrouver débiteur de façon temporaire et sans que cette position ne soit liée à un acte de gestion. La situation débitrice sera résorbée au plus vite et dans le meilleur intérêt des porteurs.

7) OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRES DE TITRES

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut recourir dans la limite de 100% de son actif net à des prises en pension et dans la limite de 10% de son actif net à des mises en pension.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de haute qualité de crédit.

8) INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES DE L'OPC

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles. Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres de créances et obligations émis par des émetteurs privés
Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué par le dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Pour les opérations de mise et de prise en pensions, le FCP respecte en sus les dispositions des articles 14 et 15 du règlement (UE) 2017/1131 et notamment :

- les liquidités reçues peuvent être placées en dépôt ou en instruments du marché monétaire émis ou garantis selon les modalités de l'article 15§6 du règlement (UE) 2017/1131
- les actifs reçus ne peuvent être ni cédés, ni réinvestis, ni engagés ou transférés, les actifs reçus sont suffisamment diversifiés et l'exposition maximale à un émetteur est limitée à 15% de l'actif du FCP.

GARANTIE FINANCIERE

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la Société de Gestion pour mesurer le Risque Global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

2. Profil de risque du fonds maître « BNP PARIBAS MOIS ISR »

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP est classé « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ». L'exposition au risque action est interdite.

En conséquence, il présente :

- un risque de perte en capital. L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.
- un risque de taux : Le portefeuille est investi en produits de taux, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des produits investis peut baisser et inversement, et ainsi provoquer une variation de la valeur liquidative.

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

- un risque de crédit : Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

- un risque de conflits d'intérêt potentiels lié à la conclusion d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaire de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.

- un risque lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les économies des pays émergents sont plus fragiles et plus exposées aux aléas de l'économie internationale. De plus les systèmes financiers y sont moins matures. Les risques de pertes en capital importantes ou d'interruption dans la négociation de certains instruments financiers sont non négligeables.

- un risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- un risque accessoire de contrepartie lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres » ci-dessus) : dans le cas où un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

3. Composition du compartiment

Le compartiment « MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE », nourricier du FCP « BNP PARIBAS MOIS ISR », est investi jusqu'à 92,5% de son actif net en Parts « X » dans le FCP « BNP PARIBAS MOIS ISR » dont le code ISIN est (FR0011482678), et accessoirement en liquidités.

4. Instruments utilisés par le compartiment « MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE »

Les instruments pouvant être utilisés sont les suivants :

- les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et/ou de fonds d'investissement alternatifs : la part « X » du FCP « BNP PARIBAS MOIS ISR ».

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Ces opérations ont pour objet la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du fonds et/ou la réalisation de l'objectif de gestion conformément aux dispositions du Code monétaire et financier.

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) au cours de l'année 2019.

A l'automne 2018, la **Banque centrale européenne** (BCE) évoquait la normalisation de son QE (assouplissement quantitatif ou *Quantitative Easing*) et pilotait les anticipations d'une première remontée des taux un an plus tard. Début 2019, un changement radical de ton est survenu, Mario Draghi se montrant beaucoup plus prudent face à la dégradation persistante des enquêtes d'activité. A l'issue du Conseil des gouverneurs du 7 mars, la politique monétaire a pris un tour plus accommodant. Une troisième série de refinancement à long terme des banques (Targeted Longer-Term Refinancing Operations ou TLTRO-III) a été annoncée. Fin mars, Mario Draghi n'a pas hésité à déclarer que la BCE pourrait repousser la première hausse des taux si nécessaire. Les observateurs ont alors anticipé une baisse supplémentaire des taux directeurs. Le 6 juin, le Conseil des gouverneurs a assoupli sa *forward guidance* (indications sur l'orientation future de la politique monétaire) et, le 18 juin, à Sintra, les déclarations de Mario Draghi ont convaincu que la BCE allait prendre des mesures plus drastiques si l'inflation ne convergerait pas vers son objectif de 2 %. En 2019, l'inflation sous-jacente (hors alimentaire et énergie) a évolué autour de 1 %, sans montrer le moindre signe d'accélération. La réunion de juillet a été marquée par la réintroduction d'un biais baissier sur les taux et un diagnostic très sombre sur l'économie, Mario Draghi évoquant des perspectives qui deviennent « de pire en pire dans le secteur manufacturier » en particulier en Allemagne. Dans ce contexte, le 12 septembre, la BCE a choisi d'annoncer un large éventail de mesures d'assouplissement dont une baisse de 10 pb du taux de dépôt porté à -0,50 % et une modulation (*tiering*) de ce taux appliqué sur les réserves excédentaires pour ne pas trop pénaliser les banques. Les deux autres taux directeurs restent inchangés depuis mars 2016 (0 % pour le taux des opérations principales de refinancement ; 0,25 % pour le taux de la facilité de prêt marginal). Les conditions du TLTRO-III ont été assouplies sans que ces opérations ne rencontrent un grand succès. L'annonce en septembre de la reprise du QE a suscité des dissensions au sein de la BCE, assombrissant la fin de la présidence Draghi. En prenant ses fonctions le 1^{er} novembre, Christine Lagarde a trouvé un Conseil des gouverneurs divisé et a préféré temporiser. Après les décisions importantes annoncées en septembre, la politique monétaire de la BCE n'a plus été modifiée. Comme annoncé, les achats nets de titres, qui avaient été interrompus en janvier, ont repris le 1^{er} novembre. Ils se sont élevés à 24 milliards d'euros en novembre (dont 14,5 d'obligations gouvernementales).

Politique de gestion du FCP

L'actif net du FCPE MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE est passé de 250,784 millions d'euros au 31 décembre 2018 à 289.926 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Dans ce contexte de politique monétaire accommodante qui a continué à perdurer durant tout l'exercice 2019, avec même une baisse de 10 centimes du taux de facilité de dépôts début septembre (portant ce dernier taux de -0.40% à -0.50%), nous avons poursuivi la politique de gestion du fonds menée au cours des exercices précédents, consistant à privilégier les achats de Titres de Créances Négociables du secteur financier ou corporate soit à taux fixe, soit directement indexé sur l'EONIA d'une durée de vie de 6 à 12 mois, afin de bénéficier d'un rendement un peu plus intéressant. Il est à noter que la baisse de taux de facilité de dépôts a eu pour conséquence de faire également baisser l'Eonia d'une dizaine de centimes.

Dans le but d'assurer la liquidité d'une part, et dans un but de diversification imposé par la nouvelle réglementation sur les fonds monétaires qui est intervenue courant janvier 2019 d'autre part, nous avons renforcé la partie corporate. La liquidité a également été assurée par une poche d'OPCVM.

Par ailleurs, lorsque le marché le permettait, des arbitrages ont été effectués par le biais de vente de papiers d'une durée de vie inférieure à 6 mois pour les remplacer par des TCN à 1 an (en général). Ces opérations ont permis d'améliorer le taux de rendement global du portefeuille.

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

La stratégie d'investissement menée au cours de l'exercice, dans le fonds maître, a permis à la valeur liquidative de MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE de passer de 11,4751 euros le 31/12/2018 à 11,4325 euros le 31/12/2019, ce qui représente une performance annualisée de -0,37 % (base 360). Cette performance ne préjuge pas des résultats futurs. Pour information, la moyenne arithmétique de l'EONIA (calculée selon la méthode OIS) sur la même période a été de -0,390%.

Les acquisitions faites par le Fonds maître ont porté sur des titres intégrant dans leur fonctionnement des critères de développement durable.

Sur la même période, la performance annuelle du fonds maître "BNP PARIBAS MOIS ISR" part "X" s'élève à - 0,32 %.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FCPE.

Changements intervenus au cours de l'exercice

19/04/2019 : Mise en conformité du compartiment avec le règlement européen 2017/1131 sur les fonds monétaires.

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2019	
	montant total du levier
méthode brute	0,00%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

Tableaux des frais totaux fonds maître/fonds nourricier

Détail frais totaux (frais directs et indirects)

		% frais directs	% frais indirects
MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE	MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE [Classique, C]	0,05%	0,07%
BNP PARIBAS MOIS ISR	BNP PARIBAS MOIS ISR [X, C]	0,08%	0,00%

Le rapport annuel du fonds maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Le FCPE n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

L'épidémie de coronavirus (covid-19), qui s'est déclarée en Chine en fin d'année, touche désormais tous les continents, entraînant une crise sanitaire et économique sans précédent. Il est impossible pour l'heure d'évaluer avec précision l'impact de cette crise sur les sociétés en portefeuille, mais l'inquiétude s'accroît quant à ses répercussions sur l'économie mondiale.

La société de gestion reste à l'écoute des mesures prises par les gouvernements pour endiguer l'épidémie et continue d'évaluer son impact économique éventuel sur les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds.

La situation actuelle n'a aucune incidence sur les états financiers du fonds dans la mesure où la valeur nette d'inventaire utilisée est établie au 31 décembre 2019.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Démarche générale

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiqué dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

L'ensemble de nos fonds applique notre stratégie d'investissement durable qui repose sur quatre piliers :

Intégration ESG

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas applicables aux fonds indiciels et aux fonds négociés en bourse (ETF). Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et les opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte donc un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels et supervisé par un comité de validation ESG. Notre objectif est que d'ici fin 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement ait été examiné et approuvé par ce comité.

En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse. Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées de niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse était extrêmement sérieuse ou avait des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.

En cas de d'exclusion, le gérant procédera au désinvestissement dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des investisseurs.

Vote, dialogue et engagement

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre politique de vote est disponible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/E5F49195-9D9E-41A0-B553-89EED19FBB11>.

Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

BNPP AM applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les mines, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

Une vision prospective

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Notre approche détaillée est décrite dans notre « Politique de conduite responsable de l'entreprise » : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>.

Nos pratiques de vote en Assemblées générales et d'engagement avec les émetteurs sont mentionnées dans le reporting 173 de notre société : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

Moyens utilisés pour informer les clients

Nous mettons à la disposition des investisseurs de nombreuses informations relatives à nos engagements et réalisations en tant qu'investisseur responsable sur le site de BNP Paribas Asset Management <http://www.bnpparibas-am.com/fr>.

Plusieurs publications sont aussi disponibles depuis notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> , et sont indiqués dans le reporting 173 de la BNP Paribas Asset Management : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

Des documents sont disponibles sur notre site internet sur la page du fonds avec notamment des documents réglementaires (DICI, prospectus) et des rapports mensuels et annuels.

Pourcentage d'encours prenant en compte les critères ESG

Nous avons pour objectif que 100% des encours de nos fonds prennent en compte les critères ESG.

Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels

Nos adhésions à des chartes, codes ou initiatives sont indiquées dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

Procédures internes pour identifier les risques associés aux critères ESG et l'exposition de ses activités à ces risques

Les principaux risques ESG sont adressés via les standards minimum ESG requis avant chaque investissement tel que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissement sauf exception (fonds indicieux qui répliquent l'indice). Dans le cadre de l'adoption de notre stratégie climat, une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique. Les risques carbonés que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- risques de transition : risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques pourraient entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- risques physiques : conséquences engendrées par des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.
- risques en responsabilité : conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, leurs assureurs.

Dans la mesure où il n'existe pas encore à ce jour de méthode de place permettant d'évaluer l'impact des risques physiques du changement climatique, BNPP AM se trouve dans l'incapacité d'évaluer de manière exhaustive son exposition à ce type de risques. C'est pour cette raison que nous sommes co-financeurs du développement d'une méthodologie innovante et d'un outil, Climate Risk & Impact Screening (CRIS), lancés à l'initiative de Carbone 4. Cette méthode d'évaluation nous permettra d'évaluer à terme notre exposition aux risques physiques du changement climatique de manière objective.

Fonds thématiques

Ce fonds suit une approche nommée « thématique », pour BNP Paribas Asset Management, l'approche ISR Thématique repose sur une sélection d'émetteurs qui présentent une forte valeur ajoutée environnementale ou sociale dans des domaines identifiés : changement climatique, transition énergétique ou développement humain. Les investissements sont concentrés dans des secteurs apportant des solutions aux grands enjeux environnementaux et sociaux de notre société. Afin d'être éligibles aux fonds thématiques selon la définition de BNP Paribas AM, les entreprises doivent réaliser plus de 20% ou de 50% de leur chiffre d'affaires dans les activités ciblées.

Fonds ESG renforcé

Ce fonds suit une approche nommée « ESG renforcé », pour BNP Paribas Asset Management, l'approche ESG renforcé conduit à des objectifs ESG et/ou performance carbone plus stricts. Cette approche intègre notamment des fonds « Best In Class » qui cible les entreprises et les Etats qui font preuve des meilleures pratiques sociales et environnementales, tout en

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

respectant des règles de bonne gouvernance. D'autres stratégies avec une approche « ESG Renforcé » vont intégrer les critères ESG dans le processus de construction de portefeuille, à travers plusieurs critères comme par exemple :

- Augmentation d'au moins 20% de la note ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence
- Réduction d'au moins 50% de l'empreinte carbone du fonds comparée à son indice

Fonds Impact

Les fonds « Impact » investissent avec l'intention de contribuer à la réalisation d'un impact social et/ou environnemental en complément des performances financières. La mesure de cet impact doit être possible.

Fonds labellisés ISR

Ce fond est labellisé ISR.

Pour notre fonds, nous mettons en ligne des codes de transparence et des reportings ESG dédiés : ce reporting permet d'évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence grâce à des indicateurs environnementaux (émissions de CO₂), sociaux (controverses sociales) de gouvernance (taux d'indépendance du conseil d'administration) et de droit humain (Entreprise signataire du Pacte mondial des Nations Unies). Nous intégrons aussi dans ce document un reporting de la politique de droit de vote. Ils sont accessibles dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites web pays en sélectionnant l'Indicateur « Investissement Socialement Responsable » puis la rubrique documents.

Fonds labellisés Greenfin

Ce fond est labellisé Greenfin.

Nous évaluons la qualité ESG du fond labellisé à travers un reporting d'impact comprenant :

- Une comparaison en degré par rapport à son benchmark
- L'allocation des investissements
- Les « Best In Class » du portefeuille par secteur en terme d'émissions CO₂ évitées
- Les émissions CO₂ évitées par secteur

Fonds labellisés Finansol

Ce fond est labellisé Finansol.

Notre fonds suit une démarche d'investissement solidaire, il investit 90% à 95% de son actif net dans des actions et obligations sélectionnées selon une approche ISR, et entre 5% et 10% de son actif net dans des entreprises solidaires françaises, permettant ainsi d'ajouter un impact social à l'épargne de nos clients.

BNP Paribas Asset Management dispose d'une équipe d'analystes dédiée à la sélection d'entreprises solidaires, qui applique une procédure d'investissement spécifique. Plus d'informations sur notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale/notre-responsabilite-economique/investissement-social-et-solidaire/>

Fonds labellisés Febelfin

Ce fond est labellisé Febelfin.

Notre fonds applique les standards du label Febelfin dédiés aux produits financiers « durables » ou « socialement responsables » commercialisés en Belgique.

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2019, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	806	88,983	27,764

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	138	26,000
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	129	23,890

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2019)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2019
OPCVM	208	70
Fonds d'Investissement Alternatifs	311	46

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2018/2019, a été réalisé entre mai et juillet 2019. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités du périmètre de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfactory ».

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2019. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont aucun n'a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2018 à 736 K EUR et 229 K EUR;
- 59 collaborateurs de la succursale italienne, dont aucun n'a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2018 à 6,208 K EUR et 1,574 K EUR.
- 22 collaborateurs de la succursale allemande, dont aucun n'a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2018 à 3,643 K EUR et 968 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.



**MULTIPAR SOLIDAIRE
DYNAMIQUE SOCIALEMENT
RESPONSABLE**

Rapport annuel au 31 Décembre
2019

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT FRANCE
Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	8

Comptes annuels

Bilan actif	19
Bilan passif.....	20
Hors-bilan.....	21
Compte de résultat.....	22

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	23
Evolution de l'actif net	27
Ventilation des souscriptions/rachats	28
Complément d'information 1	29
Complément d'information 2	30
Ventilation par nature des créances et dettes	31
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	32
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	33
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	34
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	35
Affectation des résultats.....	36
Résultat et autres éléments	38
Inventaire	39

ORIENTATION

IDENTIFICATION

ORIENTATION DE LA GESTION

Le compartiment est solidaire.

Le compartiment est classé dans la catégorie suivante : « **ACTIONS DE PAYS DE LA ZONE EURO** ».

A ce titre, le compartiment est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont, éventuellement, le marché français.

L'exposition au risque de change ou de marché autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

Zone géographique prépondérante : zone euro.

1. Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'objectif de gestion est de favoriser, sur une période de 5 ans, l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale, et d'investir entre 65 % et 85 % de son actif net en actions de la zone euro. Il est par ailleurs investi entre 5 % et 10% de son actif net en titres émis par de entreprises solidaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-164 du code monétaire et financier, ce compartiment est dit « solidaire » ainsi, 5 à 10 % de son actif net est investi en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail ou par des sociétés de capital-risque visées à l'article 1-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ou par des FCPR visés à l'article L. 214-28 du code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L.3332-17-1 du code du travail.

Les investissements réalisés en titres non cotés solidaires se traduisent généralement par une faible liquidité; la rémunération attendue tient compte de l'objectif solidaire de ces entreprises et pourra être inférieures à celle du marché.

Le compartiment cherche à avoir une performance en ligne avec l'indicateur de référence suivant : 75 % EURO STOXX + 20 % BARCLAYS EURO AGG + 5 % EONIA plafonné à 1%.

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation des titres. Ces critères extra-financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ce fonds met en oeuvre une gestion ISR dite « best in class » qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur catégorie selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes ISR. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur.

La méthode de sélection des titres des émetteurs est réalisée de la façon suivante :

La société de gestion établit une liste d'émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). Les entreprises, les Etats et les organismes supranationaux sont analysés individuellement par une équipe dédiée d'analyste ESG/ISR et ce à partir d'indicateurs ESG définis en interne ; puis sont comparés à leur secteur pour les entreprises ou à une zone géographique pour les Etats. Les émetteurs faisant preuve des meilleures pratiques sont éligibles au portefeuille (approche « Best In Class »). Les sociétés sont notées suivant une liste d'indicateurs propres à chacun des 3 critères « Environnement », « Social » et « Gouvernance » qui diffèrent en fonction du secteur et/ou sous-secteur d'activité de chaque société, et des pondérations distinctes sont attribuées à chacun des 3 critères pour chaque secteur d'activité. Les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG, notées 8, 9 ou 10 (sur une échelle en déciles), d'après la notation interne de la société de gestion, sont exclues. Celles impliquées dans une controverse sérieuse et avérée sont également écartées.

Pour les entreprises, à titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations.
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption.

Pour les Etats, le gestionnaire financier cherche à vérifier le respect de critères éthiques.

Pour cela, il s'intéresse au respect des droits de l'homme (discrimination et droits des minorités, politiques nationales d'intégration des immigrés), à la biodiversité (pourcentage de zones protégées), à la santé (accès et couverture des systèmes de santé, inégalité et espérance de vie).

L'analyse ESG est menée à partir d'indicateurs dont par exemple :

- Sur le plan environnemental : Efficacité énergétique, Eau (protection des ressources en eau), Pollution (air, eau, déchets)
- Sur le plan Social : Egalité des droits et lutte contre la discrimination, parité au travail, accès à l'éducation, Services de soin pour populations vieillissantes
- Sur le thème de la gouvernance des institutions : Droits civils, Transparence et lutte contre la corruption, Liberté de la presse, Indépendance de la justice.

2. Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite : 75 % EURO STOXX + 20 % BARCLAYS EURO AGG + 5 % EONIA plafonné à 1%.

L'indice « Euro Stoxx » (dividende réinvesti) est un large sous-ensemble de l'indice Stoxx 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice Euro Stoxx représente les grandes, moyennes et petites sociétés de capitalisation de 12 pays de la zone euro. (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-bas, Portugal et Espagne). Il est disponible sur le site Internet www.stoxx.com.

L'indice « Barclays Euro Aggregate ». Il est défini, calculé (dividendes réinvestis) en euro et publié par la banque Barclays Bank. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les états et les émetteurs des secteurs public et privé européens notés au minimum (BBB- Standard & Poor's/Baa3 Moody's) et ayant une durée résiduelle d'un an minimum.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

3. Composition du compartiment

Le compartiment est investi :

- entre 65 % et 85 % de son actif net en actions de la zone euro (la cible étant 75 %),
- entre 10 % et 30 % de son actif net en produits obligataires, dont au maximum 10 % au travers d'OPCVM et/ou de FIA de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

Par ailleurs, le compartiment est solidaire et à ce titre, il est investi entre 5% et 10% en titres négociés ou non sur un marché réglementé, émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17- 1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.

Le compartiment est investi au maximum à 10% de son actif net en OPCVM et/ou en FIA de classification « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme » et/ou « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ».

Le compartiment est principalement investi en lignes directes et à maximum 20 % en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

4. Instruments utilisés

Les instruments pouvant être utilisés sont les suivants :

- les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote admis à la négociation sur un marché réglementé ;
- les titres de créances, les obligations (taux fixes ou taux variables, indexées ou convertibles) ;
- les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et/ou de fonds d'investissement alternatifs ;

- Instruments dérivés :

Le FCPE peut intervenir sur les marchés à terme réglementés français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant et sur les marchés de gré à gré.

Sur ces marchés, le FCPE peut utiliser les instruments financiers en couverture ou en exposition suivants:

- futures sur actions et/ou indices boursiers, sur taux d'intérêt, sur devises,
- options sur actions et/ou indices, de taux (y compris caps et floors), de change,
- swaps de taux, swaps actions, swaps de change,
- contrats de change à terme,

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change.

Le FCPE n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

- les contrats de cession ou d'acquisition temporaires ;

- dans la limite de 10 % de l'actif net d'autres valeurs telles que décrites à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier : bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires, parts ou actions d'OPCVM ou de FIA décrits au 6° de ce même article. Les billets à ordre dans lesquels le compartiment investi ont une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

- Instruments intégrant des dérivés : le compartiment pourra détenir des bons ou droits de souscription.

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le compartiment n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des cessions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 100 % de l'actif net du fonds.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des acquisitions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds. Cette limite peut être portée à 100 % de l'actif net du fonds lorsque celui-ci remet des espèces en échange d'opération de prise en pension et à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Ces opérations ont pour objectif la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du Fonds et/ou la réalisation de l'objectif de gestion, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier.

Le fonds est un FCPE solidaire. A ce titre, l'actif net du fonds est investi entre 5 et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être très liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net du FCPE (sauf exception prévue dans le tableau). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCPE peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCPE peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres d'états émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding
Indices éligibles & actions liées
Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM coordonnés monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées ci-dessus, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCPE (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

Risque global

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

Profil de risque

Le compartiment, classé « Actions de pays de la zone Euro », comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions de la zone Euro, et dans une très faible mesure des risques liés à ses investissements sur les marchés monétaires.

Les risques auxquels le porteur s'expose au travers du compartiment sont principalement les suivants :

- Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que son capital n'étant pas garanti, il peut ne pas lui être entièrement restitué.

- Risque actions : Le compartiment est exposé au risque actions entre 65 % à 85 % de son actif net. En conséquence, il supporte un risque lié à la fluctuation à la baisse de ces actifs pouvant avoir un impact positif ou négatif sur sa valeur liquidative.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs par le gérant. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

- Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessous) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple: paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE

- Risque de conflits d'intérêt potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions / acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCPE a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCPE.

- Risque de taux : Le compartiment est exposé au risque de taux entre 10 % à 30 % de son actif net. Le risque de taux est le risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'en période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

- Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations réalisées par le compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels il est exposé peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de liquidité : il est significatif et lié à la nature des titres non cotés des entreprises solidaires (titres représentant entre 5 et 10 % de l'actif net du FCPE). Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre ces titres dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La réalisation de ce risque pourra impacter négativement la valeur liquidative du FCPE.

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conjoncture annuelle

Bourses

Les variations très heurtées des actions en 2019 se sont soldées par une progression de 24,1 % de l'indice MSCI AC World et de 15,4 % de l'indice MSCI Emerging exprimés en dollars. Après un net recul des marchés fin 2018 provoqué par la perspective de resserrements monétaires, le changement de ton des banquiers centraux, laissant espérer de nouvelles mesures d'assouplissement, a rassuré et permis un rebond spectaculaire des actions en janvier (+7,8 %) par rapport à un point de référence bas. A partir de ce moment, deux thèmes ont dominé les échanges et expliquent les phases haussières comme baissières qui se sont succédé : l'état des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et, d'autre part, les annonces en matière de politique monétaire et les préoccupations sur la conjoncture mondiale.

Après leur rebond en janvier, la hausse des actions s'est poursuivie à un rythme plus mesuré avant d'être remise en question début mai par la résurgence des craintes protectionnistes. Donald Trump menaçait alors de relever à nouveau les droits de douane sur les produits chinois et de taxer les importations en provenance du Mexique. La rapidité de la baisse des actions mondiales en mai (-6,2 %) explique sans doute la réaction des banques centrales. Leurs propos très accommodants, soulignant la faiblesse de l'inflation, ont été compris comme un engagement ferme pour des mesures supplémentaires, ce qui entraîné, à nouveau, un net rebond des actions. Les nouvelles en provenance du front commercial ont également rassuré les investisseurs. Le Président Trump a levé, au moins provisoirement, la menace d'imposer des droits de douane sur les produits mexicains après des avancées sur l'immigration illégale. D'autre part, les déclarations chinoises comme américaines ont rapidement permis d'espérer une rencontre en marge du sommet du G20 fin juin à Osaka qui s'est conclue par une trêve commerciale.

Au fil des mois, et alors que le feuilleton des négociations commerciales connaissait de nombreux rebondissements, la perplexité des investisseurs a grandi. Cette perplexité peut virer au désarroi comme l'illustre la baisse de 6,2 % des actions mondiales entre le 26 juillet et le 15 août. Elle a aussi permis de regagner du terrain en septembre malgré l'absence d'amélioration des fondamentaux et des événements politiques et géopolitiques potentiellement déstabilisateurs. Le début du 4^e trimestre a été difficile en raison de la publication de plusieurs indicateurs économiques jugés préoccupants. Il est toutefois rapidement apparu que les enquêtes d'activité reflétaient mal la résistance de la demande intérieure. Après avoir assoupli leurs politiques monétaires au cours de l'été, les grandes banques centrales ont fait comprendre qu'elles resteraient accommodantes en 2020. Même si la politique monétaire n'apparaît plus comme la panacée, cette attitude a rassuré les investisseurs. Ils ont ainsi pu saluer sereinement l'annonce d'un « très large accord » commercial entre les Etats-Unis et la Chine. Les avancées des négociations entre les deux parties ont permis d'annuler les nouvelles hausses de droits de douane qui auraient dû entrer en vigueur à la mi-décembre et de réduire les taxes sur certains produits importés. Cet accord, qui pourrait être signé en janvier 2020, est dit de « phase 1 », ce qui signifie qu'une autre vague de négociations devra avoir lieu. Les investisseurs se sont, malgré tout, réjouis de ces premières avancées qui lèvent quelques incertitudes. Il en est de même pour la « saga » du Brexit, la large victoire du parti conservateur aux élections du 12 décembre, ne résout pas toutes les questions mais devrait au moins, éviter un blocage législatif.

Au sein des grands marchés développés, les variations annuelles (prix des indices en devises locales, hors dividendes réinvestis) ressortent comme suit : +28,9 % pour le S&P 500 et +35,2 % pour le Nasdaq, qui ont établi de nouveaux records, +24,8 % pour l'EuroStoxx 50 et +18,2 % pour le Nikkei 225 japonais. Le secteur technologique a enregistré, partout dans le monde, une nette surperformance.

Politique monétaire

En décembre 2018, la Réserve fédérale américaine (Fed) avait remonté ses taux pour la quatrième fois de l'année. Le dynamisme de l'économie américaine avait alors conduit les membres du FOMC (conseil de politique monétaire) à envisager des hausses supplémentaires en 2019. Dès janvier, Jerome Powell a laissé comprendre qu'une pause dans le cycle de relèvement des taux était très probable. En mars, les conclusions du FOMC, les prévisions et diverses déclarations officielles ont confirmé cette approche. L'autre aspect de la normalisation de la politique monétaire a également pris un tour moins

restrictif, la Fed annonçant que les opérations de réduction de la taille du bilan (en cours depuis octobre 2017) seraient stoppées en septembre, c'est-à-dire plus rapidement que prévu. Le vrai tournant de la politique monétaire est survenu en juin. A l'issue de la réunion du FOMC des 18 et 19 juin, le comité a indiqué qu'il « agira pour soutenir l'expansion » face à l'aggravation des incertitudes (tensions commerciales et croissance mondiale). En juillet, septembre et octobre, la Fed a mis ses actes en conformité avec ses paroles tout en continuant à estimer que l'économie américaine restait « en bonne santé ». A l'issue de ces trois baisses de 25 pb, l'objectif des fonds fédéraux a été ramené dans la fourchette 1,50 %-1,75 %. Dès juillet, Jerome Powell a toutefois précisé que la baisse était un « ajustement de milieu de cycle ». Si cette formule n'a pas tout de suite été prise au sérieux par les observateurs, la teneur des commentaires à partir de septembre a fini par faire refluer les anticipations de baisse supplémentaire des taux directeurs, qui restaient présentes dans les contrats à terme. Dans ce contexte, la réunion du FOMC des 10 et 11 décembre s'est conclue, comme attendu, par un statu quo décidé à l'unanimité. La Fed considère que le niveau actuel des taux directeurs est neutre ou légèrement accommodant et elle devrait faire une longue pause. Le diagnostic sur la situation économique est un peu plus favorable qu'auparavant, reflétant l'amélioration des indicateurs en fin d'année, mais la faiblesse de l'inflation permet à la Fed de ne pas resserrer sa politique monétaire dans l'immédiat. Jerome Powell a précisé qu'il faudrait une accélération significative et durable de l'inflation pour justifier une hausse des taux directeurs. En l'état actuel, malgré une accélération un peu plus marquée des salaires, permise par le dynamisme du marché du travail, l'inflation reste inférieure à l'objectif de 2 %. Le déflateur des dépenses privées hors alimentaire et énergie a évolué sans tendance entre 1,5 % et 1,8 % en glissement annuel. Depuis septembre, la Fed intervient pour limiter les tensions sur le marché interbancaire. Ces actions entraînent une hausse de la taille de son bilan (à 4 166 milliards de dollars fin 2019 contre 3 760 fin août).

A l'automne 2018, la Banque centrale européenne (BCE) évoquait la normalisation de son QE (assouplissement quantitatif ou *Quantitative Easing*) et pilotait les anticipations d'une première remontée des taux un an plus tard. Début 2019, un changement radical de ton est survenu, Mario Draghi se montrant beaucoup plus prudent face à la dégradation persistante des enquêtes d'activité. A l'issue du Conseil des gouverneurs du 7 mars, la politique monétaire a pris un tour plus accommodant. Une troisième série de refinancement à long terme des banques (Targeted Longer-Term Refinancing Operations ou TLTRO-III) a été annoncée. Fin mars, Mario Draghi n'a pas hésité à déclarer que la BCE pourrait repousser la première hausse des taux si nécessaire. Les observateurs ont alors anticipé une baisse supplémentaire des taux directeurs. Le 6 juin, le Conseil des gouverneurs a assoupli sa *forward guidance* (indications sur l'orientation future de la politique monétaire) et, le 18 juin, à Sintra, les déclarations de Mario Draghi ont convaincu que la BCE allait prendre des mesures plus drastiques si l'inflation ne convergait pas vers son objectif de 2 %. En 2019, l'inflation sous-jacente (hors alimentaire et énergie) a évolué autour de 1 %, sans montrer le moindre signe d'accélération. La réunion de juillet a été marquée par la réintroduction d'un biais baissier sur les taux et un diagnostic très sombre sur l'économie, Mario Draghi évoquant des perspectives qui deviennent « de pire en pire dans le secteur manufacturier » en particulier en Allemagne. Dans ce contexte, le 12 septembre, la BCE a choisi d'annoncer un large éventail de mesures d'assouplissement dont une baisse de 10 pb du taux de dépôt porté à -0,50 % et une modulation (*tiering*) de ce taux appliqué sur les réserves excédentaires pour ne pas trop pénaliser les banques. Les deux autres taux directeurs restent inchangés depuis mars 2016 (0 % pour le taux des opérations principales de refinancement ; 0,25 % pour le taux de la facilité de prêt marginal). Les conditions du TLTRO-III ont été assouplies sans que ces opérations ne rencontrent un grand succès. L'annonce en septembre de la reprise du QE a suscité des dissensions au sein de la BCE, assombrissant la fin de la présidence Draghi. En prenant ses fonctions le 1^{er} novembre, Christine Lagarde a trouvé un Conseil des gouverneurs divisé et a préféré temporiser. Après les décisions importantes annoncées en septembre, la politique monétaire de la BCE n'a plus été modifiée. Comme annoncé, les achats nets de titres, qui avaient été interrompus en janvier, ont repris le 1^{er} novembre. Ils se sont élevés à 24 milliards d'euros en novembre (dont 14,5 d'obligations gouvernementales).

Taux longs

Jusqu'en février, le rendement du T-note américain à 10 ans a évolué autour de 2,60 % avant une détente rapide en mars marquant le début d'une tendance affirmée qui l'a ponctuellement ramené sous 1,50 % en août (plus bas en 3 ans). En septembre et octobre, il a connu une évolution plus heurtée en réaction aux inquiétudes sur la croissance, aux évolutions des actions, aux déclarations de la Fed et à plusieurs incidents comme l'attaque sur les installations pétrolières en Arabie Saoudite. Après cette phase de transition, le taux à 10 ans s'est un peu plus nettement redressé pour se diriger vers 2 % malgré les anticipations d'un assouplissement supplémentaire de la politique monétaire de la Fed. La troisième baisse consécutive depuis juillet des taux directeurs a été annoncée le 30 octobre. Elle a été accompagnée de propos officiels laissant envisager un statu quo ultérieur sur la politique monétaire. Les taux longs américains ont alors évolué au gré des indicateurs économiques et des nouvelles sur les négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. Le rendement du T-note à 10 ans termine l'année à 1,92 %. En douze mois, il s'est détendu de 76 pb. Ce mouvement significatif reflète le tournant accommodant pris par la politique monétaire de la Fed face aux risques exogènes sur la croissance américaine et à une inflation toujours modeste. L'ajustement à la baisse des anticipations sur les taux a été très rapide et, en partie,

excessive. En août, sur fond de craintes sur la croissance, exacerbées par le renouveau des tensions commerciales, l'écart entre les échéances à 10 ans et à 3 mois s'est inscrit à -0,50 % environ fin août et l'écart entre le 10 ans et le 2 ans est devenu négatif (jusqu'à -5 pb le 28), ce qui ne s'était plus produit depuis la dernière récession. Le taux à 30 ans a enregistré un nouveau point bas historique courant août à moins de 2 %. Ces taux excessivement bas ont été corrigés quand il est plus clairement apparu qu'ils ne reflétaient pas la réalité des fondamentaux économiques et des intentions de la Fed pour 2020. L'écart entre le 10 ans et le 2 ans termine à 35 pb (contre 20 pb fin 2018).

Le rendement du Bund allemand à 10 ans, qui s'établissait à 0,24 % fin 2018, s'est inscrit dès le début de 2019 sur une tendance baissière qui l'a ponctuellement amené sous -0,70 % en août. Par la suite, il est remonté de façon un peu plus chaotique pour terminer à -0,19 %, soit une détente de 43 pb en douze mois. La première phase de ce mouvement reflète l'appétit, généralisé, pour les obligations gouvernementales résultant des anticipations d'assouplissement des politiques monétaires suite aux discours de la Fed et de la BCE. Le passage du taux à 10 ans allemand en territoire négatif le 22 mars a été déclenché par un nouveau recul des enquêtes d'activité (PMI) dans la zone euro. La détente des taux s'est accentuée dans un mouvement de fuite vers la sécurité en mai, le rendement du Bund à 10 ans passant alors sous ses précédents points bas, touchés en juillet 2016. Il a continué à se détendre par la suite, passant sous le taux de dépôt (alors à -0,40 %) début juillet. Les anticipations de baisse des taux directeurs de la BCE et des attentes de reprise du programme d'achats de titres expliquent cette évolution. La détente a été observée sur l'ensemble des marchés européens, les investisseurs se lançant à la quête du rendement. En août, toute la courbe des taux allemande est devenue négative, le taux à 10 ans s'inscrivant au plus bas à -0,71 %. A partir de ce moment, les taux sont remontés pour s'éloigner de ces points bas sous l'effet du regain de l'appétit pour le risque, de l'amélioration de la perception de la conjoncture économique mondiale et du reflux des attentes de mesures supplémentaires d'assouplissement monétaire de la BCE après les annonces de septembre. En quatre mois, le taux allemand à 10 ans s'est tendu de plus de 50 pb alors que la BCE a abaissé son taux de dépôt de 10 pb en septembre. En plus des éléments évoqués ci-dessus, un facteur spécifique est entré en ligne de compte. Plusieurs avancées à propos du Brexit (discussions plus constructives, situation politique britannique) ont fait disparaître, aux yeux des investisseurs, un des risques baissiers pesant sur les économies européennes. Le taux allemand à 2 ans a ainsi rapidement retrouvé son plus haut niveau depuis mai autour de -0,65 %. Les marchés périphériques ont nettement surperformé en 2019 (-133 pb pour le rendement du BTP italien à 10 ans à 1,41 % ; -128 pb pour le taux portugais à 0,44 % ; -95 pb pour le taux espagnol à -0,47 %). Ils ont essentiellement profité de la recherche de rendement dans un environnement où les taux « core » de la zone euro ont passé plusieurs mois en territoire négatif à l'image du rendement de l'OAT française à 10 ans qui s'est inscrit au plus bas à -0,43 % fin août et ne s'est réinstallé au-dessus de 0 % qu'en fin d'année pour terminer à 0,12 %.

Devises

Tout au long de l'année, la parité EUR/USD (1,1450 fin 2018) a connu des variations erratiques. Jusqu'en juin, elle a évolué dans un intervalle large (1,11 – 1,16) au gré des décisions et des commentaires sur la politique monétaire de part et d'autre de l'Atlantique. Elle s'est ensuite inscrite sur une tendance baissière qui l'a ramenée à 1,09 fin septembre, au plus bas depuis le printemps 2017. Cette évolution reflète les doutes sur la santé de l'économie européenne, allemande en particulier, et la mise en place de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire par la BCE. Toutefois, dès octobre, la parité est repartie à la hausse pour revenir rapidement vers 1,12. L'euro a alors profité de l'avancée des discussions entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Les investisseurs ont en effet considéré que la probabilité d'un Brexit sans accord avait diminué, ce qui éloigne aussi les risques sur l'activité de la zone euro. En outre, les interventions techniques menées par la Fed de New York sur le marché interbancaire ont pu jouer un rôle. Certains observateurs ont en effet interprété ces mesures comme une reprise de l'assouplissement quantitatif. Fin 2020, la parité a évolué sans direction entre 1,10 et 1,12, ne passant au-dessus de ce seuil qu'en toute fin d'année pour terminer à 1,1223, en baisse de 2 % en douze mois. Cette variation annuelle somme toute modeste reflète une certaine perplexité des opérateurs confrontés à des discours accommodants de la part de toutes les banques centrales. Par ailleurs, alors que le différentiel de croissance est plutôt favorable au dollar, l'année a été émaillée de commentaires du Président des Etats-Unis déplorant la force du dollar et enjoignant la Fed à baisser davantage ses taux directeurs. Ce n'est qu'en toute fin de période que des positions vendeuses dollar ont recommencé à se constituer, essentiellement en réaction au reflux des craintes sur la croissance mondiale.

Le 3 janvier 2019 en début de séance en Asie et dans de faibles volumes, la parité USD/JPY, a connu un « flash crash ». Elle est tombée à 105 (contre 109,72 fin 2018), en lien avec le violent recul des marchés boursiers. Après quoi, elle est rapidement revenue vers 108. Elle est restée orientée à la hausse jusqu'en mars pour s'établir autour de 112, la BoJ n'hésitant plus à reconnaître son impuissance à atteindre son objectif d'inflation et ouvrant ainsi la voie à une longue période de politique monétaire très accommodante. Après une évolution heurtée en avril, le yen a pourtant recommencé à nettement s'apprécier du fait de son caractère de devise refuge face au repli des actions. La parité USD/JPY est alors revenue fin mai sous 109, le seuil qui, fin 2018, avait conduit la BoJ à indiquer qu'elle était prête à intervenir sur le marché des changes. En

août, le statut de devise refuge a entraîné une nouvelle hausse du yen, la parité s'inscrivant à 104,4 à l'occasion de la violente baisse des actions. Rapidement, la BoJ a laissé entendre que de nouvelles baisses des taux directeurs allaient probablement intervenir dans les prochains mois face aux risques extérieurs qui pèsent sur la croissance. Ces anticipations ont renvoyé la parité vers 110. En fin d'année, un ultime décrochage est survenu lorsqu'il est apparu que la BoJ paraissait soudainement moins disposée à assouplir davantage sa politique monétaire. En douze mois, et malgré des variations très heurtées, la parité USD/JPY (108,67 fin 2019) n'a reculé que de 1 %.

Les variations de la livre sterling en 2019 reflètent fidèlement les nombreuses péripéties autour du Brexit, qu'elles aient impliqué les autorités européennes et britanniques ou découlé de la politique intérieure du Royaume-Uni. Si le remplacement de Theresa May par Boris Johnson à la tête du gouvernement le 24 juillet a, dans un premier temps, contribué à l'affaiblissement de la devise, les développements ultérieurs ont paru positifs. Le nouveau report de la date-butoir (du 31 octobre 2019 au 31 janvier 2020) décidé le 28 octobre a éloigné le risque d'une sortie sans accord et la large victoire de parti conservateur britannique lors des élections législatives du 12 décembre a un peu clarifié la situation. La livre sterling a retrouvé son plus haut niveau depuis mai 2018 face au dollar. Face à l'euro, elle s'est inscrite à son plus haut depuis fin juin 2016. En douze mois, elle a regagné 3,9 % contre dollar et 6,0 % contre euro.

Performance

Au cours de l'année, le fonds est en hausse de +18.03% (indice : +20.57%)

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Gestion

L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont été défavorables. Le choix de valeurs dans les matériaux, les services aux collectivités et la technologie a été positif. La sélection de titres dans la consommation courante, la santé, la finance et la consommation discrétionnaire a été défavorable. L'allocation sectorielle a été négative avec la surpondération de l'énergie, des services de communication et de la consommation courante et la sous-exposition aux industrielles et à la consommation discrétionnaire. En termes de mouvements, nous avons cédé les positions en actions RELX, Nokia, BNP Paribas, Valeo et BASF et nous avons introduit les titres Michelin et Infineon dans le portefeuille.

Perspectives

En 2019, les actions mondiales ont progressé de 24,1 % (indice MSCI AC World en dollars), ce qui correspond à la quatrième plus forte hausse annuelle depuis 1987, date de création de cet indice. La hausse a été généralisée sur les marchés boursiers et les obligations n'ont pas été en reste. Après le bilan, vient le temps des perspectives. Même si certains risques paraissent avoir été éloignés à court terme, les événements survenus fin 2019 ne nous semblent pas constituer un changement radical. La signature d'un premier accord commercial entre les Etats-Unis et la Chine en janvier serait une bonne nouvelle mais d'autres aspects touchant les relations entre les deux géants vont continuer à être négociés et la pression américaine pourrait s'exercer sur d'autres partenaires commerciaux. L'année électorale aux Etats-Unis ouvre une phase d'incertitudes où l'attention des investisseurs en actions devrait se reporter sur le déroulé des primaires au sein du Parti démocrate. Les sondages et les résultats des consultations des électeurs démocrates dans les Etats-clés pourront provoquer des mouvements erratiques des actions. Le procès en destitution de Donald Trump, qui va s'ouvrir en janvier par la lecture des chefs d'accusation, a de fortes chances de déboucher sur un acquittement dans la mesure où le Parti républicain est majoritaire au Sénat. Cette situation très particulière pour un président sortant est toutefois de nature à renforcer les doutes sur l'issue du scrutin de novembre, chaque étape du processus donnant lieu à de nombreux commentaires. Du point de vue économique, les perspectives se sont éclaircies au cours des dernières semaines. L'amélioration des enquêtes d'activité a éloigné les craintes de récession qui avaient amené les taux longs à de très bas niveaux au cours de l'été. Nous réitérons notre message d'une croissance modeste mais réelle en 2020. Les banques centrales devraient maintenir une position accommodante mais le risque d'une accélération de l'inflation ne peut être totalement écarté. L'environnement reste a priori plutôt favorable aux actifs risqués à moyen terme mais plusieurs éléments imposent de conserver une approche très réactive et de diversifier l'allocation d'actifs pour faire face à des scénarios alternatifs.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

Effet de levier

Montant total du levier au	31/12/2019
	montant total du levier
méthode brute	96,17%
méthode de l'engagement	100,00%
<p>Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement</p> <p>Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois</p>	

Paragraphe ABERDEEN

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

L'épidémie de coronavirus (covid-19), qui s'est déclarée en Chine en fin d'année, touche désormais tous les continents, entraînant une crise sanitaire et économique sans précédent. Il est impossible pour l'heure d'évaluer avec précision l'impact de cette crise sur les sociétés en portefeuille, mais l'inquiétude s'accroît quant à ses répercussions sur l'économie mondiale.

La société de gestion reste à l'écoute des mesures prises par les gouvernements pour endiguer l'épidémie et continue d'évaluer son impact économique éventuel sur les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds.

La situation actuelle n'a aucune incidence sur les états financiers du fonds dans la mesure où la valeur nette d'inventaire utilisée est établie au 31 décembre 2019.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Démarche générale

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiqué dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

L'ensemble de nos fonds applique notre stratégie d'investissement durable qui repose sur quatre piliers :

Intégration ESG

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas applicables aux fonds indiciels et aux fonds négociés en bourse (ETF). Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et les opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte donc un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels et supervisé par un comité de validation ESG. Notre objectif est que d'ici fin 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement ait été examiné et approuvé par ce comité.

En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse. Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées de niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte

l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse était extrêmement sérieuse ou avait des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.

En cas de d'exclusion, le gérant procèdera au désinvestissement dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des investisseurs.

Vote, dialogue et engagement

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre politique de vote est disponible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/E5F49195-9D9E-41A0-B553-89EED19FBB11>.

Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

BNPP AM applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les mines, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

Une vision prospective

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Notre approche détaillée est décrite dans notre « Politique de conduite responsable de l'entreprise » : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>.

Nos pratiques de vote en Assemblées générales et d'engagement avec les émetteurs sont mentionnées dans le reporting 173 de notre société : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

Moyens utilisés pour informer les clients

Nous mettons à la disposition des investisseurs de nombreuses informations relatives à nos engagements et réalisations en tant qu'investisseur responsable sur le site de BNP Paribas Asset Management <http://www.bnpparibas-am.com/fr>.

Plusieurs publications sont aussi disponibles depuis notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/>, et sont indiqués dans le reporting 173 de la BNP Paribas Asset Management : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

Des documents sont disponibles sur notre site internet sur la page du fonds avec notamment des documents réglementaires (DIC), prospectus) et des rapports mensuels et annuels.

Pourcentage d'encours prenant en compte les critères ESG

Nous avons pour objectif que 100% des encours de nos fonds prennent en compte les critères ESG.

Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels

Nos adhésions à des chartes, codes ou initiatives sont indiquées dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

Procédures internes pour identifier les risques associés aux critères ESG et l'exposition de ses activités à ces risques

Les principaux risques ESG sont adressés via les standards minimum ESG requis avant chaque investissement tel que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissement sauf exception (fonds indiciels qui répliquent l'indice). Dans le cadre de l'adoption de notre stratégie climat, une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique. Les risques carbone que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- risques de transition : risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques pourraient entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- risques physiques : conséquences engendrées par des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.
- risques en responsabilité : conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, leurs assureurs.

Dans la mesure où il n'existe pas encore à ce jour de méthode de place permettant d'évaluer l'impact des risques physiques du changement climatique, BNPP AM se trouve dans l'incapacité d'évaluer de manière exhaustive son exposition à ce type de risques. C'est pour cette raison que nous sommes co-financeurs du développement d'une méthodologie innovante et d'un outil, Climate Risk & Impact Screening (CRIS), lancés à l'initiative de Carbone 4. Cette méthode d'évaluation nous permettra d'évaluer à terme notre exposition aux risques physiques du changement climatique de manière objective.

Fonds thématiques

Ce fonds suit une approche nommée « thématique », pour BNP Paribas Asset Management, l'approche ISR Thématique repose sur une sélection d'émetteurs qui présentent une forte valeur ajoutée environnementale ou sociale dans des domaines identifiés : changement climatique, transition énergétique ou développement humain. Les investissements sont concentrés dans des secteurs apportant des solutions aux grands enjeux environnementaux et sociaux de notre société. Afin d'être éligibles aux fonds thématiques selon la définition de BNP Paribas AM, les entreprises doivent réaliser plus de 20% ou de 50% de leur chiffre d'affaires dans les activités ciblées.

Fonds ESG renforcé

Ce fonds suit une approche nommée « ESG renforcé », pour BNP Paribas Asset Management, l'approche ESG renforcé conduit à des objectifs ESG et/ou performance carbone plus stricts. Cette approche intègre notamment des fonds « Best In Class » qui cible les entreprises et les Etats qui font preuve des meilleures pratiques sociales et environnementales, tout en respectant des règles de bonne gouvernance. D'autres stratégies avec une approche « ESG Renforcé » vont intégrer les critères ESG dans le processus de construction de portefeuille, à travers plusieurs critères comme par exemple :

- Augmentation d'au moins 20% de la note ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence
- Réduction d'au moins 50% de l'empreinte carbone du fonds comparée à son indice

Fonds Impact

Les fonds « Impact » investissent avec l'intention de contribuer à la réalisation d'un impact social et/ou environnemental en complément des performances financières. La mesure de cet impact doit être possible.

Fonds labellisés ISR

Ce fond est labellisé ISR.

Pour notre fonds, nous mettons en ligne des codes de transparence et des reportings ESG dédiés : ce reporting permet d'évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence grâce à des indicateurs environnementaux (émissions de CO2), sociaux (controverses sociales) de gouvernance (taux d'indépendance du conseil d'administration) et de droit humain (Entreprise signataire du Pacte mondial des Nations Unis). Nous intégrons aussi dans ce document un reporting de la politique de droit de vote. Ils sont accessibles dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites web pays en sélectionnant l'Indicateur « Investissement Socialement Responsable » puis la rubrique documents.

Fonds labellisés Greenfin

Ce fond est labellisé Greenfin.

Nous évaluons la qualité ESG du fond labellisé à travers un reporting d'impact comprenant :

- Une comparaison en degré par rapport à son benchmark
- L'allocation des investissements
- Les « Best In Class » du portefeuille par secteur en terme d'émissions CO2 évitées
- Les émissions CO2 évitées par secteur

Fonds labellisés Finansol

Ce fond est labellisé Finansol.

Notre fonds suit une démarche d'investissement solidaire, il investit 90% à 95% de son actif net dans des actions et obligations sélectionnées selon une approche ISR, et entre 5% et 10% de son actif net dans des entreprises solidaires françaises, permettant ainsi d'ajouter un impact social à l'épargne de nos clients.

BNP Paribas Asset Management dispose d'une équipe d'analystes dédiée à la sélection d'entreprises solidaires, qui applique une procédure d'investissement spécifique. Plus d'informations sur notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale/notre-responsabilite-economique/investissement-social-et-solidaire/>

Fonds labellisés Febelfin

Ce fond est labellisé Febelfin.

Notre fonds applique les standards du label Febelfin dédiés aux produits financiers « durables » ou « socialement responsables » commercialisés en Belgique.

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Éléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Éléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

¹ NB 1: Les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués à la clôture, en mai 2018, de la campagne annuelle de rémunération variable, sur la base du périmètre des effectifs arrêtés au 31 octobre 2017. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

NB 2 : Pour mémoire, le niveau 3 de la réglementation OPCVM V (fixant notamment les montants minimums de différés etc ...) a été publié en mars 2016 et a été appliqué pour la première fois à l'année de performance 2017, c'est-à-dire aux rémunérations variables qui ont été attribuées en mars 2018.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	772	86 447	29 076

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	152	29 351
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	128	23 876

Autres informations :

➤ Nombre de fonds OPCVM et FIA sous gestion:

	Nombre de fonds (31.12.2018)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2018 ⁴
OPCVM	252	72
Fonds d'Investissement Alternatifs	352	46

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2017/2018, a été réalisé entre mai et juillet 2018. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités du périmètre intégré de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Generally Satisfactory ». En effet, aucun problème majeur n'a été relevé. Cependant, conformément à l'approche d'amélioration continue de BNP Paribas Asset Management, une recommandation a été émise qui vise à mieux harmoniser les modalités de rémunération différée d'un dirigeant de BNP Paribas Asset Management, par ailleurs soumis à l'encadrement des rémunérations prévu par la transposition française de la directive CRD IV.
- En 2018, la politique de rémunération a été adaptée, sous la supervision de l'AMF et conformément aux exigences de la directive OPCVM, afin d'améliorer au moyen des instruments de rémunération différée, l'alignement de l'intérêt des collaborateurs identifiés. Notamment, la performance des fonds les plus représentatifs de BNP Paribas Asset Management a un poids accru dans ces nouveaux instruments.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 7 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont aucun n'a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 1,243 K EUR et 432 K EUR;
- 59 collaborateurs de la succursale italienne, dont 7 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 6,256 K EUR et 1,831 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

⁴ Les montants ainsi communiqués tiennent compte des fonds maîtres-nourriciers.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société de gestion.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.



**MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG
SOCIALEMENT RESPONSABLE**

Rapport annuel au 31 Décembre
2019

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT FRANCE
Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	8

Comptes annuels

Bilan actif	16
Bilan passif.....	17
Hors-bilan.....	18
Compte de résultat.....	19

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	20
Evolution de l'actif net	24
Ventilation des souscriptions/rachats	25
Complément d'information 1	26
Complément d'information 2	27
Ventilation par nature des créances et dettes	28
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	29
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	30
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	32
Affectation des résultats.....	33
Résultat et autres éléments	35
Inventaire	36

ORIENTATION

IDENTIFICATION

DENOMINATION

ORIENTATION DE LA GESTION

Le compartiment est solidaire.

Le compartiment est classé dans la catégorie suivante : « OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO ».

A ce titre, le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de pays de la zone euro.

L'exposition au risque action ne doit pas excéder 10 % de l'actif net.

L'exposition au risque de change ou de marché autres que ceux de la zone euro, doit rester accessoire.

Le compartiment est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 8.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'objectif de gestion est de favoriser, sur une période de 3 ans minimum, l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale et d'être investi sur le marché obligataire de la zone euro.

Il est par ailleurs investi entre 5 % et 10 % de son actif net en titres émis par de entreprises solidaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-164 du code monétaire et financier, ce compartiment est dit « solidaire » ; ainsi, 5 à 10 % de son actif net est investi en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail ou par des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ou par des FCPR visés à l'article L. 214-28 du code monétaire et financier, sous réserve que leur actif net soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

Les investissements réalisés en titres non cotés solidaires se traduisent généralement par une faible liquidité; la rémunération attendue tient compte de l'objectif solidaire de ces entreprises et pourra être inférieures à celle du marché.

Le compartiment cherche à avoir une performance égale à l'indicateur de référence composite suivant : 95% BARCLAYS EURO AGG 3-5 + 5 % EONIA plafonné à 1%.

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation des titres. Ces critères extra-financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ce fonds met en oeuvre une gestion ISR dite « best in class » qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur catégorie selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes ISR. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur.

La méthode de sélection des titres des émetteurs est réalisée de la façon suivante :

La société de gestion établit une liste d'émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). Les entreprises, les Etats et les organismes supranationaux sont analysés individuellement par une équipe dédiée d'analyste ESG/ISR et ce à partir d'indicateurs ESG définis en interne ; puis sont comparés à leur secteur pour les entreprises ou à une zone géographique pour les Etats. Les émetteurs faisant preuve des meilleures pratiques sont éligibles au portefeuille (approche « Best In Class »).

Les sociétés sont notées suivant une liste d'indicateurs propres à chacun des 3 critères « Environnement », « Social » et « Gouvernance » qui diffèrent en fonction du secteur et/ou sous-secteur d'activité de chaque société, et des pondérations distinctes sont attribuées à chacun des 3 critères pour chaque secteur d'activité.

Les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG, notées 8, 9 ou 10 (sur une échelle en déciles), d'après la notation interne de la société de gestion, sont exclues.

Celles impliquées dans une controverse sérieuse et avérée sont également écartées.

Pour les entreprises, à titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

▣ Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles

▣ Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations.

▣ Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption.

Pour les Etats, le gestionnaire financier cherche à vérifier le respect de critères éthiques.

Pour cela il s'intéresse au respect des droits de l'homme (discrimination et droits des minorités, politiques nationales d'intégration des immigrés), à la biodiversité (pourcentage de zones protégées), à la santé (accès et couverture des systèmes de santé, inégalité et espérance de vie).

L'analyse ESG est menée à partir d'indicateurs dont par exemple :

▣ Sur le plan environnemental : Efficacité énergétique, Eau (protection des ressources en eau),

Pollution (air, eau, déchets)

▣ Sur le plan Social : Egalité des droits et lutte contre la discrimination, parité au travail, accès à l'éducation, Services de soin pour populations vieillissantes

▣ Sur le thème de la gouvernance des institutions : Droits civils, Transparence et lutte contre la corruption, Liberté de la presse, Indépendance de la justice.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice de référence est l'indice : 95 % BARCLAYS EURO AGG 3-5 + 5 % EONIA plafonné à 1%.

L'indice « Barclays Euro Aggregate 3-5 ans » est défini, calculé (dividendes réinvestis) et publié par la banque Barclays Bank. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les états et les émetteurs des secteurs public et privé notés au minimum (BBB- Standard & Poor's/Baa3 Moody's) et ayant une durée résiduelle de 3 à 5 ans.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

COMPOSITION DU FCPE

Le compartiment est investi au minimum à 80 % de son actif net en ligne directe de titres de créances de la zone euro.

Par ailleurs, le compartiment est solidaire et à ce titre, il est investi entre 5 % et 10 % en titres négociés ou non sur un marché réglementé, émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.

INSTRUMENTS UTILISES

les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote admis à la négociation sur un marché réglementé ;

▣ les titres de créances ;

▣ les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et/ou de fonds d'investissement alternatifs ;

▣ les contrats de cession et d'acquisition temporaires ;

▣ dans la limite de 10 % de l'actif net d'autres valeurs telles que décrites à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier : bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires, parts ou actions d'OPCVM ou de FIA décrits au 6° de ce même article. Les billets à ordre dans lesquels le compartiment investi ont une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

▣ Instruments intégrant des dérivés : le compartiment pourra détenir des bons ou droits de souscription.

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le compartiment n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

▣ Instruments dérivés :

Le FCPE peut intervenir sur les marchés à terme réglementés français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant et sur les marchés de gré à gré.

Sur ces marchés, le FCPE peut utiliser les instruments financiers en couverture ou en exposition suivants :

- futures sur actions et/ou indices boursiers, sur taux d'intérêt, sur devises,
- options sur actions et/ou indices, de taux (y compris caps et floors), de change,
- swaps de taux, swaps actions, swaps de change,
- contrats de change à terme,

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change.

Le FCPE n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des cessions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 100 % de l'actif net du fonds.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des acquisitions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds. Cette limite peut être portée à 100 % de l'actif net du fonds lorsque celui-ci remet des espèces en échange d'opération de prise en pension et à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Ces opérations ont pour objet la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du fonds et/ou la réalisation de l'objectif de gestion conformément aux dispositions du Code monétaire et financier.

Le fonds est un FCPE solidaire. À ce titre, l'actif net du fonds est investi entre 5 et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR agréées ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être très liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net du FCPE (sauf exception prévue dans le tableau). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCPE peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCPE peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres d'états émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding

Indices éligibles & actions liées

Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM coordonnés monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE

Outre les garanties visées au paragraphe « Principales catégories d'actifs utilisés », la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCPE (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion qui connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels le porteur s'expose au travers du compartiment sont principalement les suivants :

- Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que son capital n'étant pas garanti, il peut ne pas lui être entièrement restitué.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au compartiment repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs par le gérant. Il existe un risque que le

compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

- Risque de taux : Le compartiment est exposé au risque de taux jusqu'à 80 % de son actif net. Le risque de taux est le risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'en période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

- Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations réalisées par le compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels il est exposé peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions : Le compartiment est exposé au risque actions pouvant aller jusqu'à 10 % de son actif net. En conséquence, il supporte un risque lié à la fluctuation à la baisse de ces actifs pouvant avoir un impact positif ou négatif sur sa valeur liquidative.

- Risque de liquidité : il est significatif et lié à la nature des titres non cotés des entreprises solidaires (titres représentant entre 5 et 10 % de l'actif net du FCPE). Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre ces titres dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La réalisation de ce risque pourra impacter négativement la valeur liquidative du FCPE.

- Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessous) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

- Risque de conflits d'intérêt potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions / acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCPE a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCPE.

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En décembre 2018, la **Réserve fédérale américaine** (Fed) avait remonté ses taux pour la quatrième fois de l'année. Le dynamisme de l'économie américaine avait alors conduit les membres du FOMC (conseil de politique monétaire) à envisager des hausses supplémentaires en 2019. Dès janvier, Jerome Powell a laissé comprendre qu'une pause dans le cycle de relèvement des taux était très probable. En mars, les conclusions du FOMC, les prévisions et diverses déclarations officielles ont confirmé cette approche. L'autre aspect de la normalisation de la politique monétaire a également pris un tour moins restrictif, la Fed annonçant que les opérations de réduction de la taille du bilan (en cours depuis octobre 2017) seraient stoppées en septembre, c'est-à-dire plus rapidement que prévu. Le vrai tournant de la politique monétaire est survenu en juin. A l'issue de la réunion du FOMC des 18 et 19 juin, le comité a indiqué qu'il « agira pour soutenir l'expansion » face à l'aggravation des incertitudes (tensions commerciales et croissance mondiale).

En juillet, septembre et octobre, la Fed a mis ses actes en conformité avec ses paroles tout en continuant à estimer que l'économie américaine restait « en bonne santé ». A l'issue de ces trois baisses de 25 pb, l'objectif des fonds fédéraux a été ramené dans la fourchette 1,50 %-1,75 %. Dès juillet, Jerome Powell a toutefois précisé que la baisse était un « ajustement de milieu de cycle ». Si cette formule n'a pas tout de suite été prise au sérieux par les observateurs, la teneur des commentaires à partir de septembre a fini par faire refluer les anticipations de baisse supplémentaire des taux directeurs, qui restaient présentes dans les contrats à terme. Dans ce contexte, la réunion du FOMC des 10 et 11 décembre s'est conclue, comme attendu, par un statu quo décidé à l'unanimité. La Fed considère que le niveau actuel des taux directeurs est neutre ou légèrement accommodant et elle devrait faire une longue pause.

Le diagnostic sur la situation économique est un peu plus favorable qu'auparavant, reflétant l'amélioration des indicateurs en fin d'année, mais la faiblesse de l'inflation permet à la Fed de ne pas resserrer sa politique monétaire dans l'immédiat. Jerome Powell a précisé qu'il faudrait une accélération significative et durable de l'inflation pour justifier une hausse des taux directeurs. En l'état actuel, malgré une accélération un peu plus marquée des salaires, permise par le dynamisme du marché du travail, l'inflation reste inférieure à l'objectif de 2 %. Le déflateur des dépenses privées hors alimentaire et énergie a évolué sans tendance entre 1,5 % et 1,8 % en glissement annuel. Depuis septembre, la Fed intervient pour limiter les tensions sur le marché interbancaire. Ces actions entraînent une hausse de la taille de son bilan (à 4 166 milliards de dollars fin 2019 contre 3 760 fin août).

A l'automne 2018, la Banque centrale européenne (BCE) évoquait la normalisation de son QE (assouplissement quantitatif ou *Quantitative Easing*) et pilotait les anticipations d'une première remontée des taux un an plus tard. Début 2019, un changement radical de ton est survenu, Mario Draghi se montrant beaucoup plus prudent face à la dégradation persistante des enquêtes d'activité. A l'issue du Conseil des gouverneurs du 7 mars, la politique monétaire a pris un tour plus accommodant. Une troisième série de refinancement à long terme des banques (Targeted Longer-Term Refinancing Operations ou TLTRO-III) a été annoncée. Fin mars, Mario Draghi n'a pas hésité à déclarer que la BCE pourrait repousser la première hausse des taux si nécessaire.

Les observateurs ont alors anticipé une baisse supplémentaire des taux directeurs. Le 6 juin, le Conseil des gouverneurs a assoupli sa *forward guidance* (indications sur l'orientation future de la politique monétaire) et, le 18 juin, à Sintra, les déclarations de Mario Draghi ont convaincu que la BCE allait prendre des mesures plus drastiques si l'inflation ne convergeait pas vers son objectif de 2 %. En 2019, l'inflation sous-jacente (hors alimentaire et énergie) a évolué autour de 1 %, sans montrer le moindre signe d'accélération. La réunion de juillet a été marquée par la réintroduction d'un biais baissier sur les taux et un diagnostic très sombre sur l'économie, Mario Draghi évoquant des perspectives qui deviennent « de pire en pire dans le secteur manufacturier » en particulier en Allemagne.

Dans ce contexte, le 12 septembre, la BCE a choisi d'annoncer un large éventail de mesures d'assouplissement dont une baisse de 10 pb du taux de dépôt porté à -0,50 % et une modulation (*tiering*) de ce taux appliqué sur les réserves excédentaires pour ne pas trop pénaliser les banques. Les deux autres taux directeurs restent inchangés depuis mars 2016 (0 % pour le taux des opérations principales de refinancement ; 0,25 % pour le taux de la facilité de prêt marginal). Les conditions du TLTRO-III ont été assouplies sans que ces opérations ne rencontrent un grand succès. L'annonce en septembre de la reprise du QE a suscité des dissensions au sein de la BCE, assombrissant la fin de la présidence Draghi. En prenant ses fonctions le 1^{er} novembre, Christine Lagarde a trouvé un Conseil des gouverneurs divisé et a préféré temporiser. Après les décisions importantes annoncées en septembre, la politique monétaire de la BCE n'a plus été modifiée. Comme annoncé, les achats nets de titres, qui avaient été interrompus en janvier, ont repris le 1^{er} novembre. Ils se sont élevés à 24 milliards d'euros en novembre (dont 14,5 d'obligations gouvernementales).

Le rendement du Bund allemand à 10 ans, qui s'établissait à 0,24 % fin 2018, s'est inscrit dès le début de 2019 sur une tendance baissière qui l'a ponctuellement amené sous -0,70 % en août. Par la suite, il est remonté de façon un peu plus chaotique pour terminer à -0,19 %, soit une détente de 43 pb en douze mois. La première phase de ce mouvement reflète l'appétit, généralisé, pour les obligations gouvernementales résultant des anticipations d'assouplissement des politiques monétaires suite aux discours de la Fed et de la BCE. Le passage du taux à 10 ans allemand en territoire négatif le 22 mars a été déclenché par un nouveau recul des enquêtes d'activité (PMI) dans la zone euro. La détente des taux s'est accentuée dans un mouvement de fuite vers la sécurité en mai, le rendement du Bund à 10 ans passant alors sous ses précédents points bas, touchés en juillet 2016.

Il a continué à se détendre par la suite, passant sous le taux de dépôt (alors à -0,40 %) début juillet. Les anticipations de baisse des taux directeurs de la BCE et des attentes de reprise du programme d'achats de titres expliquent cette évolution. La détente a été observée sur l'ensemble des marchés européens, les investisseurs se lançant à la quête du rendement. En août, toute la courbe des taux allemande est devenue négative, le taux à 10 ans s'inscrivant au plus bas à -0,71 %. A partir de ce moment, les taux sont remontés pour s'éloigner de ces points bas sous l'effet du regain de l'appétit pour le risque, de l'amélioration de la perception de la conjoncture économique mondiale et du reflux des attentes de mesures supplémentaires d'assouplissement monétaire de la BCE après les annonces de septembre. En quatre mois, le taux allemand à 10 ans s'est tendu de plus de 50 pb alors que la BCE a abaissé son taux de dépôt de 10 pb en septembre. En plus des éléments évoqués ci-dessus, un facteur spécifique est entré en ligne de compte.

Plusieurs avancées à propos du Brexit (discussions plus constructives, situation politique britannique) ont fait disparaître, aux yeux des investisseurs, un des risques baissiers pesant sur les économies européennes. Le taux allemand à 2 ans a ainsi rapidement retrouvé son plus haut niveau depuis mai autour de -0,65 %. Les marchés périphériques ont nettement surperformé en 2019 (-133 pb pour le rendement du BTP italien à 10 ans à 1,41 % ; -128 pb pour le taux portugais à 0,44 % ; -95 pb pour le taux espagnol à -0,47 %). Ils ont essentiellement profité de la recherche de rendement dans un environnement où les taux « core » de la zone euro ont passé plusieurs mois en territoire négatif à l'image du rendement de l'OAT française à 10 ans qui s'est inscrit au plus bas à -0,43 % fin août et ne s'est réinstallé au-dessus de 0 % qu'en fin d'année pour terminer à 0,12 %.

Politique de gestion.

Dans ce contexte la sensibilité du portefeuille relatif à son indice de référence a été progressivement remonté, pour finir en fin d'année légèrement sous-pondéré par rapport à ce dernier.

Durant la période sous revue, nous avons poursuivi la diversification de nos investissements notamment par l'achat d'obligations corporates et bancaires de 1er rang et ISR. Ils ont été réalisés principalement sur le marché primaire afin de pouvoir bénéficier d'une prime à l'émission.

Quant aux achats sur les titres d'Etats à taux fixe de la zone Euro et aux titres ayant une garantie d'Etat ils ont été investis principalement sur des maturités comprises entre 4 et 7 ans.

Les ventes ont été effectuées principalement sur des obligations avec une maturité courte (entre 1 à 3 ans) dont le rendement était fortement négatif.

La croissance de l'actif du fonds nous a conduit à poursuivre les investissements en titres solidaires afin de maintenir durablement le ratios au-dessus de 5%.

Performance

La performance annuelle s'élève à 0.93%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Effet de levier

Montant total du levier au	31/12/2019						
	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>montant total du levier</th></tr></thead><tbody><tr><td>méthode brute</td><td>99,74%</td></tr><tr><td>méthode de l'engagement</td><td>100,00%</td></tr></tbody></table>		montant total du levier	méthode brute	99,74%	méthode de l'engagement	100,00%
	montant total du levier						
méthode brute	99,74%						
méthode de l'engagement	100,00%						
Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement							
Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois							

Opérations de financement sur titres en application du Règlement

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

L'épidémie de coronavirus (covid-19), qui s'est déclarée en Chine en fin d'année, touche désormais tous les continents, entraînant une crise sanitaire et économique sans précédent. Il est impossible pour l'heure d'évaluer avec précision l'impact de cette crise sur les sociétés en portefeuille, mais l'inquiétude s'accroît quant à ses répercussions sur l'économie mondiale.

La société de gestion reste à l'écoute des mesures prises par les gouvernements pour endiguer l'épidémie et continue d'évaluer son impact économique éventuel sur les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds.

La situation actuelle n'a aucune incidence sur les états financiers du fonds dans la mesure où la valeur nette d'inventaire utilisée est établie au 31 décembre 2019.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Démarche générale

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiqué dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>.

L'ensemble de nos fonds applique notre stratégie d'investissement durable qui repose sur quatre piliers :

Intégration ESG

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas applicables aux fonds indiciels et aux fonds négociés en bourse (ETF).

Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et les opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte donc un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels et supervisé par un comité de validation ESG. Notre objectif est que d'ici fin 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement ait été examiné et approuvé par ce comité.

En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse. Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées de niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse était extrêmement sérieuse ou avait des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.

En cas de d'exclusion, le gérant procédera au désinvestissement dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des investisseurs.

Vote, dialogue et engagement

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre politique de vote est disponible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/E5F49195-9D9E-41A0-B553-89EED19FBB11>

Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

BNPP AM applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les mines, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

Une vision prospective

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Notre approche détaillée est décrite dans notre « Politique de conduite responsable de l'entreprise » : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>

Nos pratiques de vote en Assemblées générales et d'engagement avec les émetteurs sont mentionnées dans le reporting 173 de notre société : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Moyens utilisés pour informer les clients

Nous mettons à la disposition des investisseurs de nombreuses informations relatives à nos engagements et réalisations en tant qu'investisseur responsable sur le site de BNP Paribas Asset Management <http://www.bnpparibas-am.com/fr>.

Plusieurs publications sont aussi disponibles depuis notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/>, et sont indiqués dans le reporting 173 de la BNP Paribas Asset Management : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Des documents sont disponibles sur notre site internet sur la page du fonds avec notamment des documents réglementaires (DIC), prospectus) et des rapports mensuels et annuels.

Pourcentage d'encours prenant en compte les critères ESG

Nous avons pour objectif que 100% des encours de nos fonds prennent en compte les critères ESG.

Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels

Nos adhésions à des chartes, codes ou initiatives sont indiquées dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Procédures internes pour identifier les risques associés aux critères ESG et l'exposition de ses activités à ces risques

Les principaux risques ESG sont adressés via les standards minimum ESG requis avant chaque investissement tel que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissement sauf exception (fonds indiciaires qui répliquent l'indice). Dans le cadre de l'adoption de notre stratégie climat, une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique. Les risques carbone que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- risques de transition : risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques pourraient entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- risques physiques : conséquences engendrées par des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.
- risques en responsabilité : conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, leurs assureurs.

Dans la mesure où il n'existe pas encore à ce jour de méthode de place permettant d'évaluer l'impact des risques physiques du changement climatique, BNPP AM se trouve dans l'incapacité d'évaluer de manière exhaustive son exposition à ce type de risques. C'est pour cette raison que nous sommes co-financeurs du développement d'une méthodologie innovante et d'un outil, Climate Risk & Impact Screening (CRIS), lancés à l'initiative de Carbone 4. Cette méthode d'évaluation nous permettra d'évaluer à terme notre exposition aux risques physiques du changement climatique de manière objective.

Fonds ESG renforcé

Ce fonds suit une approche nommée « ESG renforcé », pour BNP Paribas Asset Management, l'approche ESG renforcé conduit à des objectifs ESG et/ou performance carbone plus stricts. Cette approche intègre notamment des fonds « Best In Class » qui cible les entreprises et les Etats qui font preuve des meilleures pratiques sociales et environnementales, tout en respectant des règles de bonne gouvernance. D'autres stratégies avec une approche « ESG Renforcé » vont intégrer les critères ESG dans le processus de construction de portefeuille, à travers plusieurs critères comme par exemple :

- Augmentation d'au moins 20% de la note ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence
- Réduction d'au moins 50% de l'empreinte carbone du fonds comparée à son indice

Fonds Impact

Les fonds « Impact » investissent avec l'intention de contribuer à la réalisation d'un impact social et/ou ou environnement en complément des performances financières. La mesure de cet impact doit être possible.

Fonds labellisés ISR

Ce fond est labellisé ISR.

Pour notre fonds, nous mettons en ligne des codes de transparence et des reportings ESG dédiés : ce reporting permet d'évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence grâce à des indicateurs environnementaux (émissions de CO2), sociaux (controverses sociales) de gouvernance (taux d'indépendance du conseil d'administration) et de droit humain (Entreprise signataire du Pacte mondial des Nations Unis) Nous intégrons aussi dans ce document un reporting de la politique de droit de vote. Ils sont accessibles dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites web pays en sélectionnant l'Indicateur « Investissement Socialement Responsable » puis la rubrique documents.

Fonds labellisés Finansol

Ce fond est labellisé Finansol.

Notre fonds suit une démarche d'investissement solidaire, il investit 90% à 95% de son actif net dans des actions et obligations sélectionnées selon une approche ISR, et entre 5% et 10% de son actif net dans des entreprises solidaires françaises, permettant ainsi d'ajouter un impact social à l'épargne de nos clients.

BNP Paribas Asset Management dispose d'une équipe d'analystes dédiée à la sélection d'entreprises solidaires, qui applique une procédure d'investissement spécifique. Plus d'informations sur notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale/notre-responsabilite-economique/investissement-social-et-solidaire/>

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/> .

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

¹ NB 1: Les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués à la clôture, en mai 2018, de la campagne annuelle de rémunération variable, sur la base du périmètre des effectifs arrêtés au 31 octobre 2017. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

NB 2 : Pour mémoire, le niveau 3 de la réglementation OPCVM V (fixant notamment les montants minimum de différés etc ...) a été publié en mars 2016 et a été appliqué pour la première fois à l'année de performance 2017, c'est-à-dire aux rémunérations variables qui ont été attribuées en mars 2018.

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	772	86 447	29 076

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	152	29 351
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	128	23 876

Autres informations :

➤ Nombre de fonds OPCVM et FIA sous gestion:

	Nombre de fonds (31.12.2018)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2018 ⁴
OPCVM	252	72
Fonds d'Investissement Alternatifs	352	46

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2017/2018, a été réalisé entre mai et juillet 2018. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités du périmètre intégré de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Generally Satisfactory ». En effet, aucun problème majeur n'a été relevé. Cependant, conformément à l'approche d'amélioration continue de BNP Paribas Asset Management, une recommandation a été émise qui vise à mieux harmoniser les modalités de rémunération différée d'un dirigeant de BNP Paribas Asset Management, par ailleurs soumis à l'encadrement des rémunérations prévu par la transposition française de la directive CRD IV.
- En 2018, la politique de rémunération a été adaptée, sous la supervision de l'AMF et conformément aux exigences de la directive OPCVM, afin d'améliorer au moyen des instruments de rémunération différée, l'alignement de l'intérêt des collaborateurs identifiés. Notamment, la performance des fonds les plus représentatifs de BNP Paribas Asset Management a un poids accru dans ces nouveaux instruments.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 7 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont aucun n'a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 1,243 K EUR et 432 K EUR;
- 59 collaborateurs de la succursale italienne, dont 7 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 6,256 K EUR et 1,831 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

⁴ Les montants ainsi communiqués tiennent compte des fonds maîtres-nourriciers.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société de gestion.

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.



BNP PARIBAS PHILEIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

BNP PARIBAS PHILEIS
FONDS D'EPARGNE SALARIALE A COMPARTIMENTS
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
14, rue Bergère
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale à compartiments BNP PARIBAS PHILEIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BNP PARIBAS PHILEIS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

1. Titres non cotés

Les instruments non cotés détenus par les compartiments Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. La valorisation de ces instruments au 31/12/2019 est basée sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018. Ces titres représentent 3,73% de l'actif net du compartiment Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et 3,96% de l'actif net du compartiment Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable.

Ces instruments ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ». Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

2. Autres instruments financiers du portefeuille

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BNP PARIBAS PHILEIS

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BNP PARIBAS PHILEIS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Benjamin Moïse

Bilan actif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Instruments financiers	2,295,432,795.30	1,958,543,005.62
Actions et valeurs assimilées	959,643,195.77	759,893,277.75
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	924,216,076.18	724,834,249.92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35,427,119.59	35,059,027.83
Obligations et valeurs assimilées	567,444,608.66	612,194,071.55
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	562,584,779.67	609,037,792.98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4,859,828.99	3,156,278.57
Titres de créances	407,537,554.97	252,766,253.28
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	394,292,392.41	238,022,297.10
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	13,245,162.56	14,743,956.18
Titres d'organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	360,807,435.90	333,689,403.04
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilés	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	1,059,485.04	3,302,987.37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,059,485.04	3,302,987.37
Comptes financiers	36,194,023.89	1,604,194.18
Liquidités	36,194,023.89	1,604,194.18
TOTAL DE L'ACTIF	2,332,686,304.23	1,963,450,187.17

Bilan passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Capitaux propres	-	-
Capital	2,310,331,334.78	1,931,328,610.18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7,969,085.43	2,699,663.61
Résultat de l'exercice (a,b)	28,106,597.61	27,670,672.81
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	2,330,468,846.96	1,961,698,946.60
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2,204,294.95	1,751,240.57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2,204,294.95	1,751,240.57
Comptes financiers	13,162.32	-
Concours bancaires courants	13,162.32	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	2,332,686,304.23	1,963,450,187.17

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	26,429,387.73	23,198,567.88
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10,526,616.33	12,147,908.72
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Produits sur titres de créances	2,692,291.51	2,442,534.30
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	39,648,295.57	37,789,010.90
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-95,180.53	-8,250.92
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-95,180.53	-8,250.92
Résultat sur opérations financières (I + II)	39,553,115.04	37,780,759.98
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-12,766,071.74	-11,672,758.99
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-	-
Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	26,787,043.30	26,108,000.99
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1,319,554.31	1,562,671.82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	28,106,597.61	27,670,672.81

ANNEXE

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les règles et méthodes comptables sont décrites dans l'annexe de chaque compartiment.

La devise dans laquelle sont agrégés les documents de synthèse des compartiments de l'O.P.C. est l'Euro.

Le Fonds BNP PARIBAS PHILEIS comprend 5 compartiments :

- **MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE**
- **MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE**
- **MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE**
- **MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE**
- **MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE**

Les différents documents de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) ont été agrégés en euro par somme des comptes de tous les compartiments. Aucun retraitement n'a été opéré. Il n'y a pas de détention inter-compartiments.

Les comptes annuels, les règles et méthodes comptables, les compléments d'information, l'affectation des résultats, les tableaux d'exposition aux risques et l'inventaire détaillé propres à chacun des compartiments sont présentés en annexe.

Bilan actif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	286,889,117.95	223,114,085.49
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	274,095,232.01	217,310,093.00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	274,095,232.01	217,310,093.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	12,793,885.94	5,803,992.49
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	12,793,885.94	5,803,992.49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	202,439.32	364,286.36
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	202,439.32	364,286.36
Comptes financiers	-	1,124.64
Liquidités	-	1,124.64
TOTAL DE L'ACTIF	287,091,557.27	223,479,496.49

Bilan passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Capitaux propres	-	-
Capital	280,279,841.17	213,192,738.96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	250,863.75	4,415,637.17
Résultat de l'exercice (a,b)	6,175,779.77	5,640,092.44
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	286,706,484.69	223,248,468.57
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	371,910.26	231,027.92
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	371,910.26	231,027.92
Comptes financiers	13,162.32	-
Concours bancaires courants	13,162.32	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	287,091,557.27	223,479,496.49

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	8,064,566.71	7,240,702.67
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	8,064,566.71	7,240,702.67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-369.01	-676.15
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-369.01	-676.15
Résultat sur opérations financières (I + II)	8,064,197.70	7,240,026.52
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,861,312.09	-1,727,267.93
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	6,202,885.61	5,512,758.59
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-27,105.84	127,333.85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	6,175,779.77	5,640,092.44

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSIBLE

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

FRAIS DE GESTION

Frais à la charge du fonds :

- Frais de gestion :
 - 0.30 % TTC maximum sur la base de l'actif net.
- Frais administratifs externes à la société de gestion
 - 0.40 % TTC maximum sur la base de l'actif net.

Frais à la charge de l'entreprise : Néant

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : Néant

Commission de rachat indirecte : Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le compartiment

Néant

Annexe Ventilation des Souscriptions Rachats

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe. Le tableau comprend les lignes :

- "Autres souscriptions" et "Autres rachats" correspondant pour l'essentiel au montant net des opérations transmises par les teneurs de comptes externes au Groupe BNP PARIBAS
- "extourne de rachats" et "extourne de souscriptions" correspondant aux demandes d'annulations transmises par les salariés.

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Actif net en début d'exercice	223,248,468.57	235,413,679.63
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	48,503,297.56	52,849,037.99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-38,985,854.25	-32,045,635.46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6,888,186.84	11,357,952.49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6,648,474.39	-6,656,816.63
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-100,579.41	-457,933.19
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	47,598,554.16	-42,724,574.85
Différence d'estimation exercice N	34,005,170.65	-13,593,383.51
Différence d'estimation exercice N-1	13,593,383.51	-29,131,191.34
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6,202,885.61	5,512,758.59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	286,706,484.69	223,248,468.57

Ventilation des souscriptions / rachats (*) (**)

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
SOUSCRIPTIONS	48,503,297.56	52,849,037.99
Réserve spéciale de participation	10,275,092.16	8,658,595.87
Intéressement	9,398,651.54	11,207,676.04
Versements volontaires	2,083,130.76	3,142,545.13
Compte Epargne Temps	331,909.78	-
Congés Payés	44,950.58	-
Abondement	2,425,491.74	2,278,944.44
Versements en apport de titres	-	-
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	2,841.64	2,828.45
Transferts en provenance de CCB	74,292.89	7,479.31
Transferts provenant d'autres fonds	19,708,894.10	21,974,263.70
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	4,163,851.11	5,565,664.09
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	30,303.41
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	1,891.48
Autres	-8,017.22	0.12
Extourne de rachats	2,208.48	11,040.24
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	35,349.70	-
Commissions d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	2,663.70	-
RACHATS	-38,985,854.25	-32,045,635.46
Remboursements	-22,653,305.87	-18,071,066.82
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-15,482,839.51	-12,540,500.08
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-797,948.83	-1,376,738.85
Frais de tenue de compte	-63,801.52	-46,289.31
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	14,249.96	-0.16
Extourne de souscriptions	-2,208.48	-11,040.24
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes. (**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2019
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	12,793,885.94
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2019	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,960,190.4517	
Nombre de titres rachetés	1,548,221.0957	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	1,063,606.92	0.40
Frais de gestion financière	797,705.17	0.30
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2019
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	12.01
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	202,427.31
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	202,439.32
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créiteurs divers	196,414.70
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	75,212.38
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	100,283.18
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	371,910.26

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2019
Actif	
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	13,162.32
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13,162.32	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 décembre 2019, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6,175,779.77	5,640,092.44
Total	6,175,779.77	5,640,092.44
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6,175,779.77	5,640,092.44
Total	6,175,779.77	5,640,092.44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	250,863.75	4,415,637.17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	250,863.75	4,415,637.17
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	250,863.75	4,415,637.17
Total	250,863.75	4,415,637.17
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	21.9021	23.2272	25.2477	21.9749	27.1214
Actif net (en k EUR)	151,420.06	203,752.26	235,413.68	223,248.47	286,706.48
Nombre de titres					
Parts C	6,913,483.7988	8,772,135.1481	9,324,158.3503	10,159,227.6865	10,571,197.0425

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	1.58	0.33	1.16	0.43	0.02
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	0.35	0.53	0.51	0.55	0.58

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				274,095,232.01	95.60
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				274,095,232.01	95.60
ABN AMRO BANK NV-CVA	296,426.00	16.22	EUR	4,808,029.72	1.68
ADIDAS AG	28,859.00	289.80	EUR	8,363,338.20	2.92
ARKEMA	49,649.00	94.70	EUR	4,701,760.30	1.64
ASML HOLDING NV	61,140.00	263.70	EUR	16,122,618.00	5.62
AXA SA	426,478.00	25.11	EUR	10,708,862.58	3.74
BANCO BPM SPA	2,150,825.00	2.03	EUR	4,361,873.10	1.52
BANCO SANTANDER SA	2,062,877.00	3.73	EUR	7,694,531.21	2.68
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	84,230.00	73.14	EUR	6,160,582.20	2.15
CAPGEMINI SE	52,116.00	108.90	EUR	5,675,432.40	1.98
CARREFOUR SA	351,636.00	14.95	EUR	5,256,958.20	1.83
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	231,982.00	36.50	EUR	8,467,343.00	2.95
CREDIT AGRICOLE SA	597,079.00	12.93	EUR	7,717,246.08	2.69
CRH PLC	295,414.00	35.67	EUR	10,537,417.38	3.68
DANONE	140,603.00	73.90	EUR	10,390,561.70	3.62
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	638,201.00	14.57	EUR	9,298,588.57	3.24
ENEL SPA	1,074,936.00	7.07	EUR	7,601,947.39	2.65
HENKEL AG & CO KGAA VORZUG	42,020.00	92.20	EUR	3,874,244.00	1.35
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	219,540.00	31.45	EUR	6,904,533.00	2.41
INFINEON TECHNOLOGIES AG	196,539.00	20.31	EUR	3,991,707.09	1.39
INTESA SANPAOLO	3,438,480.00	2.35	EUR	8,075,270.28	2.82
KONINKLIJKE DSM NV	67,995.00	116.10	EUR	7,894,219.50	2.75
MERCK KGAA	77,302.00	105.35	EUR	8,143,765.70	2.84
MICHELIN (CGDE)	51,629.00	109.10	EUR	5,632,723.90	1.96
ORANGE	544,776.00	13.12	EUR	7,147,461.12	2.49
PRYSMIAN SPA	156,656.00	21.49	EUR	3,366,537.44	1.17
REPSOL SA	364,363.00	13.93	EUR	5,075,576.59	1.77
REPSOL SA RTS 09/01/2020	364,363.00	0.43	EUR	155,583.00	0.05
ROYAL DUTCH SHELL PLC-A SHS	155,182.00	26.17	EUR	4,060,337.03	1.42
SANOFI	120,230.00	89.62	EUR	10,775,012.60	3.76
SAP SE	137,836.00	120.32	EUR	16,584,427.52	5.79
SCHNEIDER ELECTRIC SE	82,763.00	91.50	EUR	7,572,814.50	2.64
SEB SA	27,680.00	132.40	EUR	3,664,832.00	1.28
SIEMENS AG-REG	122,505.00	116.54	EUR	14,276,732.70	4.98
TOTAL SA	327,981.00	49.20	EUR	16,136,665.20	5.64
UCB SA	35,149.00	70.90	EUR	2,492,064.10	0.87

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

UNILEVER NV	203,077.00	51.23	EUR	10,403,634.71	3.63
Titres d'OPC				12,793,885.94	4.46
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				12,793,885.94	4.46
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	557.31	22,956.37	EUR	12,793,811.78	4.46
BNPP INSTICASH EUR 1D ST VNAV CAP I	0.53	138.72	EUR	74.16	-
Créances				202,439.32	0.07
Dettes				-371,910.26	-0.13
Autres comptes financiers				-13,162.32	-
TOTAL ACTIF NET				286,706,484.69	100.00

Bilan actif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	364,434,719.83	297,308,109.95
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	182,147,636.06	146,618,904.79
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	182,147,636.06	146,618,904.79
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	86,237,992.32	91,428,517.52
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	86,237,992.32	91,428,517.52
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	64,188,458.56	40,404,030.90
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	64,188,458.56	40,404,030.90
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	31,860,632.89	18,856,656.74
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	31,860,632.89	18,856,656.74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	278,399.58	280,687.55
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	278,399.58	280,687.55
Comptes financiers	1,343,054.88	17,744.42
Liquidités	1,343,054.88	17,744.42
TOTAL DE L'ACTIF	366,056,174.29	297,606,541.92

Bilan passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Capitaux propres	-	-
Capital	360,426,919.23	292,589,549.72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	80,145.19	-234,264.41
Résultat de l'exercice (a,b)	5,251,913.33	4,956,014.56
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	365,758,977.75	297,311,299.87
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	297,196.54	295,242.05
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	297,196.54	295,242.05
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	366,056,174.29	297,606,541.92

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	5,258,068.19	4,579,526.71
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1,636,716.90	1,898,889.16
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Produits sur titres de créances	524,480.59	468,863.00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	7,419,265.68	6,947,278.87
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-5,745.56	-247.61
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-5,745.56	-247.61
Résultat sur opérations financières (I + II)	7,413,520.12	6,947,031.26
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2,412,883.91	-2,177,564.86
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-	-
Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	5,000,636.21	4,769,466.40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	251,277.12	186,548.16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	5,251,913.33	4,956,014.56

Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

FRAIS DE GESTION

Frais à la charge du fonds :

Frais de gestion : 0.30% l'an (TTC) maximum pour la part Classique

Frais administratif externe à la société de gestion : 0.40% l'an (TTC) maximum de frais gestion administrative.

Les dotations sont calculées sur la base sde l'actif net.

Frais à la charge de l'entreprise : Néant

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : Néant

Commission de rachat indirecte : Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Annexe

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe. Le tableau comprend les lignes :

- "Autres souscriptions" et "Autres rachats" correspondant pour l'essentiel au montant net des opérations transmises par les teneurs de comptes externes au Groupe BNP PARIBAS
- "extourne de rachats" et "extourne de souscriptions" correspondant aux demandes d'annulations transmises par les salariés.

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Actif net en début d'exercice	297,311,299.87	291,599,130.34
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	64,063,772.14	58,047,542.24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-37,058,222.75	-30,216,618.61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6,369,498.47	6,395,453.95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5,802,137.81	-5,666,490.70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-538,300.85	-1,070,409.83
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	36,412,432.47	-26,546,773.92
Différence d'estimation exercice N	23,419,638.86	-12,992,793.61
Différence d'estimation exercice N-1	12,992,793.61	-13,553,980.31
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5,000,636.21	4,769,466.40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	365,758,977.75	297,311,299.87

Ventilation des souscriptions / rachats (*) (**)

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
SOUSCRIPTIONS	64,063,772.14	58,047,542.24
Réserve spéciale de participation	8,627,817.92	7,624,573.14
Intéressement	21,402,479.99	22,822,743.43
Versements volontaires	4,173,379.46	3,872,595.72
Compte Epargne Temps	682,253.82	-
Congés Payés	48,757.70	-
Abondement	5,039,786.29	4,610,819.81
Versements en apport de titres	-	-
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	2,124.45	6,102.10
Transferts en provenance de CCB	233,458.94	376,209.57
Transferts provenant d'autres fonds	15,200,573.22	10,457,990.62
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	8,548,190.50	8,257,205.15
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	9.52	-
Extourne de rachats	104,940.33	19,302.70
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	79,105.09	67,525.55
Commissions d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	6,567.15	6,189.40
RACHATS	-37,058,222.75	-30,216,618.61
Remboursements	-26,366,816.44	-21,660,763.53
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-8,485,333.70	-6,717,563.49
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-2,085,778.64	-1,747,515.71
Frais de tenue de compte	-89,040.09	-71,473.07
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	73,686.45	-0.11
Extourne de souscriptions	-104,940.33	-19,302.70
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes. (**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2019
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	4,172,621.13
OPC	31,473,857.72
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2019	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	3,527,069.4444	
Nombre de titres rachetés	2,011,940.8049	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	1,378,790.79	0.40
Frais de gestion financière	1,034,093.12	0.30
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2019
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	241,399.58
Coupons à recevoir	37,000.00
TOTAL DES CREANCES	278,399.58
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créiteurs divers	73,438.70
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	95,896.20
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	127,861.64
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	297,196.54

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2019
Actif	
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Obligations et valeurs assimilées	86,237,992.32
Obligations indexées	4,738,194.72
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	81,499,797.60
Titres de créances	64,188,458.56
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	64,188,458.56
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	64,188,458.56
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	81,499,797.60	-	4,738,194.72	-
Titres de créances	57,005,809.75	-	7,182,648.81	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,343,054.88
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	3,302,179.88	12,441,354.96	70,494,457.48
Titres de créances	400,180.00	1,862,622.89	7,891,043.25	27,415,298.63	26,619,313.79
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,343,054.88	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 décembre 2019, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5,251,913.33	4,956,014.56
Total	5,251,913.33	4,956,014.56
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5,251,913.33	4,956,014.56
Total	5,251,913.33	4,956,014.56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	80,145.19	-234,264.41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	80,145.19	-234,264.41
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	80,145.19	-234,264.41
Total	80,145.19	-234,264.41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	16.6653	17.4612	18.1682	16.9080	19.1505
Actif net (en k EUR)	62,483.80	255,157.83	291,599.13	297,311.30	365,758.98
Nombre de titres					
Parts C	3,749,315.9483	14,612,806.6499	16,049,923.7629	17,584,000.2607	19,099,128.9002

Date de mise en paiement	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.63	-	0.39	-0.01	-
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	0.27	0.31	0.28	0.28	0.27

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				182,147,636.06	49.79
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				182,147,636.06	49.79
ABN AMRO BANK NV-CVA	193,734.00	16.22	EUR	3,142,365.48	0.86
ADIDAS AG	19,092.00	289.80	EUR	5,532,861.60	1.51
ARKEMA	33,408.00	94.70	EUR	3,163,737.60	0.86
ASML HOLDING NV	40,375.00	263.70	EUR	10,646,887.50	2.92
AXA SA	282,505.00	25.11	EUR	7,093,700.55	1.94
BANCO BPM SPA	1,499,340.00	2.03	EUR	3,040,661.52	0.83
BANCO SANTANDER SA	1,348,239.00	3.73	EUR	5,028,931.47	1.37
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	55,677.00	73.14	EUR	4,072,215.78	1.11
CAPGEMINI SE	34,498.00	108.90	EUR	3,756,832.20	1.03
CARREFOUR SA	229,819.00	14.95	EUR	3,435,794.05	0.94
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	158,478.00	36.50	EUR	5,784,447.00	1.58
CREDIT AGRICOLE SA	410,469.00	12.93	EUR	5,305,311.83	1.45
CRH PLC	195,711.00	35.67	EUR	6,981,011.37	1.91
DANONE	94,541.00	73.90	EUR	6,986,579.90	1.91
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	435,785.00	14.57	EUR	6,349,387.45	1.74
ENEL SPA	723,109.00	7.07	EUR	5,113,826.85	1.40
HENKEL AG & CO KGAA VORZUG	27,811.00	92.20	EUR	2,564,174.20	0.70
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	151,833.00	31.45	EUR	4,775,147.85	1.31
INFINEON TECHNOLOGIES AG	130,368.00	20.31	EUR	2,647,774.08	0.72
INTESA SANPAOLO	2,436,771.00	2.35	EUR	5,722,756.69	1.56
KONINKLIJKE DSM NV	44,837.00	116.10	EUR	5,205,575.70	1.42
MERCK KGAA	51,499.00	105.35	EUR	5,425,419.65	1.48
MICHELIN (CGDE)	34,138.00	109.10	EUR	3,724,455.80	1.02
ORANGE	374,744.00	13.12	EUR	4,916,641.28	1.34
PRYSMIAN SPA	106,495.00	21.49	EUR	2,288,577.55	0.63
REPSOL SA	244,974.00	13.93	EUR	3,412,487.82	0.93
REPSOL SA RTS 09/01/2020	244,974.00	0.43	EUR	104,603.90	0.03
ROYAL DUTCH SHELL PLC-A SHS	98,005.00	26.17	EUR	2,564,300.83	0.70
SANOFI	80,902.00	89.62	EUR	7,250,437.24	1.98
SAP SE	87,467.00	120.32	EUR	10,524,029.44	2.88
SCHNEIDER ELECTRIC SE	55,695.00	91.50	EUR	5,096,092.50	1.39
SEB SA	18,411.00	132.40	EUR	2,437,616.40	0.67
SIEMENS AG-REG	81,138.00	116.54	EUR	9,455,822.52	2.59
TOTAL SA	202,513.00	49.20	EUR	9,963,639.60	2.72
UCB SA	24,013.00	70.90	EUR	1,702,521.70	0.47

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

UNILEVER NV	135,292.00	51.23	EUR	6,931,009.16	1.89
Obligations et valeurs assimilées				86,237,992.32	23.58
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				86,237,992.32	23.58
ABERTIS INFRAEST 1.125% 19-26/03/2028	1,200,000.00	97.30	EUR	1,171,139.18	0.32
ACCOR 1.25% 17-25/01/2024	1,000,000.00	104.05	EUR	1,052,137.64	0.29
ACCOR 1.75% 19-04/02/2026	700,000.00	105.73	EUR	751,216.07	0.21
BANCO BILBAO VIZ 1% 19-21/06/2026	800,000.00	102.77	EUR	826,372.58	0.23
BELGIAN 0324 4.5% 11-28/03/2026	1,100,000.00	129.52	EUR	1,462,263.36	0.40
BELGIAN 0.8% 18-22/06/2028	1,100,000.00	106.72	EUR	1,178,492.39	0.32
BELGIAN 1% 15-22/06/2031	900,000.00	108.79	EUR	983,840.31	0.27
BELGIAN 1.9% 15-22/06/2038	1,500,000.00	122.50	EUR	1,852,465.82	0.51
BELGIUM OLO31 5.5% 98-28/03/2028	200,000.00	145.82	EUR	300,001.19	0.08
BELGIUM OLO44 5% 04-28/03/2035	1,300,000.00	167.03	EUR	2,220,774.58	0.61
BNP PARIBAS 1.125% 19-28/08/2024	300,000.00	103.38	EUR	311,281.29	0.09
CAISSE AMORT DET 4% 12-15/12/2025	1,100,000.00	124.69	EUR	1,373,479.07	0.38
COOPERATIEVE RAB 0.125% 16-11/10/2021	500,000.00	100.48	EUR	502,540.57	0.14
DASSAULT SYSTEME 0.375% 19-16/09/2029	600,000.00	97.66	EUR	586,615.84	0.16
DEUTSCHLAND REP 0.5% 16-15/02/2026	1,000,000.00	105.64	EUR	1,060,799.86	0.29
DEUTSCHLAND REP 4% 05-04/01/2037	1,100,000.00	166.63	EUR	1,876,491.81	0.51
DEUTSCHLAND REP 4.25% 07-04/07/2039	1,000,000.00	179.68	EUR	1,817,731.64	0.50
DEUTSCHLAND REP 4.75% 98-04/07/2028	1,100,000.00	143.13	EUR	1,600,126.72	0.44
DEUTSCHLAND REP 6.5% 97-04/07/2027	170,000.00	151.94	EUR	263,737.53	0.07
ESSILORLUXOTTICA 0.75% 19-27/11/2031	500,000.00	100.25	EUR	501,578.21	0.14
FINNISH GOVT 0.75% 15-15/04/2031	550,000.00	106.92	EUR	590,990.33	0.16
FINNISH GOVT 2.75% 12-04/07/2028	500,000.00	123.75	EUR	625,516.05	0.17
FRANCE O.A.T. 0.25% 16-25/11/2026	1,200,000.00	102.79	EUR	1,233,811.08	0.34
FRANCE O.A.T. 0.5% 16-25/05/2026	1,450,000.00	104.48	EUR	1,519,375.92	0.42
FRANCE O.A.T. 0.75% 18-25/11/2028	150,000.00	106.35	EUR	159,641.66	0.04
FRANCE O.A.T. 1.25% 16-25/05/2036	1,500,000.00	111.75	EUR	1,687,505.49	0.46
FRANCE O.A.T. 1.75% 14-25/11/2024	900,000.00	110.39	EUR	995,050.18	0.27
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039	1,000,000.00	121.00	EUR	1,219,036.89	0.33
FRANCE O.A.T. 2.75% 12-25/10/2027	1,000,000.00	122.27	EUR	1,227,754.15	0.34
FRANCE O.A.T. 4% 06-25/10/2038	1,100,000.00	161.54	EUR	1,785,038.64	0.49
FRANCE O.A.T. 4.75% 04-25/04/2035	1,250,000.00	164.46	EUR	2,096,319.19	0.57
FRANCE O.A.T. 5.75% 01-25/10/2032	150,000.00	169.36	EUR	255,624.89	0.07
FRANCE O.A.T. 6% 94-25/10/2025	1,100,000.00	136.62	EUR	1,514,901.97	0.41
FRANCE O.A.T./L 1.85% 11-25/07/2027	1,739,022.50	123.77	EUR	2,166,364.47	0.59
GEN ELECTRIC CO 0.375% 17-17/05/2022	1,023,000.00	99.29	EUR	1,018,161.18	0.28
IRISH GOVT 1% 16-15/05/2026	1,000,000.00	107.14	EUR	1,077,654.15	0.29
IRISH GOVT 1.7% 17-15/05/2037	1,000,000.00	118.54	EUR	1,196,083.06	0.33

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

IRISH GOVT 2.4% 14-15/05/2030	900,000.00	122.63	EUR	1,117,225.77	0.31
IRISH GOVT 3.4% 14-18/03/2024	1,100,000.00	115.77	EUR	1,302,932.51	0.36
IRISH GOVT 5.4% 09-13/03/2025	1,450,000.00	129.22	EUR	1,936,329.29	0.53
KFW 0.375% 16-15/03/2023	1,850,000.00	102.33	EUR	1,898,546.88	0.52
KFW 4.625% 07-04/01/2023	800,000.00	115.18	EUR	921,029.64	0.25
LEASEPLAN CORP 0.125% 19-13/09/2023	1,058,000.00	98.49	EUR	1,042,421.13	0.29
LEGRAND SA 0.625% 19-24/06/2028	500,000.00	101.55	EUR	509,376.12	0.14
MEDTRONIC GLOBAL 0.375% 19-07/03/2023	522,000.00	101.08	EUR	529,232.43	0.14
NETHERLANDS GOVT 0.25% 15-15/07/2025	1,200,000.00	103.28	EUR	1,240,733.25	0.34
NETHERLANDS GOVT 0.75% 17-15/07/2027	1,325,000.00	107.16	EUR	1,424,471.88	0.39
NETHERLANDS GOVT 2.5% 12-15/01/2033	700,000.00	131.43	EUR	936,790.82	0.26
NETHERLANDS GOVT 5.5% 98-15/01/2028	550,000.00	145.83	EUR	831,049.85	0.23
PORTUGUESE OTS 2.25% 18-18/04/2034	600,000.00	119.49	EUR	726,431.51	0.20
PORTUGUESE OTS 2.875% 15-15/10/2025	1,300,000.00	116.11	EUR	1,517,306.05	0.41
PORTUGUESE OTS 2.875% 16-21/07/2026	1,520,000.00	117.54	EUR	1,806,009.22	0.49
PORTUGUESE OTS 4.1% 06-15/04/2037	1,450,000.00	148.83	EUR	2,200,194.74	0.60
PORTUGUESE OTS 4.1% 15-15/02/2045	1,400,000.00	158.34	EUR	2,266,898.03	0.62
REP OF AUSTRIA 0.5% 19-20/02/2029	1,200,000.00	104.37	EUR	1,257,872.22	0.34
SCHLUMBERGER FIN 0.5% 19-15/10/2031	1,021,000.00	97.53	EUR	997,274.99	0.27
SNCF RESEAU 0.1% 16-27/05/2021	400,000.00	100.57	EUR	402,538.05	0.11
SPAIN I/L BOND 0.65% 17-30/11/2027	2,301,310.00	111.70	EUR	2,571,830.25	0.69
SPANISH GOVT 0.35% 18-30/07/2023	500,000.00	102.01	EUR	510,806.34	0.14
SPANISH GOVT 0.4% 17-30/04/2022	150,000.00	101.83	EUR	153,140.64	0.04
SPANISH GOVT 0.45% 17-31/10/2022	1,000,000.00	102.20	EUR	1,022,751.40	0.28
SPANISH GOVT 1.3% 16-31/10/2026	250,000.00	107.68	EUR	269,736.67	0.07
SPANISH GOVT 1.6% 15-30/04/2025	800,000.00	108.52	EUR	876,736.31	0.24
SPANISH GOVT 1.95% 16-30/04/2026	1,700,000.00	111.55	EUR	1,918,523.57	0.52
SPANISH GOVT 2.35% 17-30/07/2033	1,200,000.00	120.91	EUR	1,462,797.57	0.40
SPANISH GOVT 2.75% 14-31/10/2024	1,629,000.00	113.58	EUR	1,857,733.32	0.51
SPANISH GOVT 4.2% 05-31/01/2037	1,100,000.00	152.54	EUR	1,720,216.16	0.47
SPANISH GOVT 5.15% 13-31/10/2028	700,000.00	141.42	EUR	995,962.33	0.27
SPANISH GOVT 5.15% 13-31/10/2044	1,000,000.00	184.98	EUR	1,858,403.33	0.51
SPANISH GOVT 5.4% 13-31/01/2023	1,650,000.00	117.49	EUR	2,020,183.60	0.55
SPANISH GOVT 5.75% 01-30/07/2032	200,000.00	162.09	EUR	329,020.80	0.09
SPANISH GOVT 5.9% 11-30/07/2026	1,100,000.00	137.57	EUR	1,540,522.65	0.42
VIVENDI SA 0.75% 16-26/05/2021	200,000.00	101.08	EUR	203,048.04	0.06
Titres de créances				64,188,458.56	17.55
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				64,188,458.56	17.55
Autres Titres de Créances				64,188,458.56	17.55
AIR LIQUIDE FIN 0.625% 19-20/06/2030	500,000.00	102.38	EUR	513,533.17	0.14

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

AMADEUS CAP MKT 0.125% 16-06/10/2020	200,000.00	100.14	EUR	200,337.74	0.05
BANCO BILBAO VIZ 0.375% 19-02/10/2024	1,200,000.00	99.38	EUR	1,193,625.40	0.33
BANCO BILBAO VIZ 1.125% 19-28/02/2024	700,000.00	102.82	EUR	726,345.27	0.20
BMW FINANCE NV 0.375% 19-24/09/2027	825,000.00	99.12	EUR	818,579.19	0.22
BMW FINANCE NV 0.625% 19-06/10/2023	738,000.00	101.90	EUR	753,124.85	0.21
BNP PARIBAS 0.75% 16-11/11/2022	290,000.00	102.18	EUR	296,615.04	0.08
BNP PARIBAS 17-22/09/2022	1,178,000.00	101.28	EUR	1,193,141.24	0.33
BNP PARIBAS 18-22/05/2023 FRN	1,259,000.00	100.50	EUR	1,265,551.88	0.35
BNP PARIBAS 19-15/07/2025 FRN	1,100,000.00	100.32	EUR	1,106,031.68	0.30
BPCE 0.375% 16-05/10/2023	700,000.00	101.01	EUR	707,663.53	0.19
BPCE 0.625% 16-20/04/2020	200,000.00	101.59	EUR	204,059.16	0.06
BPCE 0.625% 19-26/09/2024	900,000.00	101.09	EUR	911,244.82	0.25
BPCE 18-23/03/2023 FRN	600,000.00	100.20	EUR	601,204.60	0.16
CAISSE AMORT DET 1.375% 14-25/11/2024	1,100,000.00	107.83	EUR	1,187,635.96	0.32
CAIXABANK 0.625% 19-01/10/2024	1,100,000.00	99.82	EUR	1,099,870.91	0.30
CIE DE ST GOBAIN 0% 16-27/03/2020	400,000.00	100.05	EUR	400,180.00	0.11
CIE DE ST GOBAIN 0.875% 18-21/09/2023	300,000.00	102.69	EUR	308,794.15	0.08
CIE DE ST GOBAIN 1.875% 19-15/03/2031	1,300,000.00	109.44	EUR	1,442,134.57	0.39
COLGATE-PALM CO 1.375% 19-06/03/2034	392,000.00	107.95	EUR	427,562.70	0.12
COOPERATIEVE RAB 0.625% 19-27/02/2024	800,000.00	101.92	EUR	819,527.80	0.22
CREDIT AGRICOLE 1% 17-16/09/2024	1,200,000.00	103.77	EUR	1,248,711.45	0.34
DAIMLER AG 0.75% 19-08/02/2030	1,018,000.00	97.34	EUR	993,945.42	0.27
DAIMLER INTL FIN 1.375% 19-26/06/2026	865,000.00	104.91	EUR	913,589.42	0.25
DANONE 0.424% 16-03/11/2022	500,000.00	101.32	EUR	506,922.46	0.14
DEUTSCHE BAHN FIN 4.375% 23/09/2021	400,000.00	107.85	EUR	436,135.61	0.12
DEUTSCHE TEL FIN 0.375% 17-30/10/2021	772,000.00	100.82	EUR	778,812.70	0.21
EFSF 0.75% 17-03/05/2027	1,350,000.00	105.64	EUR	1,432,847.23	0.39
EFSF 1.75% 14-27/06/2024	1,100,000.00	108.88	EUR	1,207,537.27	0.33
EFSF 1.875% 13-23/05/2023	1,650,000.00	107.45	EUR	1,791,713.47	0.50
ENEL FIN INTL NV 0.375% 19-17/06/2027	560,000.00	98.63	EUR	552,782.41	0.15
ENEL FIN INTL NV 1.5% 19-21/07/2025	648,000.00	106.17	EUR	692,319.78	0.19
EUROPEAN INVT BK 0% 16-16/10/2023	1,650,000.00	101.21	EUR	1,669,912.53	0.47
EUROPEAN INVT BK 2.125% 14-15/01/2024	1,100,000.00	109.72	EUR	1,229,344.39	0.34
EUROPEAN INVT BK 2.75% 12-15/09/2025	1,100,000.00	116.66	EUR	1,292,107.43	0.35
EUROPEAN INVT BK 3% 13-14/10/2033	700,000.00	136.37	EUR	959,031.46	0.26
EUROPEAN UNION 1.375% 14-04/10/2029	1,100,000.00	112.19	EUR	1,237,751.14	0.34
FCE BANK PLC 0.869% 17-13/09/2021	382,000.00	100.38	EUR	384,426.20	0.11
FORTUM OYJ 1.625% 19-27/02/2026	742,000.00	104.38	EUR	784,606.98	0.21
HERA SPA 0.875% 19-05/07/2027	198,000.00	101.72	EUR	202,258.21	0.06
IMERYSA SA 1.5% 17-15/01/2027	500,000.00	102.17	EUR	518,029.13	0.14

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

ING GROEP NV 18-20/09/2023 FRN	900,000.00	101.35	EUR	912,284.72	0.25
INTESA SANPAOLO 1.375% 17-18/01/2024	1,160,000.00	102.88	EUR	1,208,626.29	0.33
KBC GROEP NV 1% 16-26/04/2021	100,000.00	101.51	EUR	102,187.50	0.03
KFW 1.5% 14-11/06/2024	1,200,000.00	107.86	EUR	1,304,293.89	0.36
LA BANQUE POSTAL 0.25% 19-12/07/2026	800,000.00	98.84	EUR	791,658.45	0.22
LEASEPLAN CORP 1% 19-25/02/2022	435,000.00	101.83	EUR	446,623.00	0.12
LEASEPLAN CORP 1.375% 19-07/03/2024	360,000.00	103.46	EUR	376,487.90	0.10
LOGICOR FIN 0.75% 19-15/07/2024	944,000.00	100.34	EUR	950,515.50	0.26
MERCK FIN SERVIC 0.005% 19-15/12/2023	1,000,000.00	99.53	EUR	995,275.19	0.27
OMV AG 1% 19-03/07/2034	980,000.00	99.65	EUR	981,443.30	0.27
ORANGE 1.125% 19-15/07/2024	500,000.00	104.06	EUR	522,879.39	0.14
PEUGEOT 1.125% 19-18/09/2029	1,000,000.00	99.40	EUR	997,146.72	0.27
RCI BANQUE 0.625% 16-10/11/2021	596,000.00	100.87	EUR	601,700.68	0.16
RCI BANQUE 17-08/07/2020	244,000.00	100.05	EUR	244,130.05	0.07
RCI BANQUE 18-12/03/2025 FRN	1,100,000.00	96.31	EUR	1,059,568.94	0.29
SANOFI 0.5% 16-13/01/2027	600,000.00	102.52	EUR	618,039.07	0.17
SANOFI 0.875% 19-21/03/2029	1,100,000.00	104.94	EUR	1,161,853.69	0.32
SANTANDER ISSUAN 2.5% 15-18/03/2025	200,000.00	108.52	EUR	220,969.63	0.06
SCHNEIDER ELEC 0.25% 16-09/09/2024	1,100,000.00	100.79	EUR	1,109,571.93	0.30
SCHNEIDER ELEC 0.875% 15-11/03/2025	300,000.00	103.86	EUR	313,697.70	0.09
SNAM 0% 16-25/10/2020	510,000.00	100.18	EUR	510,928.20	0.14
SNAM 1.25% 17-25/01/2025	1,300,000.00	104.65	EUR	1,375,544.09	0.38
SOCIETE GENERALE 0.125% 16-05/10/2021	1,000,000.00	100.39	EUR	1,004,217.13	0.27
SOCIETE GENERALE 0.875% 19-01/07/2026	800,000.00	101.12	EUR	812,461.44	0.22
SOCIETE GENERALE 0.875% 19-24/09/2029	1,100,000.00	99.35	EUR	1,095,409.04	0.30
SOCIETE GENERALE 1.25% 19-15/02/2024	700,000.00	103.32	EUR	730,891.39	0.20
TELEFONICA EMIS 0.318% 16-17/10/2020	700,000.00	100.39	EUR	703,167.74	0.19
TERNA SPA 0.875% 15-02/02/2022	210,000.00	101.78	EUR	215,410.23	0.06
UNEDIC 0.875% 14-25/10/2022	900,000.00	103.40	EUR	932,077.96	0.25
UNEDIC 2.25% 13-05/04/2023	1,500,000.00	108.38	EUR	1,650,630.84	0.46
UNIBAIL-RODAMCO 1% 19-27/02/2027	500,000.00	103.21	EUR	520,247.28	0.14
UNICREDIT SPA 19-03/07/2025 FRN	776,000.00	102.38	EUR	800,735.70	0.22
UNIONE DI BANCHE 0.75% 17-17/10/2022	988,000.00	100.33	EUR	992,773.50	0.27
VEOLIA ENVRNMT 0.892% 19-14/01/2024	900,000.00	102.70	EUR	932,033.31	0.25
VIVENDI SA 1.125% 19-11/12/2028	1,000,000.00	101.54	EUR	1,015,980.05	0.28
VODAFONE GROUP 1.625% 19-24/11/2030	915,000.00	105.57	EUR	967,448.77	0.26
Titres d'OPC				31,860,632.89	8.71
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				31,860,632.89	8.71
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	684.73	22,956.37	EUR	15,718,957.72	4.30

MULTIPAR EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

BNP PARIBAS SOC BUS IMP FR-R	158,500.00	99.40	EUR	15,754,900.00	4.30
DANONE COMM-INVEST RESPON S1	7,569.28	51.10	EUR	386,775.17	0.11
Créances				278,399.58	0.08
Dettes				-297,196.54	-0.08
Autres comptes financiers				1,343,054.88	0.37
TOTAL ACTIF NET				365,758,977.75	100.00

Bilan actif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Instruments financiers	267,868,138.74	249,151,994.46
Titres d'organismes de placement collectif	267,868,138.74	249,151,994.46
OPC Maître	267,868,138.74	249,151,994.46
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	4,317.65	1,669,311.30
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4,317.65	1,669,311.30
Comptes financiers	22,175,088.04	57,111.80
Liquidités	22,175,088.04	57,111.80
TOTAL DE L'ACTIF	290,047,544.43	250,878,417.56

Bilan passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Capitaux propres	-	-
Capital	290,231,149.15	250,900,105.27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-85,851.09	10,502.38
Résultat de l'exercice (a,b)	-218,946.41	-126,414.02
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	289,926,351.65	250,784,193.63
Instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	121,192.78	94,223.93
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	121,192.78	94,223.93
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	290,047,544.43	250,878,417.56

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	-	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-72,165.32	-58.22
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-72,165.32	-58.22
Résultat sur opérations financières (I + II)	-72,165.32	-58.22
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-139,824.19	-120,577.09
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-	-
Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-211,989.51	-120,635.31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6,956.90	-5,778.71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-218,946.41	-126,414.02

Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

FRAIS DE GESTION DIRECTS

Frais à la charge du fonds :

Frais administratifs externes à la société de gestion : 0,10 % TTC maximum l'an sur la base de l'actif net

Frais à la charge de l'entreprise :

Néant

COMMISSION INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : 5 % maximum calculés sur l'actif net. Toutefois le compartiment en est exonéré.

Commission de rachat indirecte : néant

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant.

ANNEXE VENTILATION DES SOUSCRIPTIONS RACHATS

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe. Le tableau comprend les lignes:

- "Autres souscriptions" et "Autres rachats" correspondant pour l'essentiel au montant net des opérations transmises par les teneurs de comptes externes au Groupe BNP PARIBAS.
- "Extourne de rachats" et "extourne de souscriptions" correspondant aux demandes d'annulations transmises par les salariés.

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Actif net en début d'exercice	250,784,193.63	211,196,239.09
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	91,282,728.80	89,320,669.24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-51,097,030.25	-48,753,838.22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	14,360.92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-79,139.34	-5,390.43
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-752,411.68	-867,211.66
Différence d'estimation exercice N	-1,075,778.30	-323,366.62
Différence d'estimation exercice N-1	323,366.62	-543,845.04
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-211,989.51	-120,635.31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	289,926,351.65	250,784,193.63

Ventilation des souscriptions / rachats (*) (**)

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
SOUSCRIPTIONS	91,282,728.80	89,320,669.24
Réserve spéciale de participation	11,012,388.50	11,908,858.93
Intéressement	46,670,374.38	41,716,795.15
Versements volontaires	2,841,914.57	3,047,822.77
Compte Epargne Temps	496,404.49	-
Congés Payés	21,668.67	-
Abondement	3,876,268.64	4,946,962.08
Versements en apport de titres	-	-
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	4,502.98	12,380.64
Transferts en provenance de CCB	579,423.11	703,389.77
Transferts provenant d'autres fonds	12,049,047.35	17,638,116.91
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	8,217,095.50	9,056,136.01
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	5,438,095.59	118,530.66
Extourne de rachats	75,545.02	171,676.32
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	83,151.35	95,891.25
Commissions d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	23,241.11	20,438.94
RACHATS	-51,097,030.25	-48,753,838.22
Remboursements	-31,266,260.00	-27,148,017.19
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-15,820,075.55	-18,035,970.63
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-3,449,959.77	-2,868,106.69
Frais de tenue de compte	-522,014.42	-414,212.28
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	36,824.51	-115,855.11
Extourne de souscriptions	-75,545.02	-171,676.32
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes. (**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2019
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	267,868,138.74
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2019	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	7,965,682.1400	
Nombre de titres rachetés	4,460,385.8549	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	139,824.19	0.05
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2019
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	4,317.65
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	4,317.65
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	108,083.14
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	13,109.64
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	121,192.78

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2019
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
OPC Maître	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 décembre 2019, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-218,946.41	-126,414.02
Total	-218,946.41	-126,414.02
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-218,946.41	-126,414.02
Total	-218,946.41	-126,414.02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-85,851.09	10,502.38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-85,851.09	10,502.38
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-85,851.09	10,502.38
Total	-85,851.09	10,502.38
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	11.5750	11.5641	11.5221	11.4751	11.4325
Actif net (en k EUR)	89,413.10	192,288.45	211,196.24	250,784.19	289,926.35
Nombre de titres					
Parts C	7,724,664.5774	16,627,988.3942	18,329,620.0523	21,854,527.7480	25,359,824.0336

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.02	0.01	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				267,868,138.74	92.39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				267,868,138.74	92.39
BNP PARIBAS MOIS-O	242,679.82	1,103.79	EUR	267,868,138.74	92.39
Créances				4,317.65	-
Dettes				-121,192.78	-0.04
Autres comptes financiers				22,175,088.04	7.65
TOTAL ACTIF NET				289,926,351.65	100.00

Bilan actif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	622,285,559.37	493,429,332.48
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	483,659,748.21	376,526,955.63
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	467,973,208.11	360,905,252.13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15,686,540.10	15,621,703.50
Obligations et valeurs assimilées	63,808,847.09	57,577,912.74
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	60,813,400.62	55,434,236.91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2,995,446.47	2,143,675.83
Titres de créances	46,566,149.90	29,680,570.83
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	41,546,606.20	24,162,488.62
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	5,019,543.70	5,518,082.21
Titres d'organismes de placement collectif	28,250,814.17	29,643,893.28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	28,250,814.17	29,643,893.28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	172,502.05	470,697.80
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	172,502.05	470,697.80
Comptes financiers	12,590,931.07	1,525,724.49
Liquidités	12,590,931.07	1,525,724.49
TOTAL DE L'ACTIF	635,048,992.49	495,425,754.77

Bilan passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Capitaux propres	-	-
Capital	622,565,382.60	482,657,156.30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	413,147.43	2,087,248.44
Résultat de l'exercice (a,b)	11,502,721.05	10,180,197.01
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	634,481,251.08	494,924,601.75
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	567,741.41	501,153.02
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	567,741.41	501,153.02
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	635,048,992.49	495,425,754.77

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	13,106,752.83	11,378,338.50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1,288,185.87	1,139,676.92
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Produits sur titres de créances	410,429.55	343,675.11
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	14,805,368.25	12,861,690.53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-15,936.26	-6,366.99
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-15,936.26	-6,366.99
Résultat sur opérations financières (I + II)	14,789,431.99	12,855,323.54
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4,011,380.45	-3,573,664.67
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-	-
Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	10,778,051.54	9,281,658.87
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	724,669.51	898,538.14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	11,502,721.05	10,180,197.01

Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

METHODE DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS NON COTES

FONCIERE HABITAT ET HUMANISME : la valeur de l'action est déterminée en utilisant la formule suivante : Capitaux propres stricto sensu +cashflow actualisé + valeur terminale actualisée valeur nette comptable corrigée, le résultat étant divisé par le nombre des actions. De plus, chaque année, deux augmentations de capital significatives sont réalisées avec des anciens et de nouveaux actionnaires à cette valeur.

FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT cat B (ex SIFA) : les actions sont valorisées sur base de l'actif net comptable hors réserve solidaire, la valeur étant confirmée par les commissaires aux comptes de la société et le prix d'échange étant voté lors de l'assemblée générale annuelle.

Les actions **EHD** sont valorisées à la valeur nominale conformément aux statuts qui prévoient un rachat des parts à la valeur nominale sous déduction des pertes éventuelles.

La société de gestion a effectué une revue annuelle des structures mentionnées ci-dessus. Suite à cette analyse, la société de gestion n'a pas constaté d'anomalies ni de risques particuliers.

Dès lors, la société de gestion considère que la valeur actuelle des titres peut suivre la règle statutaire et est égale à la valeur nominale.

Les actions **FONCIERE TERRE DE LIENS** sont valorisées au prix d'achat et de vente défini annuellement par l'Associé Commandité, la valeur d'échange étant confirmée par les commissaires aux comptes de la société.

SIDI : la valorisation de l'action se fait à la valeur nominale qui est le prix de sortie défini par la gérance de la société. La revue financière de la société permet de confirmer que la valeur comptable de l'action est supérieure à la valeur nominale.

Les actions **PHITRUST PARTENAIRES** sont valorisées au prix d'acquisition – 25% de provisions. Cette valorisation a été décidée par le Fair Committee de BNPP AM suite à la revue annuelle de la société en octobre 2018.

La valorisation des billets à ordre obligations et titres associatifs ACTED 2,5%, ACTED 3,5% RELAIS France 1 %, Croix rouge 1 %, MICRO FINANCE 1%, SIDI 1%, ADIE 1%, ALIMA 2,5% et ALIMA 4%% est effectuée sur la base de leur valeur nominale augmentée des intérêts courus. Cette valorisation ne prend pas en compte le risque de taux et le spread de l'entité émettrice des billets à ordre obligations et titres associatifs.

Frais de gestion

Frais à la charge du fonds :

- 0,30% l'an TTC maximum calculés sur l'actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT France (part R FR0012261501).

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,40% l'an (TTC) maximum de frais de gestion administrative calculés sur l'actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT France (part R FR0012261501).

COMMISSION INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : néant

Commission de rachat indirecte : néant

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant le fonds

Néant

ANNEXE VENTILATION DES SOUSCRIPTIONS RACHATS

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe. Le tableau comprend les lignes:

- "Autres souscriptions" et "Autres rachats" correspondant pour l'essentiel au montant net des opérations transmises par les teneurs de comptes externes au Groupe BNP PARIBAS.
- "Extourne de rachats" et "extourne de souscriptions" correspondant aux demandes d'annulations transmises par les salariés.

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Actif net en début d'exercice	494,924,601.75	498,011,132.35
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	122,481,556.90	115,116,062.99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-75,494,077.03	-62,332,738.32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13,849,091.35	16,515,606.39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12,124,648.17	-12,393,301.85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-1,498,372.95	-2,538,372.72
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	81,565,047.69	-66,735,445.96
Différence d'estimation exercice N	55,010,866.62	-26,554,181.07
Différence d'estimation exercice N-1	26,554,181.07	-40,181,264.89
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10,778,051.54	9,281,658.87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	634,481,251.08	494,924,601.75

Ventilation des souscriptions / rachats (*) (**)

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
SOUSCRIPTIONS	122,481,556.90	115,116,062.99
Réserve spéciale de participation	27,536,465.26	30,670,996.99
Intéressement	34,587,906.65	38,436,289.29
Versements volontaires	9,341,446.49	9,419,852.29
Compte Epargne Temps	533,681.71	-
Congés Payés	220,136.57	-
Abondement	14,547,227.06	16,629,836.33
Versements en apport de titres	-	-
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	22,937.16	45,774.32
Transferts en provenance de CCB	464,079.57	542,685.30
Transferts provenant d'autres fonds	21,639,550.63	17,802,853.75
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	13,588,125.80	1,561,422.86
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	-	84.72
Extourne de rachats	-	6,267.14
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	72,374.19	72,897.46
Commissions d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	14,652.00	13,363.50
RACHATS	-75,494,077.03	-62,332,738.32
Remboursements	-54,625,252.25	-44,437,383.62
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-16,895,974.50	-11,540,195.57
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-3,812,880.97	-6,223,952.78
Frais de tenue de compte	-159,968.71	-124,939.21
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	-0.60	-
Extourne de souscriptions	-	-6,267.14
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes. (**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2019
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	2,942,747.75
OPC	25,850,393.71
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2019	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	3,333,720.3576	
Nombre de titres rachetés	764,972.3088	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	2,292,190.01	0.39
Frais de gestion financière	1,719,190.44	0.29
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2019
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	172,502.05
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	172,502.05
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	187,797.18
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	162,833.25
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	217,110.98
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	567,741.41

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2019
Actif	
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Obligations et valeurs assimilées	63,808,847.09
Obligations indexées	3,081,625.35
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	60,727,221.74
Titres de créances	46,566,149.90
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	41,546,606.20
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	41,546,606.20
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	5,019,543.70
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	60,727,221.74	-	3,081,625.35	-
Titres de créances	42,362,985.97	-	4,203,163.93	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	12,590,931.07
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	3,652,757.28	12,624,703.81	47,531,386.00
Titres de créances	652,625.21	3,218,794.13	8,399,512.77	14,811,778.16	19,483,439.63
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12,590,931.07	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 décembre 2019, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	11,502,721.05	10,180,197.01
Total	11,502,721.05	10,180,197.01
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11,502,721.05	10,180,197.01
Total	11,502,721.05	10,180,197.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	413,147.43	2,087,248.44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	413,147.43	2,087,248.44
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	413,147.43	2,087,248.44
Total	413,147.43	2,087,248.44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	16.5775	17.3854	18.4714	16.5963	19.5886
Actif net (en k EUR)	312,045.09	395,476.85	498,011.13	494,924.60	634,481.25
Nombre de titres					
Parts C	18,823,345.6207	22,747,534.8728	26,961,166.3067	29,821,210.6195	32,390,199.2537

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.72	-0.06	0.58	0.06	0.01
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	0.24	0.34	0.32	0.34	0.35

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				483,659,748.21	76.23
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				467,973,208.11	73.76
ABN AMRO BANK NV-CVA	514,240.00	16.22	EUR	8,340,972.80	1.31
ADIDAS AG	49,048.00	289.80	EUR	14,214,110.40	2.24
ARKEMA	91,101.00	94.70	EUR	8,627,264.70	1.36
ASML HOLDING NV	103,792.00	263.70	EUR	27,369,950.40	4.32
AXA SA	725,314.00	25.11	EUR	18,212,634.54	2.87
BANCO BPM SPA	3,821,507.00	2.03	EUR	7,750,016.20	1.22
BANCO SANTANDER SA	3,578,693.00	3.73	EUR	13,348,524.89	2.10
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	142,760.00	73.14	EUR	10,441,466.40	1.65
CAPGEMINI SE	88,592.00	108.90	EUR	9,647,668.80	1.52
CARREFOUR SA	610,022.00	14.95	EUR	9,119,828.90	1.44
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	393,672.00	36.50	EUR	14,369,028.00	2.26
CREDIT AGRICOLE SA	1,016,050.00	12.93	EUR	13,132,446.25	2.07
CRH PLC	502,678.00	35.67	EUR	17,930,524.26	2.83
DANONE	241,982.00	73.90	EUR	17,882,469.80	2.82
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	1,048,612.00	14.57	EUR	15,278,276.84	2.41
ENEL SPA	1,850,533.00	7.07	EUR	13,086,969.38	2.06
HENKEL AG & CO KGAA VORZUG	71,438.00	92.20	EUR	6,586,583.60	1.04
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	390,110.00	31.45	EUR	12,268,959.50	1.93
INFINEON TECHNOLOGIES AG	335,005.00	20.31	EUR	6,803,951.55	1.07
INTESA SANPAOLO	6,257,692.00	2.35	EUR	14,696,189.66	2.32
KONINKLIJKE DSM NV	115,130.00	116.10	EUR	13,366,593.00	2.11
MERCK KGAA	131,083.00	105.35	EUR	13,809,594.05	2.18
MICHELIN (CGDE)	87,905.00	109.10	EUR	9,590,435.50	1.51
ORANGE	924,849.00	13.12	EUR	12,134,018.88	1.91
PRYSMIAN SPA	272,226.00	21.49	EUR	5,850,136.74	0.92
REPSOL SA	627,631.00	13.93	EUR	8,742,899.83	1.38
REPSOL SA RTS 09/01/2020	627,631.00	0.43	EUR	267,998.44	0.04
ROYAL DUTCH SHELL PLC-A SHS	251,083.00	26.17	EUR	6,569,586.70	1.04
SANOFI	206,938.00	89.62	EUR	18,545,783.56	2.92
SAP SE	234,614.00	120.32	EUR	28,228,756.48	4.46
SCHNEIDER ELECTRIC SE	142,489.00	91.50	EUR	13,037,743.50	2.05
SEB SA	46,993.00	132.40	EUR	6,221,873.20	0.98
SIEMENS AG-REG	208,401.00	116.54	EUR	24,287,052.54	3.83
TOTAL SA	535,602.00	49.20	EUR	26,351,618.40	4.15
UCB SA	61,096.00	70.90	EUR	4,331,706.40	0.68

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

UNILEVER NV	342,174.00	51.23	EUR	17,529,574.02	2.76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				15,686,540.10	2.47
EHD	117,500.00	20.00	EUR	2,350,000.00	0.37
FONCIERE HABITAT ACT NOM	43,985.00	148.00	EUR	6,509,780.00	1.02
FRANCE ACTIVE B	47,390.00	104.44	EUR	4,949,411.60	0.78
PHITRUST PARTENAIR	500,000.00	0.75	EUR	375,000.00	0.06
SIDI	6,578.00	152.00	EUR	999,856.00	0.16
TERRE DES LIENS	4,855.00	103.50	EUR	502,492.50	0.08
Obligations et valeurs assimilées				63,808,847.09	10.06
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				60,813,400.62	9.59
ABERTIS INFRAEST 1.125% 19-26/03/2028	800,000.00	97.30	EUR	780,791.94	0.12
ACCOR 1.25% 17-25/01/2024	600,000.00	104.03	EUR	631,185.32	0.10
ACCOR 1.75% 19-04/02/2026	500,000.00	105.69	EUR	536,383.56	0.08
BANCO BILBAO VIZ 1% 19-21/06/2026	500,000.00	102.87	EUR	517,011.31	0.08
BELGIAN 0324 4.5% 11-28/03/2026	1,000,000.00	129.52	EUR	1,329,330.33	0.21
BELGIAN 0.8% 15-22/06/2025	500,000.00	105.83	EUR	531,248.36	0.08
BELGIAN 1% 15-22/06/2031	400,000.00	108.79	EUR	437,262.36	0.07
BELGIAN 1.9% 15-22/06/2038	1,000,000.00	122.50	EUR	1,234,977.21	0.19
BELGIAN 2.6% 14-22/06/2024	800,000.00	113.40	EUR	918,095.48	0.14
BELGIUM OLO44 5% 04-28/03/2035	1,000,000.00	167.03	EUR	1,708,288.14	0.28
BNP PARIBAS 1.125% 19-28/08/2024	200,000.00	103.39	EUR	207,551.86	0.03
CAISSE AMORT DET 4% 12-15/12/2025	1,000,000.00	124.67	EUR	1,248,414.73	0.20
COOPERATIEVE RAB 0.125% 16-11/10/2021	500,000.00	100.47	EUR	502,498.52	0.08
DASSAULT SYSTEME 0.375% 19-16/09/2029	400,000.00	97.91	EUR	392,055.07	0.06
DEUTSCHLAND REP 0.5% 16-15/02/2026	1,000,000.00	105.64	EUR	1,060,799.86	0.17
DEUTSCHLAND REP 4% 05-04/01/2037	550,000.00	166.63	EUR	938,245.90	0.15
DEUTSCHLAND REP 4.25% 07-04/07/2039	500,000.00	179.68	EUR	908,865.82	0.14
DEUTSCHLAND REP 4.75% 98-04/07/2028	347,216.06	143.13	EUR	505,081.54	0.08
DEUTSCHLAND REP 5.625% 98-04/01/2028	200,000.00	148.06	EUR	307,252.71	0.05
DEUTSCHLAND REP 6.5% 97-04/07/2027	600,000.00	151.94	EUR	930,838.33	0.15
ESSILORLUXOTTICA 0.75% 19-27/11/2031	300,000.00	100.43	EUR	301,507.24	0.05
FINNISH GOVT 0.75% 15-15/04/2031	500,000.00	106.65	EUR	535,908.93	0.08
FRANCE O.A.T. 0.25% 16-25/11/2026	1,000,000.00	102.79	EUR	1,028,175.90	0.16
FRANCE O.A.T. 0.5% 16-25/05/2026	1,250,000.00	104.48	EUR	1,309,806.83	0.21
FRANCE O.A.T. 1.25% 16-25/05/2036	800,000.00	111.75	EUR	900,002.93	0.14
FRANCE O.A.T. 1.75% 14-25/11/2024	1,000,000.00	110.39	EUR	1,105,611.31	0.17
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039	400,000.00	121.00	EUR	487,614.75	0.08
FRANCE O.A.T. 3.5% 10-25/04/2026	1,200,000.00	123.62	EUR	1,512,176.52	0.24
FRANCE O.A.T. 4% 06-25/10/2038	1,030,000.00	161.54	EUR	1,671,445.28	0.26
FRANCE O.A.T. 4.75% 04-25/04/2035	770,000.00	164.46	EUR	1,291,332.62	0.20

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

FRANCE O.A.T. 5.5% 98-25/04/2029	1,000,000.00	150.85	EUR	1,546,098.31	0.24
FRANCE O.A.T./L 1.85% 11-25/07/2027	785,365.00	123.72	EUR	977,965.47	0.15
GEN ELECTRIC CO 0.375% 17-17/05/2022	551,000.00	100.04	EUR	552,502.23	0.09
IRISH GOVT 0.9% 18-15/05/2028	550,000.00	107.13	EUR	592,325.66	0.09
IRISH GOVT 1% 16-15/05/2026	500,000.00	107.14	EUR	538,827.08	0.08
IRISH GOVT 1.7% 17-15/05/2037	750,000.00	118.54	EUR	897,062.30	0.14
IRISH GOVT 2.4% 14-15/05/2030	600,000.00	122.63	EUR	744,817.18	0.12
IRISH GOVT 3.4% 14-18/03/2024	500,000.00	115.77	EUR	592,242.05	0.09
IRISH GOVT 5.4% 09-13/03/2025	450,000.00	129.22	EUR	600,929.78	0.09
KFW 0.25% 18-15/09/2025	500,000.00	102.36	EUR	512,185.44	0.08
LEASEPLAN CORP 0.125% 19-13/09/2023	705,000.00	98.43	EUR	694,218.13	0.11
LEGRAND SA 0.625% 19-24/06/2028	300,000.00	101.47	EUR	305,389.06	0.05
MEDTRONIC GLOBAL 0.375% 19-07/03/2023	421,000.00	101.08	EUR	426,837.76	0.07
NETHERLANDS GOVT 0.25% 15-15/07/2025	800,000.00	103.28	EUR	827,155.50	0.13
NETHERLANDS GOVT 0.75% 17-15/07/2027	850,000.00	107.16	EUR	913,812.15	0.14
NETHERLANDS GOVT 2.5% 12-15/01/2033	500,000.00	131.43	EUR	669,136.30	0.11
NETHERLANDS GOVT 5.5% 98-15/01/2028	500,000.00	145.83	EUR	755,499.86	0.12
PORTUGUESE OTS 2.25% 18-18/04/2034	800,000.00	119.49	EUR	968,575.34	0.15
PORTUGUESE OTS 2.875% 15-15/10/2025	1,200,000.00	116.11	EUR	1,400,590.20	0.22
PORTUGUESE OTS 4.1% 06-15/04/2037	1,000,000.00	148.83	EUR	1,517,375.68	0.24
PORTUGUESE OTS 4.1% 15-15/02/2045	1,000,000.00	158.34	EUR	1,619,212.88	0.26
REP OF AUSTRIA 0.5% 19-20/02/2029	1,000,000.00	104.33	EUR	1,047,837.35	0.17
SCHLUMBERGER FIN 0.5% 19-15/10/2031	700,000.00	97.78	EUR	685,537.21	0.11
SPAIN I/L BOND 0.65% 17-30/11/2027	1,882,890.00	111.67	EUR	2,103,659.88	0.34
SPANISH GOVT 0.35% 18-30/07/2023	1,000,000.00	102.01	EUR	1,021,612.68	0.16
SPANISH GOVT 0.45% 17-31/10/2022	1,500,000.00	102.19	EUR	1,534,024.05	0.24
SPANISH GOVT 1.6% 15-30/04/2025	500,000.00	108.52	EUR	547,960.19	0.09
SPANISH GOVT 2.35% 17-30/07/2033	600,000.00	120.91	EUR	731,398.79	0.12
SPANISH GOVT 2.75% 14-31/10/2024	1,200,000.00	113.58	EUR	1,368,496.00	0.22
SPANISH GOVT 3.8% 14-30/04/2024	1,650,000.00	116.86	EUR	1,970,144.81	0.32
SPANISH GOVT 4.2% 05-31/01/2037	750,000.00	152.54	EUR	1,172,874.66	0.18
SPANISH GOVT 4.8% 08-31/01/2024	950,000.00	120.14	EUR	1,183,057.12	0.19
SPANISH GOVT 5.15% 13-31/10/2028	1,000,000.00	141.42	EUR	1,422,803.33	0.22
SPANISH GOVT 5.15% 13-31/10/2044	500,000.00	184.98	EUR	929,201.67	0.15
SPANISH GOVT 5.4% 13-31/01/2023	1,200,000.00	117.49	EUR	1,469,224.44	0.23
VIVENDI SA 0.75% 16-26/05/2021	200,000.00	101.08	EUR	203,049.42	0.03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				2,995,446.47	0.47
ACTED 2.5% 13/12/2026	590,000.00	100.00	EUR	597,415.30	0.09
ACTED 2.5% 30/06/2021	850,000.00	100.00	EUR	860,683.06	0.14
ACTED 3.5% 30/06/2024	500,000.00	100.00	EUR	508,797.81	0.08

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

ACTED 3.5% 31/07/2024	520,000.00	100.00	EUR	527,629.04	0.08
ALIMA 2.5 20/10/2025	166,700.00	100.00	EUR	167,519.84	0.03
ALIMA 4% 20/12/2025	333,000.00	100.00	EUR	333,401.42	0.05
Titres de créances				46,566,149.90	7.34
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé				41,546,606.20	6.55
Autres Titres de Créances				41,546,606.20	6.55
AIR LIQUIDE FIN 0.625% 19-20/06/2030	400,000.00	102.60	EUR	411,744.50	0.06
AMADEUS CAP MKT 0.125% 16-06/10/2020	100,000.00	100.19	EUR	100,218.82	0.02
BANCO BILBAO VIZ 0.375% 19-02/10/2024	800,000.00	99.40	EUR	795,928.26	0.13
BANCO BILBAO VIZ 1.125% 19-28/02/2024	500,000.00	102.87	EUR	519,059.05	0.08
BMW FINANCE NV 0.375% 19-24/09/2027	550,000.00	99.05	EUR	545,335.67	0.09
BMW FINANCE NV 0.625% 19-06/10/2023	492,000.00	101.91	EUR	502,140.85	0.08
BNP PARIBAS 0.75% 16-11/11/2022	530,000.00	102.17	EUR	542,030.73	0.09
BNP PARIBAS 17-22/09/2022	603,000.00	101.28	EUR	610,750.57	0.10
BNP PARIBAS 18-22/05/2023 FRN	774,000.00	100.50	EUR	778,027.92	0.12
BNP PARIBAS 19-15/07/2025 FRN	800,000.00	100.32	EUR	804,386.67	0.13
BPCE 0.375% 16-05/10/2023	600,000.00	101.00	EUR	606,557.76	0.10
BPCE 0.625% 16-20/04/2020	400,000.00	100.27	EUR	402,803.00	0.06
BPCE 0.625% 19-26/09/2024	600,000.00	101.08	EUR	607,490.13	0.10
BPCE 18-23/03/2023 FRN	300,000.00	100.19	EUR	300,583.19	0.05
CAIXABANK 0.625% 19-01/10/2024	700,000.00	99.85	EUR	700,086.27	0.11
CIE DE ST GOBAIN 0% 16-27/03/2020	400,000.00	100.05	EUR	400,180.00	0.06
CIE DE ST GOBAIN 0.875% 18-21/09/2023	200,000.00	102.71	EUR	205,902.14	0.03
CIE DE ST GOBAIN 1.875% 19-15/03/2031	800,000.00	109.39	EUR	887,038.71	0.14
COLGATE-PALM CO 1.375% 19-06/03/2034	341,000.00	108.21	EUR	372,846.43	0.06
COOPERATIEVE RAB 0.625% 19-27/02/2024	500,000.00	101.93	EUR	512,264.77	0.08
CREDIT AGRICOLE 1% 17-16/09/2024	700,000.00	103.73	EUR	728,133.47	0.11
DAIMLER AG 0.75% 19-08/02/2030	700,000.00	97.34	EUR	683,462.54	0.11
DAIMLER INTL FIN 1.375% 19-26/06/2026	571,000.00	104.89	EUR	602,933.08	0.10
DANONE 0.424% 16-03/11/2022	300,000.00	101.31	EUR	304,137.93	0.05
DEUTSCHE BAHN FIN 4.375% 23/09/2021	750,000.00	107.87	EUR	817,876.74	0.13
DEUTSCHE TEL FIN 0.375% 17-30/10/2021	450,000.00	100.82	EUR	453,992.65	0.07
EFSF 0.75% 17-03/05/2027	900,000.00	105.63	EUR	955,166.77	0.15
EFSF 1.75% 14-27/06/2024	1,000,000.00	108.89	EUR	1,097,856.36	0.18
EFSF 3.375% 12-03/04/2037	400,000.00	147.35	EUR	599,419.67	0.09
ENEL FIN INTL NV 0.375% 19-17/06/2027	380,000.00	98.84	EUR	375,881.96	0.06
ENEL FIN INTL NV 1.5% 19-21/07/2025	437,000.00	106.27	EUR	467,335.02	0.07
ESM 0.5% 16-02/03/2026	1,000,000.00	103.81	EUR	1,042,285.91	0.16
EUROPEAN INVT BK 2.125% 14-15/01/2024	500,000.00	109.75	EUR	558,941.86	0.09
EUROPEAN INVT BK 2.75% 12-15/09/2025	700,000.00	116.63	EUR	822,025.97	0.13

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

EUROPEAN INVT BK 3% 13-14/10/2033	600,000.00	136.41	EUR	822,290.73	0.13
FCE BANK PLC 0.869% 17-13/09/2021	223,000.00	100.38	EUR	224,430.51	0.04
FORTUM OYJ 1.625% 19-27/02/2026	495,000.00	104.66	EUR	524,855.29	0.08
HERA SPA 0.875% 19-05/07/2027	130,000.00	101.84	EUR	132,942.13	0.02
IMERYS SA 1.5% 17-15/01/2027	300,000.00	102.25	EUR	311,050.70	0.05
ING GROEP NV 18-20/09/2023 FRN	500,000.00	101.35	EUR	506,834.94	0.08
INTESA SANPAOLO 1.375% 17-18/01/2024	720,000.00	102.94	EUR	750,565.31	0.12
INTESA SANPAOLO 5% 11-27/01/2021	170,000.00	105.72	EUR	187,595.26	0.03
KBC GROEP NV 1% 16-26/04/2021	100,000.00	101.52	EUR	102,204.91	0.02
KFW 1.25% 16-04/07/2036	450,000.00	113.20	EUR	512,166.39	0.08
KFW 1.5% 14-11/06/2024	1,000,000.00	107.86	EUR	1,086,950.47	0.17
LA BANQUE POSTAL 0.25% 19-12/07/2026	600,000.00	98.82	EUR	593,615.92	0.09
LEASEPLAN CORP 1% 19-25/02/2022	267,000.00	101.84	EUR	274,169.96	0.04
LEASEPLAN CORP 1.375% 19-07/03/2024	222,000.00	103.45	EUR	232,158.19	0.04
LOGICOR FIN 0.75% 19-15/07/2024	649,000.00	100.37	EUR	653,671.32	0.10
MERCK FIN SERVIC 0.005% 19-15/12/2023	700,000.00	99.51	EUR	696,599.81	0.11
OMV AG 1% 19-03/07/2034	653,000.00	99.55	EUR	653,282.20	0.10
ORANGE 1.125% 19-15/07/2024	400,000.00	104.06	EUR	418,317.11	0.07
PEUGEOT 1.125% 19-18/09/2029	700,000.00	99.74	EUR	700,424.14	0.11
RCI BANQUE 0.625% 16-10/11/2021	448,000.00	100.88	EUR	452,312.13	0.07
RCI BANQUE 18-12/03/2025 FRN	700,000.00	96.31	EUR	674,263.66	0.11
SANOFI 0.5% 16-13/01/2027	400,000.00	102.50	EUR	411,915.81	0.06
SANOFI 0.875% 19-21/03/2029	700,000.00	104.90	EUR	739,050.36	0.12
SANTANDER ISSUAN 2.5% 15-18/03/2025	200,000.00	108.49	EUR	220,918.43	0.03
SCHNEIDER ELEC 0.25% 16-09/09/2024	900,000.00	100.80	EUR	907,862.27	0.14
SCHNEIDER ELEC 0.875% 15-11/03/2025	300,000.00	103.85	EUR	313,677.69	0.05
SNAM 0% 16-25/10/2020	460,000.00	100.18	EUR	460,819.54	0.07
SNAM 1.25% 17-25/01/2025	850,000.00	104.63	EUR	899,257.45	0.14
SOCIETE GENERALE 0.125% 16-05/10/2021	700,000.00	100.38	EUR	702,879.89	0.11
SOCIETE GENERALE 0.875% 19-01/07/2026	500,000.00	101.21	EUR	508,235.95	0.08
SOCIETE GENERALE 0.875% 19-24/09/2029	700,000.00	99.24	EUR	696,333.47	0.11
SOCIETE GENERALE 1.25% 19-15/02/2024	500,000.00	103.33	EUR	522,114.63	0.08
TELEFONICA EMIS 0.318% 16-17/10/2020	500,000.00	100.40	EUR	502,315.77	0.08
TERNA SPA 0.875% 15-02/02/2022	400,000.00	101.78	EUR	410,291.64	0.06
UNIBAIL-RODAMCO 1% 19-27/02/2027	300,000.00	103.18	EUR	312,056.24	0.05
UNICREDIT SPA 19-03/07/2025 FRN	512,000.00	102.38	EUR	528,316.98	0.08
UNICREDIT SPA 5% 11-31/10/2021	166,000.00	109.36	EUR	182,916.03	0.03
UNIONE DI BANCHE 0.75% 17-17/10/2022	618,000.00	100.34	EUR	621,051.37	0.10
VEOLIA ENVRNMT 0.892% 19-14/01/2024	600,000.00	102.83	EUR	622,143.04	0.10
VIVENDI SA 1.125% 19-11/12/2028	700,000.00	101.97	EUR	714,226.42	0.11

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

VODAFONE GROUP 1.625% 19-24/11/2030	610,000.00	105.52	EUR	644,696.77	0.10
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				5,019,543.70	0.79
ADIE 1% 05/05/2022	1,000,000.00	100.00	EUR	1,006,557.38	0.15
ADIE 1% 17-11/09/2022	500,000.00	100.00	EUR	501,520.55	0.08
CROIX ROUGE 1% 2016 / 2020	500,000.00	100.00	EUR	500,027.40	0.08
CROIX ROUGE 1% 2017 / 2021	500,000.00	100.00	EUR	500,054.79	0.08
CROIX ROUGE 1% 2017/2020	500,000.00	100.00	EUR	500,123.29	0.08
LE RELA FRANCE 1% 18-08/01/2020	250,000.00	100.00	EUR	252,445.21	0.04
LE RELAIS FRANCE 1% 18-08/07/2020	250,000.00	100.00	EUR	252,445.21	0.04
MICRO FINANCE 1% 2017 / 2020	500,000.00	100.00	EUR	500,041.10	0.08
MICROFINANCE SOLIDAIRE 1% 18-08/04/2020	500,000.00	100.00	EUR	501,589.04	0.08
SIDI 1% 18-19/01/2021	500,000.00	100.00	EUR	504,739.73	0.08
Titres d'OPC				28,250,814.17	4.45
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				28,250,814.17	4.45
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	504.24	22,955.86	EUR	11,575,147.06	1.82
BNP PARIBAS SOC BUS IMP FR-R	143,614.05	99.40	EUR	14,275,236.57	2.25
BNPP INSTICASH EUR 1D ST VNAV CAP I	0.07	138.72	EUR	10.08	-
DANONE COMM-INVEST RESPON S1	46,977.72	51.10	EUR	2,400,420.46	0.38
Créances				172,502.05	0.03
Dettes				-567,741.41	-0.09
Autres comptes financiers				12,590,931.07	1.98
TOTAL ACTIF NET				634,481,251.08	100.00

Bilan actif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	753,955,259.41	695,539,483.24
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	19,740,579.49	19,437,324.33
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19,740,579.49	19,437,324.33
Obligations et valeurs assimilées	417,397,769.25	463,187,641.29
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	415,533,386.73	462,175,038.55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,864,382.52	1,012,602.74
Titres de créances	296,782,946.51	182,681,651.55
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	288,557,327.65	173,455,777.58
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8,225,618.86	9,225,873.97
Titres d'organismes de placement collectif	20,033,964.16	30,232,866.07
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	20,033,964.16	30,232,866.07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	401,826.44	518,004.36
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	401,826.44	518,004.36
Comptes financiers	84,949.90	2,488.83
Liquidités	84,949.90	2,488.83
TOTAL DE L'ACTIF	754,442,035.75	696,059,976.43

Bilan passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Capitaux propres	-	-
Capital	756,828,042.63	691,989,059.93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8,627,390.71	-3,579,459.97
Résultat de l'exercice (a,b)	5,395,129.87	7,020,782.82
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	753,595,781.79	695,430,382.78
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	846,253.96	629,593.65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	846,253.96	629,593.65
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	754,442,035.75	696,059,976.43

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7,601,713.56	9,109,342.64
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Produits sur titres de créances	1,757,381.37	1,629,996.19
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	9,359,094.93	10,739,338.83
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-964.38	-901.95
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-964.38	-901.95
Résultat sur opérations financières (I + II)	9,358,130.55	10,738,436.88
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4,340,671.10	-4,073,684.44
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-	-
Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	5,017,459.45	6,664,752.44
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	377,670.42	356,030.38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	5,395,129.87	7,020,782.82

Frais de gestion pris en charge par la société de gestion (**)

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

METHODE DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS NON COTES

FONCIERE HABITAT ET HUMANISME : la valeur de l'action est déterminée en utilisant la formule suivante : capitaux propres stricto sensu + cash-flow actualisé + valeur terminale actualisée – valeur nette comptable corrigée, le résultat étant divisé par le nombre des actions. De plus, chaque année, deux augmentations de capital significatives sont réalisées avec des anciens et de nouveaux actionnaires à cette valeur.

FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT cat B (ex SIFA) : les actions sont valorisées sur base de l'actif net comptable hors réserve solidaire, la valeur étant confirmée par les commissaires aux comptes de la société et le prix d'échange étant voté lors de l'assemblée générale annuelle.

Les actions **EHD** et **SNL-Prologues** sont valorisées à la valeur nominale conformément aux statuts qui prévoient un rachat des parts à la valeur nominale sous déduction des pertes éventuelles.

La société de gestion a effectué une revue annuelle des structures mentionnées ci-dessus. Suite à cette analyse, la société de gestion n'a pas constaté d'anomalies ni de risques particuliers.

Dès lors, la société de gestion considère que la valeur actuelle des titres peut suivre la règle statutaire et est égale à la valeur nominale.

Les actions **FONCIERE TERRE DE LIENS** sont valorisées au prix d'achat et de vente défini annuellement par l'Associé Commandité, la valeur d'échange étant confirmée par les commissaires aux comptes de la société.

OPTIMA : les actions sont valorisées à la valeur de souscription de la dernière augmentation de capital. Le prix défini s'est basé sur le rapport de l'expert indépendant selon une méthode constante et inscrite dans le pacte d'associé (moyenne de la valeur patrimoniale et de la valeur par DCF).

Les actions **FONCIERE CHENELET** sont valorisées au dernier coût d'acquisition par la société de gestion. Cette méthode de valorisation a été décidée par le Fair Committee de BNPP AM suite à la revue annuelle de la société en octobre 2018.

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

La valorisation des billets à ordre et obligations **ADIE 1%, CROIX ROUGE 1%, EHD 1%, ACTED 2,5%, ACTED 3,5% et RELAIS France 1%** est effectuée sur la base de leur valeur nominale augmentée des intérêts courus. Cette valorisation ne prend pas en compte le risque de taux et le spread de l'entité émettrice des billets à ordre et des obligations.

Frais de gestion

Frais à la charge du fonds :

- 0,30% l'an TTC maximum calculés sur l'actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT France (part R FR0012261501).

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,30% l'an (TTC) maximum de frais de gestion administrative et comptable calculés sur l'actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT France (part R FR0012261501).

Frais à la charge de l'entreprise :

Néant

COMMISSION INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : néant

Commission de rachat indirecte : néant

COMMISSION DE SURPERFORMANCE

Néant

COMMISSIONS DE RETROCESSIONS

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Encaissés

Affectation du résultat réalisé

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changement affectant le fonds

Néant

ANNEXE VENTILATION DES SOUSCRIPTIONS RACHATS

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe. Le tableau comprend les lignes:

- "Autres souscriptions" et "Autres rachats" correspondant pour l'essentiel au montant net des opérations transmises par les teneurs de comptes externes au Groupe BNP PARIBAS.
- "Extourne de rachats" et "extourne de souscriptions" correspondant aux demandes d'annulations transmises par les salariés.

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Actif net en début d'exercice	695,430,382.78	669,493,578.98
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	170,624,210.20	140,156,058.96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-118,865,464.60	-109,560,877.63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1,646,039.65	530,049.21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9,950,256.26	-4,034,507.66
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	320.85	-0.02
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9,693,089.72	-7,818,671.40
Différence d'estimation exercice N	-6,282,797.35	-15,975,887.07
Différence d'estimation exercice N-1	15,975,887.07	8,157,215.67
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5,017,459.45	6,664,752.44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	753,595,781.79	695,430,382.78

Ventilation des souscriptions / rachats (*) (**)

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
SOUSCRIPTIONS	170,624,210.20	140,156,058.96
Réserve spéciale de participation	35,425,444.12	31,513,974.78
Intéressement	53,977,168.50	49,045,977.74
Versements volontaires	15,205,005.32	13,883,080.81
Compte Epargne Temps	745,655.31	-
Congés Payés	44,155.07	-
Abondement	19,919,369.41	19,542,725.55
Versements en apport de titres	-	-
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	27,916.92	67,918.34
Transferts en provenance de CCB	758,111.08	788,806.10
Transferts provenant d'autres fonds	40,282,672.04	22,763,192.65
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	4,201,227.65	2,529,801.53
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	410.38	-
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	-18.31	0.14
Extourne de rachats	37,092.71	20,581.32
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	105,327.13
Commissions d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	19,067.40
RACHATS	-118,865,464.60	-109,560,877.63
Remboursements	-90,471,993.59	-83,052,599.11
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-19,235,851.02	-21,278,480.58
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-8,881,325.04	-5,005,770.75
Frais de tenue de compte	-239,203.41	-203,446.36
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	1.17	0.39
Extourne de souscriptions	-37,092.71	-20,581.32
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes. (**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2019
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	22,735,462.64
OPC	16,141,216.32
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2019	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	13,323,056.2050	
Nombre de titres rachetés	9,333,844.0503	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	410.38	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	2,170,335.55	0.30
Frais de gestion financière	2,170,335.55	0.30
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2019
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	401,826.44
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	401,826.44
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	457,195.84
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	194,529.06
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	194,529.06
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	846,253.96

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2019
Actif	
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Obligations et valeurs assimilées	417,397,769.25
Obligations indexées	65,221,058.10
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	352,176,711.15
Titres de créances	296,782,946.51
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	288,557,327.65
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	288,557,327.65
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8,225,618.86
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	352,176,711.15	-	65,221,058.10	-
Titres de créances	263,502,236.96	-	33,280,709.55	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	84,949.90
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	126,219,981.25	192,334,194.73	98,843,593.27
Titres de créances	2,501,125.00	14,016,102.59	88,481,064.15	137,976,040.09	53,808,614.68
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	84,949.90	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 décembre 2019, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5,395,129.87	7,020,782.82
Total	5,395,129.87	7,020,782.82
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5,395,129.87	7,020,782.82
Total	5,395,129.87	7,020,782.82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8,627,390.71	-3,579,459.97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8,627,390.71	-3,579,459.97
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8,627,390.71	-3,579,459.97
Total	-8,627,390.71	-3,579,459.97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	12.7872	12.9547	12.9276	12.8410	12.9603
Actif net (en k EUR)	445,293.07	624,345.01	669,493.58	695,430.38	753,595.78
Nombre de titres					
Parts C	34,823,190.8873	48,194,425.0145	51,787,883.9976	54,156,986.2125	58,146,198.3672

Date de mise en paiement	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-0.04	-0.01	-0.03	-0.06	-0.14
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	0.23	0.17	0.14	0.12	0.09

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				19,740,579.49	2.62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				19,740,579.49	2.62
EHD	300,000.00	20.00	EUR	6,000,000.00	0.80
FONCIERE CHENELET	39,185.00	10.49	EUR	411,050.65	0.05
FONCIERE HABITAT ACT NOM	38,631.00	148.00	EUR	5,717,388.00	0.76
FRANCE ACTIVE B	58,684.00	104.44	EUR	6,128,956.96	0.81
OPTIMA	74,626.00	5.88	EUR	438,800.88	0.06
SNL PROLOGUES	700.00	200.00	EUR	140,000.00	0.02
TERRE DES LIENS	8,738.00	103.50	EUR	904,383.00	0.12
Obligations et valeurs assimilées				417,397,769.25	55.39
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				415,533,386.73	55.14
ACCOR 1.25% 17-25/01/2024	4,400,000.00	104.05	EUR	4,629,405.60	0.61
ACCOR 1.75% 19-04/02/2026	3,200,000.00	105.73	EUR	3,434,130.62	0.46
BANCO BILBAO VIZ 1% 19-21/06/2026	3,400,000.00	102.77	EUR	3,512,083.46	0.47
BELGIAN RETAIL 2.25% 13-22/06/2023	7,000,000.00	109.66	EUR	7,758,682.95	1.03
BELGIAN 0.2% 16-22/10/2023	8,000,000.00	102.45	EUR	8,198,980.11	1.09
BELGIAN 0.8% 15-22/06/2025	5,000,000.00	105.83	EUR	5,312,483.61	0.70
BELGIAN 4.25% 12-28/09/2022	7,000,000.00	113.32	EUR	8,009,087.10	1.06
BNP PARIBAS 1.125% 19-28/08/2024	1,800,000.00	103.38	EUR	1,867,687.76	0.25
CIE DE ST GOBAIN 0.625% 19-15/03/2024	6,100,000.00	101.63	EUR	6,229,924.28	0.83
COLGATE-PALM CO 0.5% 19-06/03/2026	1,615,000.00	102.14	EUR	1,656,202.94	0.22
COOPERATIEVE RAB 0.125% 16-11/10/2021	3,000,000.00	100.48	EUR	3,015,243.42	0.40
DASSAULT SYSTEME 0.125% 19-16/09/2026	3,400,000.00	98.56	EUR	3,352,284.13	0.44
DEUTSCHLAND REP 1.5% 13-15/02/2023	7,000,000.00	106.53	EUR	7,548,587.12	1.00
DEUTSCHLAND REP 1.5% 13-15/05/2023	3,000,000.00	107.02	EUR	3,238,788.69	0.43
ESM 2.125% 13-20/11/2023	5,000,000.00	109.49	EUR	5,486,272.32	0.73
FINNISH GOVT 0.875% 15-15/09/2025	5,000,000.00	106.54	EUR	5,339,636.80	0.71
FINNISH GOVT 1.5% 13-15/04/2023	7,000,000.00	106.67	EUR	7,541,297.66	1.00
FRANCE O.A.T. IL 0.1% 12-25/07/2021	12,602,400.00	102.20	EUR	12,885,127.61	1.70
FRANCE O.A.T. IL 0.25% 13-25/07/2024	7,463,050.00	107.73	EUR	8,048,049.13	1.07
FRANCE O.A.T. 0% 17-25/03/2023	4,000,000.00	101.72	EUR	4,068,680.00	0.54
FRANCE O.A.T. 0.5% 15-25/05/2025	5,000,000.00	104.35	EUR	5,232,677.32	0.69
FRANCE O.A.T. 1.75% 13-25/05/2023	7,000,000.00	107.77	EUR	7,617,743.88	1.01
FRANCE O.A.T. 1.75% 14-25/11/2024	7,000,000.00	110.39	EUR	7,739,279.18	1.03
FRANCE O.A.T. 2.25% 12-25/10/2022	7,000,000.00	107.98	EUR	7,587,571.97	1.01
FRANCE O.A.T. 4.25% 07-25/10/2023	7,000,000.00	118.23	EUR	8,330,490.38	1.11
FRANCE O.A.T. 8.25% 92-25/04/2022	3,000,000.00	120.53	EUR	3,784,837.38	0.50

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

FRANCE O.A.T. 8.5% 92-25/04/2023	5,000,000.00	130.27	EUR	6,803,950.55	0.90
FRANCE O.A.T./L 1.1% 10-25/07/2022	15,938,860.00	106.80	EUR	17,098,869.33	2.26
GEN ELECTRIC CO 0.375% 17-17/05/2022	5,509,000.00	99.29	EUR	5,482,942.25	0.73
HAMMERSON PLC 2% 14-01/07/2022	349,000.00	103.95	EUR	366,261.75	0.05
IRISH GOVT 0% 17-18/10/2022	7,000,000.00	101.18	EUR	7,082,600.00	0.94
IRISH GOVT 3.4% 14-18/03/2024	7,000,000.00	115.77	EUR	8,291,388.69	1.10
IRISH GOVT 3.9% 13-20/03/2023	7,000,000.00	113.96	EUR	8,190,247.87	1.09
IRISH GOVT 5.4% 09-13/03/2025	5,000,000.00	129.22	EUR	6,676,997.54	0.89
KFW 0% 17-28/04/2022	7,300,000.00	101.01	EUR	7,373,511.00	0.98
KFW 0.25% 18-15/09/2025	5,000,000.00	102.37	EUR	5,121,954.37	0.68
KFW 0.375% 16-15/03/2023	7,000,000.00	102.33	EUR	7,183,690.90	0.95
KFW 2.125% 13-15/08/2023	7,000,000.00	108.92	EUR	7,680,346.07	1.02
KFW 3.5% 06-04/07/2021	5,000,000.00	105.97	EUR	5,384,707.07	0.71
LEASEPLAN CORP 0.125% 19-13/09/2023	5,292,000.00	98.49	EUR	5,214,076.19	0.69
LEGRAND SA 0.625% 19-24/06/2028	2,200,000.00	101.55	EUR	2,241,254.92	0.30
MEDTRONIC GLOBAL 0.375% 19-07/03/2023	2,809,000.00	101.08	EUR	2,847,919.33	0.38
NETHERLANDS GOVT 0% 17-15/01/2024	3,000,000.00	101.88	EUR	3,056,520.00	0.41
NETHERLANDS GOVT 0.5% 16-15/07/2026	3,000,000.00	105.15	EUR	3,161,516.23	0.42
NETHERLANDS GOVT 1.75% 13-15/07/2023	7,000,000.00	108.15	EUR	7,627,274.21	1.01
PORTUGUESE OTS 2.875% 15-15/10/2025	8,000,000.00	116.11	EUR	9,337,267.98	1.24
PORTUGUESE OTS 4.125% 17-14/04/2027	7,000,000.00	127.80	EUR	9,151,631.89	1.21
PORTUGUESE OTS 4.95% 08-25/10/2023	7,000,000.00	119.67	EUR	8,440,400.33	1.12
REP OF AUSTRIA 0.75% 16-20/10/2026	6,000,000.00	106.43	EUR	6,394,712.46	0.85
SCHLUMBERGER FIN 0.25% 19-15/10/2027	3,811,000.00	99.01	EUR	3,775,934.36	0.50
SNCF RESEAU 0.1% 16-27/05/2021	6,000,000.00	100.57	EUR	6,038,070.77	0.80
SPAIN I/L BOND 0.3% 16-30/11/2021	14,696,780.00	103.06	EUR	15,150,235.90	2.00
SPAIN I/L BOND 1.8% 14-30/11/2024	10,509,400.00	114.40	EUR	12,038,776.13	1.60
SPANISH GOVT 0.4% 17-30/04/2022	7,000,000.00	101.83	EUR	7,146,563.17	0.95
SPANISH GOVT 0.45% 17-31/10/2022	8,000,000.00	102.20	EUR	8,182,011.20	1.09
SPANISH GOVT 1.6% 15-30/04/2025	8,000,000.00	108.52	EUR	8,767,363.06	1.16
SPANISH GOVT 1.95% 16-30/04/2026	7,000,000.00	111.55	EUR	7,899,802.95	1.05
SPANISH GOVT 2.15% 15-31/10/2025	7,000,000.00	112.19	EUR	7,878,243.33	1.05
SPANISH GOVT 3.8% 14-30/04/2024	8,000,000.00	116.86	EUR	9,552,217.27	1.27
SPANISH GOVT 4.4% 13-31/10/2023	7,000,000.00	117.53	EUR	8,278,643.33	1.10
SPANISH GOVT 5.4% 13-31/01/2023	7,000,000.00	117.49	EUR	8,570,475.89	1.14
SPANISH GOVT 5.85% 11-31/01/2022	7,000,000.00	113.00	EUR	8,284,720.55	1.10
VIVENDI SA 0.75% 16-26/05/2021	2,300,000.00	101.08	EUR	2,335,052.47	0.31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				1,864,382.52	0.25
ACTED 2.5% 13/12/2026	590,000.00	100.00	EUR	597,415.30	0.08
ACTED 2.5% 30/06/2021	1,000,000.00	100.00	EUR	1,012,568.31	0.14

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

ACTED 3.5% 30/06/2024	250,000.00	100.00	EUR	254,398.91	0.03
Titres de créances				296,782,946.51	39.38
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé				288,557,327.65	38.29
Autres Titres de Créances				288,557,327.65	38.29
AMADEUS CAP MKT 0.125% 16-06/10/2020	1,100,000.00	100.14	EUR	1,101,857.59	0.15
BANCO BILBAO VIZ 0.375% 19-02/10/2024	6,000,000.00	99.38	EUR	5,968,126.99	0.79
BANCO BILBAO VIZ 1.125% 19-28/02/2024	3,300,000.00	102.82	EUR	3,424,199.15	0.45
BMW FINANCE NV 0.375% 19-24/09/2027	4,125,000.00	99.12	EUR	4,092,895.95	0.54
BMW FINANCE NV 0.625% 19-06/10/2023	3,433,000.00	101.90	EUR	3,503,357.20	0.46
BNP PARIBAS 0.75% 16-11/11/2022	4,300,000.00	102.18	EUR	4,398,085.11	0.58
BNP PARIBAS 17-22/09/2022	4,312,000.00	101.28	EUR	4,367,423.62	0.58
BNP PARIBAS 18-22/05/2023 FRN	6,238,000.00	100.50	EUR	6,270,462.76	0.83
BNP PARIBAS 19-15/07/2025 FRN	5,800,000.00	100.32	EUR	5,831,803.39	0.77
BPCE 0.375% 16-05/10/2023	3,900,000.00	101.01	EUR	3,942,696.78	0.52
BPCE 0.625% 16-20/04/2020	3,200,000.00	101.59	EUR	3,264,946.59	0.43
BPCE 0.625% 19-26/09/2024	4,400,000.00	101.09	EUR	4,454,974.67	0.59
BPCE 18-23/03/2023 FRN	3,000,000.00	100.20	EUR	3,006,023.00	0.40
CAIXABANK 0.625% 19-01/10/2024	5,300,000.00	99.82	EUR	5,299,378.01	0.70
CIE DE ST GOBAIN 0% 16-27/03/2020	2,500,000.00	100.05	EUR	2,501,125.00	0.33
CIE DE ST GOBAIN 0.875% 18-21/09/2023	1,500,000.00	102.69	EUR	1,543,970.73	0.20
COOPERATIEVE RAB 0.625% 19-27/02/2024	3,900,000.00	101.92	EUR	3,995,198.02	0.53
CREDIT AGRICOLE 0.5% 19-24/06/2024	4,300,000.00	100.64	EUR	4,338,466.20	0.58
CREDIT AGRICOLE 1% 17-16/09/2024	5,300,000.00	103.77	EUR	5,515,142.24	0.73
DAIMLER AG 0.375% 19-08/11/2026	5,497,000.00	98.60	EUR	5,422,977.03	0.72
DAIMLER INTL FIN 0.625% 19-27/02/2023	5,321,000.00	101.33	EUR	5,419,736.74	0.72
DANONE 0.424% 16-03/11/2022	2,900,000.00	101.32	EUR	2,940,150.25	0.39
DEUTSCHE BAHN FIN 4.375% 23/09/2021	6,000,000.00	107.85	EUR	6,542,034.10	0.87
DEUTSCHE TEL FIN 0.375% 17-30/10/2021	3,861,000.00	100.82	EUR	3,895,072.34	0.52
DEXIA CRED LOCAL 0.2% 16-16/03/2021	7,000,000.00	100.64	EUR	7,055,923.00	0.94
EFSF 1.875% 13-23/05/2023	7,000,000.00	107.45	EUR	7,601,208.66	1.02
ENEL FIN INTL NV 0% 19-17/06/2024	3,210,000.00	98.76	EUR	3,170,113.82	0.42
ENEL FIN INTL NV 1.5% 19-21/07/2025	2,950,000.00	106.17	EUR	3,151,764.45	0.42
ESM 0.125% 16-22/04/2024	7,000,000.00	101.49	EUR	7,110,426.20	0.94
ESSILORLUXOTTICA 0.125% 19-27/05/2025	3,500,000.00	99.73	EUR	3,490,866.47	0.46
EUROPEAN INVT BK 0.125% 15-15/04/2025	5,000,000.00	101.71	EUR	5,089,897.39	0.68
EUROPEAN INVT BK 1.375% 13-15/09/2021	4,000,000.00	103.03	EUR	4,137,220.83	0.55
EUROPEAN INVT BK 2.125% 14-15/01/2024	300,000.00	109.72	EUR	335,275.74	0.04
FCE BANK PLC 0.869% 17-13/09/2021	1,952,000.00	100.38	EUR	1,964,397.75	0.26
FORTUM OYJ 0.875% 19-27/02/2023	2,800,000.00	101.55	EUR	2,863,995.09	0.38
HERA SPA 0.875% 19-05/07/2027	942,000.00	101.72	EUR	962,258.72	0.13

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

ING GROEP NV 18-20/09/2023 FRN	3,900,000.00	101.35	EUR	3,953,233.76	0.52
INTESA SANPAOLO 1.375% 17-18/01/2024	5,320,000.00	102.88	EUR	5,543,010.24	0.74
KBC GROEP NV 1% 16-26/04/2021	800,000.00	101.51	EUR	817,499.98	0.11
KFW 0% 16-15/09/2023	7,000,000.00	101.24	EUR	7,086,870.00	0.94
KFW 1.5% 14-11/06/2024	7,000,000.00	107.86	EUR	7,608,381.00	1.02
LA BANQUE POSTAL 0.25% 19-12/07/2026	4,300,000.00	98.84	EUR	4,255,164.17	0.56
LEASEPLAN CORP 1% 19-25/02/2022	2,335,000.00	101.83	EUR	2,397,390.15	0.32
LEASEPLAN CORP 1.375% 19-07/03/2024	1,934,000.00	103.46	EUR	2,022,576.66	0.27
LOGICOR FIN 0.75% 19-15/07/2024	4,724,000.00	100.34	EUR	4,756,605.11	0.63
MERCK FIN SERVIC 0.005% 19-15/12/2023	4,800,000.00	99.53	EUR	4,777,320.89	0.63
OMV AG 0% 19-03/07/2025	3,521,000.00	99.05	EUR	3,487,538.18	0.46
ORANGE 1.125% 19-15/07/2024	2,500,000.00	104.06	EUR	2,614,396.93	0.35
RCI BANQUE 0.625% 16-10/11/2021	2,979,000.00	100.87	EUR	3,007,493.85	0.40
RCI BANQUE 17-08/07/2020	1,044,000.00	100.05	EUR	1,044,556.45	0.14
RCI BANQUE 18-12/03/2025 FRN	5,200,000.00	96.31	EUR	5,008,871.37	0.66
SANOFI 0% 16-13/09/2022	3,400,000.00	100.45	EUR	3,415,331.28	0.45
SANOFI 0% 19-21/03/2022	4,800,000.00	100.56	EUR	4,826,711.52	0.64
SCHNEIDER ELEC 0.25% 16-09/09/2024	6,000,000.00	100.79	EUR	6,052,210.55	0.80
SNAM 0% 16-25/10/2020	3,080,000.00	100.18	EUR	3,085,605.60	0.41
SOCIETE GENERALE 0% 19-27/05/2022	5,600,000.00	99.99	EUR	5,599,644.96	0.74
SOCIETE GENERALE 0.125% 16-05/10/2021	5,200,000.00	100.39	EUR	5,221,929.08	0.69
SOCIETE GENERALE 0.875% 19-01/07/2026	3,500,000.00	101.12	EUR	3,554,518.80	0.47
SOCIETE GENERALE 1.25% 19-15/02/2024	3,100,000.00	103.32	EUR	3,236,804.73	0.43
TELEFONICA EMIS 0.318% 16-17/10/2020	3,300,000.00	100.39	EUR	3,314,933.62	0.44
TERNA SPA 0.875% 15-02/02/2022	2,120,000.00	101.78	EUR	2,174,617.57	0.29
UNEDIC 0.875% 14-25/10/2022	7,000,000.00	103.40	EUR	7,249,495.23	0.97
UNEDIC 1.5% 14-16/04/2021	7,000,000.00	102.46	EUR	7,246,209.98	0.97
UNEDIC 2.375% 14-25/05/2024	7,000,000.00	111.45	EUR	7,901,711.69	1.06
UNICREDIT SPA 19-03/07/2025 FRN	3,681,000.00	102.38	EUR	3,798,335.20	0.50
UNIONE DI BANCHE 0.75% 17-17/10/2022	5,178,000.00	100.33	EUR	5,203,017.43	0.69
VEOLIA ENVRNMT 0.892% 19-14/01/2024	4,500,000.00	102.70	EUR	4,660,166.53	0.62
VIVENDI SA 0.625% 19-11/06/2025	3,400,000.00	100.81	EUR	3,439,364.28	0.46
VODAFONE GROUP 0.9% 19-24/11/2026	2,160,000.00	102.80	EUR	2,222,359.28	0.29
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				8,225,618.86	1.09
ADIE 1% 05/05/2022	2,000,000.00	100.00	EUR	2,013,114.75	0.28
ADIE 1% 17-11/09/2022	2,000,000.00	100.00	EUR	2,006,082.19	0.27
BAO LE RELAIS FRANCE 1% 18-08/04/2020	100,000.00	100.00	EUR	100,978.08	0.01
BOA LE RELAIS FRANCE 1% 18-08/10/2020	100,000.00	100.00	EUR	100,978.08	0.01
CROIX ROUGE 1% 2017/2020	1,000,000.00	100.00	EUR	1,000,246.58	0.13
CROIX ROUGE 1% 23/12/2021	1,000,000.00	100.00	EUR	1,000,219.18	0.13

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

EHD 1% 18/10/2020	1,000,000.00	100.00	EUR	1,002,000.00	0.13
EHD 1% 18/10/2022	1,000,000.00	100.00	EUR	1,002,000.00	0.13
Titres d'OPC				20,033,964.16	2.66
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				20,033,964.16	2.66
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	100.05	22,956.37	EUR	2,296,784.32	0.30
BNP PARIBAS SOC BUS IMP FR-R	139,280.00	99.40	EUR	13,844,432.00	1.84
DANONE COMM-INVEST RESPON S1	76,182.00	51.10	EUR	3,892,747.84	0.52
Créances				401,826.44	0.05
Dettes				-846,253.96	-0.11
Autres comptes financiers				84,949.90	0.01
TOTAL ACTIF NET				753,595,781.79	100.00